

RÉPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



~ RAPPORT GENRE 2020 ~



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SEPTEMBRE 2019

SIGLES ET ABREVIATIONS

ASACO	: Association de Santé Communautaire
CSCOM	: Centre de Santé Communautaire
CPN	: Consultation Prénatale
CAFO	: Coalition des Associations Féminines et Organisations
CAG	: Comité Aviseur Genre
CEDEF	: Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CFPF	: Centre de Formation Pratique
CGA	: Centres de Gestion Agréés
CGS	: Comité de Gestion Scolaire
CNDIFE	: Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant
CREDD	: Cadre de Relance Economique pour un Développement Durable
CSG	: Conseil Supérieur Genre
DESC	: Droits Economiques Sociaux et Culturels
DNFPP	: Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel
DUDH	: Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
EPT	: Education Pour Tous
FAFE	: Fonds d'Appui à l'Autonomisation et à l'Epanouissement de la Femme et de l'Enfant
FNAA	: Fonds National d'Appui à l'Agriculture
GEDEFOR	: Projet Gestion Décentralisée des Forêts
GRFF	: Gestion des Ressources Forestières et Fauniques
PACR	: Projet d'Appui aux Communautés Rurales
PACUM	: Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali
PADEC	: Projet d'Appui au Développement Economique Communautaire
PAJM	: Programme d'Appui à la Justice au Mali.
PAPAM	: Programme d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali
PBSG	: Planification et Budgétisation Sensible au Genre
PDD-DIN	: Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger
PDDSS	: Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social
PDH	: Promotion des Droits de l'Homme
PDI	: Programme de Développement Institutionnel

PEFA : Dépenses Publiques et Responsabilité Financière/Public Expenditure Financial
Accountability

PGRN-CC: Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Changement-Climatique

PNG : Politique Nationale Genre

PROCEJ : Projet de Développement des Compétences et de l'Emploi des Jeunes

PROSEA : Programme Sectoriel Eau Assainissement

PRPRM : Projet de Réduction de la Pauvreté dans la Région de Mopti

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

RAMED : Régime d'Assistance Médicale

RG : Rapport Genre

SAPEP : Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole des Petits Exploitants

TA : Taux d'Achèvement

TBA : Taux Brut d'Admission

TBS : Taux Brut de Scolarisation

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	5
I. Démarche méthodologique de l'élaboration du Rapport Genre 2020.....	10
II. Principaux défis en matière de Genre	12
III. Analyse sectorielle des départements ministériels	16
3.1. AXE THEMATIQUE 1 :	18
3.1.1. Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille.....	19
3.1.2. Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté.....	26
3.1.3. Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.....	30
3.1.4. Ministère de la Communication.....	35
3.1.5. Ministère du Dialogue Social, du Travail et de la Fonction Publique	37
3.2. AXE THEMATAQUE 2 :	41
3.2.1. Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	42
3.2.2. Ministère de l'Education Nationale.....	51
3.2.3. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.....	59
2.3.6. Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable	76
2.4. AXE THEMATIAQUE 3 :	85
2.4.1. Ministère de l'Agriculture	86
2.4.2. Ministère de l'Elevage et de la Pêche.....	95
2.4.3. Ministère de l'Industrie et du Commerce.....	100
2.4.4. Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.....	107
2.4.5. Ministère de l'Artisanat et du Tourisme.....	113
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS :	116

INTRODUCTION

L'introduction de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) dans la gestion budgétaire constitue une avancée notoire en matière de réforme des finances publiques. Elle focalise la gestion budgétaire sur la problématique de l'efficacité des dépenses publiques et de son impact sur la réduction de la pauvreté et par ricochet des inégalités. C'est pourquoi, de plus en plus, l'impact de la politique budgétaire sur la réduction de la pauvreté et des inégalités est devenu une préoccupation, tant au niveau du Gouvernement que du Parlement. Cela nécessite l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des dépenses.

Une des stratégies pour améliorer l'impact de la politique budgétaire sur la réduction de la pauvreté et des inégalités passe par la budgétisation sensible au genre qui constitue également l'un des axes d'orientation de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG).

La Budgétisation Sensible au Genre est un outil pratique qui permet de prendre en compte les besoins et intérêts des femmes et des hommes dans les politiques et programmes de développement grâce à l'intégration de l'approche genre dans toutes les étapes du processus budgétaire. Elle s'est concrétisée au Mali par l'élaboration d'une annexe budgétaire relative au genre dénommée « Rapport-Genre » en abrégé dans ce document RG.

L'annexe budgétaire relative au genre est un document fondé sur l'obligation de rendre compte, basée sur la prise en charge des besoins sexo-spécifiques contenus dans le plan d'action genre et intégrés dans les budgets- programmes. Elle intègre ainsi les éléments des cadres de performance (Programmes, objectifs et indicateurs) du budget-programmes des ministères qui contribuent à la mise en œuvre du plan d'actions de la Politique Nationale Genre.

Dans la poursuite de cette dynamique de nouveaux ministères ont été alignés sur le principe de la démarche PBSG. Il s'agit notamment du :

Ministère de la Culture ;

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Ministère de l'Artisanat et du Tourisme ;

Ministère de l'Elevage et de la Pêche.

Aussi, il est à noter que dans le souci d'amélioration des documents de suivi des efforts doivent être fournis par certains départements ministériels en matière d'élaboration des indicateurs de performance afférents à leurs programmes opérationnels.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La Loi N°2013-028 du 11 juillet 2013 relative aux lois des finances en son article 1^{er} fixe entre autre ; **i)** les règles relatives aux contenus des lois des finances ; **ii)** détermine les conditions dans lesquelles est arrêtée la politique budgétaire... ; **iii)** énonce les principes relatifs à l'exécution à moyen terme du budget public de loi des finances de l'année. Elle détermine à son article 11 que les crédits sont décomposés en programmes. L'article 45 précise que la loi des finances est accompagnée : **i)** d'annexes explicatives (projet annuel des performances des programmes entre autres) et ; **ii)** de toute autre annexe destinée à l'information et au contrôle des parlementaires. Ainsi par ces dispositions de ladite loi, le Rapport Genre trouve toute existence et sa justification juridique.¹

Le budget constitue un acte à la fois législatif, juridique et de planification financière ; il est l'expression chiffrée de la politique économique et sociale du gouvernement. Il est un plan de revenus et de dépenses visant des objectifs fixés pour une durée d'un an uniquement qu'on appelle la période **financière contrainte**.

La planification et budgétisation sensible au genre (en abrégée dans ce rapport PBSG) est un outil formidable et efficace pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est tout l'objet du présent rapport genre annexé à la loi des finances. Elle doit pouvoir : **i)** s'appuyer sur des statistiques ventilées par sexe relatives aux cibles femmes/hommes ; **ii)** définir la connaissance des inégalités femmes/hommes et renseigner les indicateurs sexués de performance, **iii)** former les personnels sur le genre et l'égalité femmes/hommes²

La budgétisation sensible au genre est à la fois un outil de transparence et d'allocation équitable de l'argent public. Ainsi, intégrer une démarche de PBSG conduit à se demander si la collecte (impôts, taxes, paiement du service etc.) et la distribution des ressources financières (subventions aux associations, investissements dans des équipements, fonctionnement des services etc.) renforcent ou diminuent les inégalités entre les sexes.

La PBSG appelle donc à l'implication de l'équité entre hommes et femmes dans les indicateurs de performance budgétaire, dans les résultats et à l'examen des conséquences politiques, économiques et sociales sur l'égalité des sexes.

La PBSG ne signifie pas des budgets distincts pour les hommes et les femmes, ni l'accroissement des projets destinés aux femmes, mais interroge le budget sur l'influence que pourrait avoir chaque opération budgétaire sur la situation des femmes et des hommes et en tenir compte dans la programmation et l'exécution de ladite opération. C'est ce que le Rapport Genre annexé à la loi des finances faire apparaître.

L'introduction de la planification et de la Budgétisation Sensible au Genre (PBSG) dans la gestion budgétaire constitue une avancée notoire en matière de réforme des finances publiques. Ainsi le RG annexé à la Loi des Finances, est un acquis majeur dans son principe. Il matérialise

¹ « Loi N°2018-072 du 21 décembre 2018 portant loi de finances pour l'exercice 2019 : Article 47 : Pour 2019, l'annexe relative au genre figure à l'état V, annexé à la présente loi ».

² Les personnes (élu-e-s et techniciens) qui sont chargées de définir, mettre en œuvre et contrôler les politiques d'égalité femmes-hommes doivent être formées, au moins partiellement, sur cette question.

l'engagement du Gouvernement du Mali à l'application des conventions internationales ratifiées à travers la mise en œuvre de la PNG.

Pourquoi le Rapport Genre annexée à la loi des finances de l'année ?

Le rapport genre (RG) est un document fondé sur l'obligation de rendre compte basée sur la prise en charge des besoins sexo-spécifiques, élaboré par l'Etat pour montrer ce qui se fait dans le cadre des programmes et des budgets eu égard à la dimension genre. Le rapport genre montre par conséquent :

- l'intention du Gouvernement de faire quelque chose en ce qui concerne l'égalité genre, et qu'il met des ressources là où elles doivent être conformément à ses engagements fondamentaux ;
- la meilleure orientation financière du budget visant la satisfaction des besoins pratiques des populations en général et particulièrement les couches les plus défavorisées surtout les femmes et les jeunes ; d'où la rationalité budgétaire en fonction de l'égalité de genre.

En analysant la dimension genre des politiques publiques, des budgets et leurs impacts sur la population, le Gouvernement à travers le Rapport Genre renforce la reddition des comptes face à ses engagements en matière d'égalité entre les sexes et de développement humain durable. Il met également l'accent sur les succès et les carences des politiques faces aux besoins des femmes et des hommes et éclaire ainsi la décision publique.

Pour faciliter aux représentants du gouvernement son établissement, aux parlementaires et au public sa lecture et sa compréhension, le RG est présenté sous un format standard à utiliser dans tous les ministères. Étant un résumé, le rapport genre, ne peut pas couvrir toutes les activités du Gouvernement.

C'est ainsi que la réponse à ces deux questions peuvent aider à choisir les activités sur lesquelles le rapport genre devrait insister davantage dans un secteur particulier :

- la réduction des inégalités est financée à hauteur de combien dans le budget ? L'approche de la PBSG « veille » à ce que la question du genre soit examinée dans le cadre de la mise en œuvre des principales politiques et dépenses du gouvernement.
- Quels sont les programmes les plus importants pour l'égalité de genre ? Cette question est utile parce qu'il y a parfois une activité qui coûte relativement peu cher, mais peut faire une grande différence pour la réduction des inégalités.

Depuis son introduction la RG a concerné d'abord les ministères prioritaires identifiés dans le document de Politique Nationale Genre (PNG) adopté le 24 novembre 2010, comme étant un potentiel pour la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes. La préparation de la loi des finances permet de faire l'état des crédits alloués aux différents ministères qui concourent à la mise en œuvre des axes de la PNG. En rapport avec l'axe 6 de la PNG qui recommande, la Planification et la budgétisation sensible au genre (PBSG), le ministère de l'économie et des finances a élaboré le premier rapport genre en 2012.

Il s'agit de rendre compte des mesures et crédits mobilisés et fléchés sur le genre dans les différents ministères ou administrations et services. Étant une annexe de la Loi des finances, le RG présente chaque année, ministère par ministère, les résultats d'analyse budgétaire sensible au genre.

Pour la loi des finances 2020, le nombre départements ministériels concernés passe de **13** en 2019 à **17** en 2020.

Ils sont considérés comme des secteurs prioritaires dans lesquels les engagements de l'Etat sont clairement spécifiés et représentent «*des véhicules de changement majeurs dans la reconnaissance et l'exercices des droits égaux fondamentaux, dans la construction de l'identité sociale des femmes et des hommes , dans la lutte contre les stéréotypes sexistes dans la protection de l'intégrité, et de la dignité des femmes dans le développement du capital humain et dans l'allocation des ressources en faveur d'un développement économique juste et équitable* »³.

L'annexe budgétaire relative au genre est un document fondé sur l'obligation de rendre compte, basée sur la prise en charge des besoins sexo-spécifiques contenus dans le plan d'action genre et intégrés dans les budgets- programmes. Elle intègre ainsi les éléments des cadres de performance (Programmes, objectifs et indicateurs) du budget-programmes des ministères concernés.

La démarche méthodologique a été introduite dans le processus budgétaire et son pilotage confié au Ministère de l'Economie et des Finances qui l'a annoncé dans la Lettre Circulaire N° 01063/MEF-SG du 19 mars 2019⁴. Ainsi un canevas standard est transmis aux différents départements concernés pour procéder à la compilation des données de l'année moins un. Le présent rapport présente les données de 2018 et la planification pour 2020.

Le présent RG présente deux grandes parties et des sous contenus :

- La première partie du rapport présente globalement les principaux défis genre aux plans juridique, social, économique et politique.
- Quant à la deuxième partie, elle présente les données collectées par département sectoriels classés sous le prisme des droits humains. Les 17 départements ministériels analysés dans le RG 2020 pourront être regroupés selon trois (3) axes thématiques ou secteurs de développement durable :
 - 1) L'accès équitable aux droits civils et politiques (5 départements) : Ministère de la Justice, Ministère de la Solidarité et de Lutte contre la Pauvreté, Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Ministère du Dialogue social, du Travail et de la Fonction Publique, Ministère de la Communication.
 - 2) L'accès équitable aux droits sociaux : Services sociaux de Base (7 départements) : Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de l'Eau et de l'Energie, Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement Social, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, Ministère de la Culture.
 - 3) L'accès équitable aux droits économiques (5 départements);, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage et de la Pêche, Ministère du Commerce et de l'industrie, Ministère de l'Artisanat et du Tourisme, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,

³ Loi des Fiances 2019 – Annexe Rapport Genre _ Page 694

⁴ Même contenu que la lettre relative au processus de 2019 (Conformément aux dispositions de la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de Finances, le projet de loi de Finances 2020 sera élaboré en mode budget-programmes, à l'instar de ceux de 2018 et 2019).

A l'intérieur de chaque « Axe thématique », il est décrit par ministère les points suivants :

- Les enjeux genre du secteur couvert par ledit ministère ;
- Les mesures ou stratégies spécifiques de réduction des inégalités liées au genre entreprises;
- L'évaluation des activités genre menées en 2018 ;
- La planification et budgétisations des actions genre pour l'année 2020.

Le rapport Genre est conclu par des recommandations.

Présentation succincte des données des départements ministériels :

Il ressort globalement des données collectées par les départements ministériels les constats ci-après :

- 1) **Enjeux genre du secteur couvert par ledit ministère :** chaque ministère fait ressortir d'importants et nombreux enjeux et constats qui jalonnent encore les périodes de la mise en œuvre des axes de la PNG. (Se référer aux indications dans la partie de chaque ministère).
- 2) **Mesures ou stratégies spécifiques de réduction des inégalités liées au genre :** Les mesures spécifiques présentées par les départements sont des solutions et recommandations génériques souvent d'ordre transversal. (Se référer aux mesures préconisées par chaque ministère).
- 3) **Evaluation des activités genre menées en 2018 :** Les données collectées sont l'expression de l'approche par le cadre du cycle budgétaire utilisée s'inspirant du cadre logique comme outil de conception, de conduite et d'évaluation du budget programme et selon le programme du département. Ce cadre logique est une méthode de gestion axée sur les résultats. Il synthétise sous forme de tableau (une matrice) toutes les informations clés du programme : objectifs, résultats, activités, Périodicité, ressources.

Ainsi, chaque ministère ayant intégré l'égalité genre dans son programme sectoriel détermine les résultats qu'il a obtenus ou souhaités atteindre sans que cela soit des indicateurs bien définis. Pour la plupart ce sont des indicateurs d'activités avec un effort de désagrégation par sexe sans faire apparaître la répartition des montants alloués. D'où la difficulté de faire le plaidoyer pour soit une augmentation des ressources du programme, ou leur réorientation sur d'autres besoins genres nouveaux.

En revanche la définition des indicateurs sexo spécifiques n'étant pas un acquis, les renseigner devient difficile. Un effort est fourni par les départements pour faire apparaître les résultats des actions entreprises.

- 4) **Planification et budgétisations des actions genre pour l'année 2020 :** Chaque ministère utilise la planification par le cycle budgétaire recommandée par la Loi des finances, qui consiste à intégrer la dimension du genre dans ses différents programmes (objectif principal, objectifs spécifiques, activités, ressources). (Se référer aux données des départements).
Il se dégage des données des rapports des différents départements que l'approche utilisée ne rend pas compte des crédits ou budgets qui pouvaient avoir un impact indirect ou indirect sur les femmes et les hommes.

En conclusion le RG fait ressortir des contraintes structurelles liées aux réformes inspirées par la PNG qui n'ont pas encore connue d'évolution. En conséquence présentation des rapports spécifiques compilés dans le RG, la planification et de la budgétisation sensible au genre sont

sujettes à d'énormes difficultés comme l'insuffisance des données sexo-spécifiques et le faible niveau d'appropriation des concepts genre et de la PBSG par les agents.

Au regard de ces difficultés, afin de mieux cerner la bonne mise en œuvre de la PNG avec une PBSG, il s'avère indispensable de :

- opérationnaliser les organes institutionnels de suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre,
- organiser des séances de formation sur l'Indice de Développement des Inégalités des Sexes en Afrique (IDISA) à l'endroit des ministères sectoriels;
- former les membres du comité suivi de la Politique Nationale Genre en matière de Budgétisation sensible au Genre et dans la collecte, l'analyse et le traitement des données sexo-spécifiques ;
- définir une stratégie appropriée pour une meilleure prise en compte des questions genre au sein de l'administration publique ;
- De réaliser une étude d'impact à l'obligation de recenser les impacts financiers de chacune des dispositions du budget programme des départements ministériels inscrites dans la loi des finances. Par contre, il n'y a pas encore d'analyse sexuée de cet impact financier et donc pas d'application de la budgétisation sensible au genre en tant que telle. Néanmoins, la démarche et les questionnements des études d'impact des lois peuvent être adaptés aux programmes développés dans les ministères et aux ressources correspondantes.

I. Démarche méthodologique de l'élaboration du Rapport Genre 2020

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre, la démarche de la Planification et de la Budgétisation Sensible au Genre (PBSG) a été introduite dans le processus budgétaire et son pilotage confié au Ministère de l'Economie et des Finances.

Le processus PBSG cible les départements ministériels prioritaires identifiés dans le document de politique genre comme ayant un potentiel pour la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

Il s'agit des départements considérés comme des secteurs prioritaires dans lesquels les engagements de l'Etat sont clairement spécifiés et qui représentent « *des vecteurs de changements majeurs dans la reconnaissance et l'exercice des droits égaux fondamentaux, dans la construction de l'identité sociale des femmes et des hommes, dans la lutte contre les stéréotypes sexistes, dans la protection de l'intégrité et de la dignité des femmes, dans le développement du capital humain et dans l'allocation des ressources en faveur d'un développement économique juste et équitable* ».

Ainsi, il est requis à chaque département ministériel d'intégrer le plan d'action de la Politique Nationale Genre dans son budget-programmes. Les interventions programmées ainsi que les mesures spécifiques prises au niveau de chaque secteur constituent sa contribution pour la réalisation des objectifs à atteindre dans le cadre de l'égalité homme-femme au Mali. Ces actions et mesures spécifiques sectorielles en faveur de l'égalité genre, qui sont répertoriées dans une annexe à la loi de finances, font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

L'annexe budgétaire relative au genre est un document élaboré sur la base de la prise en compte des besoins sexo-spécifiques contenus dans le plan d'action genre et intégrés dans les budget-programmes. Elle recense les éléments des cadres de performance (Programmes, objectifs et indicateurs) du budget-programmes des ministères qui contribuent à la mise en œuvre du plan d'action de la Politique Nationale Genre, en vue de faciliter le suivi de leur exécution.

Contenu et cartographie des départements ministériels

Sur le contenu, le RG est présenté sous deux types d'analyse permettant d'apprécier son contenu et les efficacies sur la recherche de l'égalité Homme/femmes pour lesquelles le gouvernement s'était engagé en 2018, et pour lequel le Rapport genre serait un outil de rendre compte de ses propres engagements.

Acteurs du Rapport Genre

La coordination et la rédaction du Rapport Genre est assurée par le Ministère de l'Economie et des Finances. Un Comité d'experts est chargé de la rédaction du RG avec une implication des représentants des départements ministériels au niveau de la collecte des données.

Les ministères retenus comme prioritaires doivent conformément à la lettre circulaire intégrer le plan d'action de la PNG dans leurs projets annuels de performance respectifs. En effet, l'analyse intersectorielle selon l'approche fondée sur les droits humains devrait être intégrée au RG. Ce choix est dicté par le contexte national marqué par la nécessité de mettre en cohérence les différentes stratégies sectorielles mises en œuvre et par la réforme de la Loi de Finances qui privilégie la gestion du budget en mode programme et conformément à la loi sur la Gestion axée sur les résultats (GAR). Cette réforme met l'accent sur la notion de **missions et programmes dans l'allocation des budgets**.

II. Principaux défis en matière de Genre

La première analyse porte sur les principaux défis dans les secteurs prioritaires concernés et fait ressortir l'état des lieux portant sur les contextes juridique, social, économique et politique. Ce premier niveau d'analyse correspond à l'analyse intersectorielle relative aux catégories de droits à promouvoir dans le rapport genre.

2.1. Sur le plan juridique :

Plusieurs instruments internationaux et régionaux ont été ratifiés par le Mali, reconnaissant aux femmes et aux hommes l'égalité en droits et devoirs et interdisant toute discrimination à l'égard des Femmes.

Parmi ces instruments, on retiendra la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des femmes (CEDEF) et ses protocoles, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et son Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique (Protocole de Maputo) etc.

Ainsi, la Constitution du Mali du (25 février 1992) garantit les mêmes droits aux citoyens des deux sexes sans discrimination. Des avancées sont également constatées sur le plan de la législation interne et se caractérisent par la dotation du pays de différents codes visant à régir la vie sociale, économique et politique.

Cependant, des problèmes perdurent en ce qui concerne l'élimination de pratiques comme les mutilations génitales féminines telles que l'excision. La ténacité des attitudes et des perceptions négatives de la société envers l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Les limites du cadre juridique pour l'équité de genre concernent la faible harmonisation de la législation nationale avec les instruments internationaux, certains vides juridiques dans le droit positif (Violences faites aux femmes), et des discriminations à l'égard des femmes. De plus, le droit coutumier, souvent défavorable aux femmes, est appliqué au détriment de la loi, surtout en milieu rural, notamment en ce qui concerne la succession sur le foncier rural.

Aussi, il est à signaler que le Mali a adopté un certain nombre de textes et de stratégies visant à réduire les inégalités liées au genre que sont :

- la loi n°2015-052/PRM du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives ;
- le décret d'application de la Loi n°2015-052/PRM du 18 décembre 2015, Décret n°2016-0909/P-RM du 06 décembre 2016 déterminant les fonctions nominatives et électives;
- la stratégie nationale de participation et représentativité accrues des femmes aux élections générales ;
- le décret sur les compétences à transférer aux collectivités territoriales en matière de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ;
- la feuille de route biennale pour l'abandon des mariages des enfants ;
- le Plan d'action national 2015-2017 sur la mise en œuvre de la résolution (2000)1325 des Nations Unies.

2.2. Sur le plan social

Malgré la volonté politique de lutter contre les inégalités entre hommes et femmes matérialisée à travers l'existence d'un ministère en charge de la promotion de la femme, on constate que la persistance de certaines inégalités entre les sexes au niveau du taux brut de

scolarisation au primaire qui est de 79,8% en 2018 dont 85,8% pour les garçons et 73,8% pour les filles. D'où une progression de 7 points par rapport à 2017 qui était de 66 %/

Le taux brut d'achèvement au fondamental¹ est de 52% pour les garçons contre 47% pour les filles.

Les défis se situent au niveau des taux d'achèvement au 2ème cycle. En 2018 ce taux est de 37% pour les garçons contre 32% pour les filles. Il ressort de l'analyse des données une augmentation sensible pour les filles contre une régression pour les garçons comparativement à 2017. Cette disparité est plus importante chez les filles que les garçons à cause de l'éloignement du second cycle, des mariages et grossesses précoces.

Au niveau familial, les inégalités entre l'homme et la femme existent depuis fort longtemps dans la culture malienne. Cela se traduit par des relations de domination de l'homme et de subordination de la femme assujettissant les choix de la femme en matière d'investissement et de financement, à l'accord préalable de l'homme.

A ce niveau, la sensibilisation des leaders religieux et des chefs coutumiers sur les questions relatives aux inégalités hommes/femmes constituent des défis majeurs.

2.3. Sur le plan économique

Les résultats des enquêtes montrent que la rémunération des femmes (dans les secteurs structurés et non structurés) est généralement inférieure de moitié à celle des hommes. Cette situation est due aux contraintes comme l'accès relativement limité des femmes aux facteurs de production, notamment à la terre, à la technologie et au crédit. En 2018, le taux de chômage était de 10,6% pour les femmes contre 8,3% pour les hommes.

Dans le secteur structuré (Par exemple, la fonction publique), hormis dans certains cas, les femmes occupent également les postes les moins rémunérés, comme les emplois administratifs et de secrétariat. Les fonctionnaires hommes représentaient 68,73%, contre 31,27% pour les fonctionnaires femmes. Cette disparité est très importante au niveau de la catégorie A où les hommes représentaient 81,96% contre 18,04% en 2017.⁵ Dans le secteur de l'agriculture, les femmes sont présentes tout au long de la chaîne agricole, mais elles ne disposent pas des moyens nécessaires pour accroître leur production et leur productivité (manque d'accès, de contrôle et de propriété de la terre, des moyens de production, etc.). Elles s'occupent généralement du petit élevage et de toutes les activités de transformation du poisson (séchage et fumage), la fabrication du bouillon de poisson et la commercialisation.

En 2017, les femmes propriétaires de parcelles riz étaient de 14,71% dans la zone Office riz Mopti et 8% dans la zone Office Riz Ségou.

Par ailleurs, si l'engagement du principe visant à éliminer la pauvreté des femmes par l'intégration de la dimension genre dans le CSCRP tend à augmenter, les réalisations concrètes dans ce domaine sont toujours attendues.

2.4. Sur le plan politique

Le taux de représentativité des femmes dans les instances de prise de décision (postes électifs et nominatifs) reste faible. Cette faiblesse est habituellement due à la non effectivité de l'application des textes tenant compte de la spécificité des sexes au sein des partis politiques. En 2015, les femmes représentaient 16,2% aux instances nominatives des services publics dans les institutions de la république.

⁵ Mêmes données que 2017

En effet, avec l'application de la loi n°2015-052/P-RM du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives, a permis d'avoir plus de candidatures féminines dans les élections communales du 25 novembre 2016 (26 080 candidates) comparées à celles de 2009 ou elles n'étaient que **13537** candidates. Ces élections ont donné respectivement les résultats suivants : 2830 femmes élues sur 11055 conseillers soit 25,60%, alors qu'en 2009, les femmes élues ne représentaient que 9% des conseillers⁶.

La faible visibilité des femmes à l'échelon de la gouvernance locale, de l'appareil judiciaire, et aussi à la tête d'organisations de la société civile est un phénomène visible au Mali.

⁶ Des contraintes politiques et sécuritaires ont amené les autorités du Mali à faire des reports successifs des élections législatives

III. Analyse sectorielle des départements ministériels

En application de l'approche analytique fondée sur la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) sous le prisme des droits humains, les 17 départements sectoriels analysés au niveau du RG 2018 pourraient être regroupés selon 3 axes thématiques ou sectoriels :

Pour le Rapport Genre 2020, le nombre de départements ministériels a passé de 13 en 2019 à 17 en 2020.

L'analyse concerne la présentation des départements ministériels à travers des domaines d'analyse qui portent sur les réalisations, les enjeux et les indicateurs. Le canevas générique se présente comme suit :

- les enjeux genre et gaps à combler ;
- les mesures ou stratégies spécifiques qui ciblent les questions de genre ;
- la planification et la budgétisation des actions genre.

Les données collectées par département sectoriels classés sous le prisme des droits humains. Les 17 départements ministériels analysés dans le RG 2020 pourront être regroupés selon trois (3) axes thématiques ou secteurs de développement durable :

L'accès équitable aux droits civils et politiques (5 départements) : Ministère de la Justice, Ministère de la Solidarité et de Lutte contre la Pauvreté, Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Ministère du Dialogue social, du Travail et de la Fonction Publique, Ministère de la Communication.

L'accès équitable aux droits sociaux : Services sociaux de Base (7 départements) : Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de l'Eau et de l'Energie, Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement Social, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Ministère de la Culture.

L'accès équitable aux droits économiques (5 départements) : Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage et de la Pêche, Ministère du Commerce et de l'industrie, Ministère de l'Artisanat et du Tourisme.

La collecte des données s'effectue au niveau des Directions des Finances et du Matériel (DFM) et des Cellules de Planification et de Statistiques (CPS) sectorielles. Les données traitées par département sont déclinées en trois parties :

La première analyse met en exergue l'évolution de la représentation féminine au niveau des départements ministériels accompagnée d'une cartographie des points focaux genre dans certains départements ;

La 2^{ème} analyse des données décline les propositions émises pour « gendériser » les indicateurs de performance relatifs aux budgets de fonctionnement et d'investissement, jugés pertinents au regard de l'impact genre des politiques publiques ;

La 3^{ème} analyse des données traite l'ensemble des données sensibles au genre exploitées pour effectuer les analyses sectorielles

3.1. AXE THEMATIQUE 1 :

Accès équitable aux droits civils et politiques

Cinq départements ministériels sont concernés par la protection des droits politiques et civils, la promotion des droits des femmes, des enfants et des groupes vulnérables. Il s'agit de traduire les conventions internationales en volonté politique en s'engageant pour l'Etat
À leur identifier et exécuter les ressources qui s'y répondent. Il s'agit de :

- Ministère de la Justice,
- Ministère de la Solidarité et de Lutte contre la Pauvreté,
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille,
- Ministère du Dialogue social, du Travail et de la Fonction Publique,
- Ministère de la Communication.

3.1.1. Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille

Le gouvernement du Mali, conscient de la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, a pris des engagements internationaux forts pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'autonomisation des femmes. Cette égalité n'est possible que grâce à l'institutionnalisation du genre, à l'intégration de la planification et la budgétisation sensible au genre dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et budgets.

L'institutionnalisation du genre est l'intégration systématique des conditions, priorités et besoins propres aux femmes et aux hommes dans toutes les politiques en vue de promouvoir activement l'égalité entre les femmes et les hommes.

La planification et la budgétisation sensible au genre répond de manière équitable aux besoins pratiques et stratégiques des femmes et des hommes, des filles et des garçons issus des différentes couches socioéconomiques et de tous les milieux, afin de réduire les inégalités socioéconomiques existantes entre ces couches sociales et à concrétiser les principes de l'équité et de l'égalité.

Le rapport genre circonscrit les effets de la répartition des recettes et des dépenses relatives à la prise en charge de l'égalité entre les hommes et les femmes non seulement à court terme, mais également à moyen et long terme.

3.1.1.1. Enjeux - genre

Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille fait face à d'importants enjeux et constats qui jalonnent encore les péripéties de la mise en œuvre de la PNG. Il s'agit entre autres de :

- l'institutionnalisation systématique du genre ;
- l'autonomisation économique des femmes / participation politique des femmes ;
- la lutte contre les violences basées sur le genre (mariage précoce d'enfants et forcé, l'excision) ;
- l'implication et la participation des femmes à l'instauration de la paix et de la sécurité.

3.1.1.2. Mesures ou stratégies spécifiques de réduction des inégalités liées au genre

a) Mesures spécifiques

En vue de renforcer le cadre institutionnel et législatif de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), les mesures suivantes ont été mises en place :

adoption de textes de création et d'organisation du Programme National pour l'abandon des violences basées sur le genre (PNVBG). Ce programme vise la prévention, la coordination, le suivi et l'évaluation de toutes les actions. A cet effet, les actions à mettre en œuvre sont entre autres, la mise en place d'une banque de données sur les VBG, la conception de programme de lutte contre les VBG ; (Programme de travail Gouvernemental 2018 qui envisage la redynamisation de certains services notamment le PNLE en PN-VBG, les textes de création des maisons de la Femme et de l'Enfant dans les capitales régionales

L'élaboration et le dépôt du projet de loi sur les VBG qui vise à prévenir les violences, à réprimer les auteurs et leurs complices et à assurer la prise en charge holistique des victimes et survivants. Cette loi permettra de renforcer les réponses nationales en matière de réduction des pratiques de violences basées sur le genre, notamment la stratégie nationale holistique pour mettre fin aux violences basées sur le genre assorti de sa stratégie de communication. Le Projet lutte contre l'excision dans la région d'Kayes sur financement du Royaume d'Espagne

Dans le cadre de l'autonomisation économique des femmes, le gouvernement met en œuvre des projets et programmes et s'est aussi engagé dans des initiatives sous régionales et internationales ;

Le Programme de Développement des plateformes Multifonctionnelles vise 5000 villages d'ici 2023 dont l'objectif est de favoriser l'accès des femmes à l'énergie de proximité et à la création de petites unités de transformation de produits locaux permettant aux femmes de développer des capacités de résilience.

Le Programme d'Appui à l'autonomisation des Femmes dans la Chaine de Valeur Karité pour l'amélioration des revenus de plus de 400 organisations féminines dans la filière karité ; la négociation en 2018 du projet Karité avec la banque mondiale le projet sous régional « 50 millions de femmes ont la parole » dont l'objectif est d'améliorer la capacité des femmes à accéder à l'information financière et non financière, à créer des opportunités d'affaires et d'établir des relations de partenariat avec des personnes et structures capables de les aider à développer et à soutenir leurs entreprises.

Le projet d'Autonomisation des femmes et dividendes démographiques au Sahel (SWEDD). Cet important programme sera mis en œuvre à travers les volets ci-après (i) l'amélioration des compétences de vie et connaissance de la santé reproductive à travers le renforcement de la capacité des filles à mener une vie saine et productive; (ii) l'amélioration du niveau d'autonomisation économique des femmes et des filles non scolarisées à travers l'accessibilité aux opportunités économiques disponibles pour les filles ; (iii) l'amélioration du niveau d'accès des filles à l'enseignement secondaire (en Cours depuis 2015).

Le Programme Spotlight Initiative au Mali qui vise à contribuer à l'élimination de la violence basée sur le genre, des pratiques néfastes et des obstacles à l'accès aux droits à la santé reproductive. Il s'attachera à consolider les acquis en mettant en place un dispositif plus efficace de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et à promouvoir des droits à la santé reproductive à travers des approches innovantes permettant le renforcement d'un cadre juridique et politique favorable, des institutions efficaces et coordonnées, une mobilisation et responsabilisation des communautés, un accès accru et équitable aux services de prise en charge holistique et intégrée, un accès et usage de données statistiques de qualité et des organisations de défense des droits de la femme renforcées et dynamiques.

Le programme « **Initiative pour la Promotion et l'Appui à l'Entreprenariat Féminin** » (IPAFE). Ce programme propose une approche holistique intégrant la création d'une synergie d'actions des acteurs clés qui soutiennent la promotion du secteur privé pour renforcer l'autonomisation économique des femmes. Il vise à renforcer l'autonomisation économique de 10 000 femmes sur 5 ans.

- **le programme 1325 en élaboration en 2018**

b) Evaluation des actions genre 2018

Les réalisations majeures de 2018 se sont faites au tour des volets suivants :

1. Appui institutionnel :

L'élaboration du programme décennal pour l'autonomisation de la femme, de l'enfant et de la famille 2020 -2029 ;

L'élaboration des textes de création du Programme National pour l'abandon des violences basées sur le genre (PNVBG) ;

L'élaboration des textes de création de la Maison de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
Lancement officiel de l'Unité Technique de gestion (participation de 68 personnes dont 50 femmes et 18 hommes) ;

La tenue du cadre de concertation sur Femmes, Paix et Sécurité « Communauté de Pratique » (29 participants : 21 femmes et 8 hommes).

2. Autonomisation socioéconomique des femmes et des filles :

- Le FAFE a financé 386 projets au profit de 24 438 femmes bénéficiaires ;
- Construction et réhabilitation des centres d'autopromotion (Les centres de Keniéba, Koutiala, Yorosso, San et Ténékou ont été partiellement réhabilités) ;
- Maraichage, transformation, pisciculture, aviculture, production (Dotation de **(06)** six bac hors sol pour les six communes de Bko, **(01)** forage équipé en panneau solaire au quartier Banconi) ;
- Doter les femmes en matériels et équipements pour leur autonomisation économique (plus de 80 associations/groupements de femmes ont été dotés en matériels et équipements) ;
- 168 Organisations féminines équipées en matériels et infrastructure de production
- Formation de 350 Femmes Rurales et de 25 agents du MPFEF sur l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives ;
- Formation de 30 femmes sur la labélisation, la certification et la saponification: 20 femmes de Bamako et 10 femmes rurales ;
- Formation/Sensibilisation de 120 femmes sur la protection des ressources forestières notamment les parcs à Karité et le travail des enfants dans les zones de Kéméni, Tériabougou, Loulouni, Bougouni et Banamba ;
- 500 femmes en âge de procréer, de la tranche d'âge 15 à 25 ans à Mopti et Sévaré ont eu leurs capacités renforcées sur la planification familiale et la contraception pour améliorer le taux d'utilisation des méthodes modernes de contraception (appui ABS Canada) ;
- 200 ménagères et gargotières ont eu leurs capacités renforcées sur les bonnes pratiques d'hygiène des aliments et de l'eau ; cent (100) femmes leaders ont reçu des informations sur les avantages de la consommation de sel iodé au niveau ménage et communautaire ;
- Equipement des maisons d'autopromotion de Bla, San et Tominian en système d'adduction d'eau solaire ;

- Aménagement des périmètres maraîchers dans 3 centres d'autopromotion des femmes ;
- 10 groupements féminins, financés et équipés pour des activités agroalimentaires et l'ouverture d'une boutique de vente avec l'appui de l'ONG AGIR ;
- 50 personnes influentes dans leurs milieux (femmes et hommes) ont eu leurs capacités renforcées sur le dépistage du VIH et le traitement des infections sexuellement transmissibles ;
- Appui à l'autonomisation de 500 femmes victimes de VBG à Tombouctou, Diré et Goundam ;
- Formation de 24 personnes dont 20 femmes sur le Genre, le rapportage sensible au genre, le plaidoyer sur la 1325 des points focaux de 12 ministères n 3 organes de mise en œuvre de l'Accord (DDR, CVJ, CNRRS), des réseaux d'organisation de la Société (Conseil National de la Société Civile), CNDH, la plateforme des femmes du G5 Sahel , CNDIFE, commission nationale de lutte contre les armes légères.

3. Prise en charge des femmes et filles victimes de VBG :

- 2515 cas de violences basées sur le genre ont été identifiés (869 cas de violences physiques, 42 cas de viol, 176 cas d'agressions sexuelles, 1060 cas de violences psychologiques/émotionnelles, 141 cas de mariage des enfants et 228 cas de déni de ressources/opportunités ;
- Prise en charge de 120 survivantes de VBG ;
- 8 Comités communaux d'Action et d'Abandon des Pratiques Néfastes sont mises en place (CCAPN) ;
- 150 comédiens sont aptes à produire le spectacle dans les villages ;
- Les populations de 148 villages des communes des 3 cercles connaissent les méfaits des VBG/E ;
- 3330 victimes de violences basées sur le genre ont été prises en charge dont 3 230 femmes et 1 451 hommes ;
- Accompagnement psychosociale et médicale de 16 femmes victimes de violences.

4. Protection des enfants en situation difficile :

- Prise en charge de 137 enfants en mobilité
- Adoption protection/filiation de 87 enfants
- 19 Projets financés en faveur de l'épanouissement des enfants
- 78 Enfants réinsérés (Filles)
- 78 Enfants réinsérés (Garçons)
- 120 Enfants encadrés (Filles)
- 120 Enfants encadrés (garçons)
- 60 enfants sont retirés des sites d'orpaillages et inscrits dans les SSAP (Stratégie de Scolarisation Accélérée /Passerelle).

5. Réalisation d'études et de recherches :

- Réalisation d'une étude de rentabilité économique et financière sur la filière karité et Installation de trois Plateformes ;
- Réalisation d'une étude Genre et Valorisation de travail domestique non rémunéré ;
- Réalisation d'une étude Emploi informel et genre au Mali ;
- Réalisation d'études sur la filière karité : Etude sur la rentabilité économique et financière sur la filière karité.

6. Information, sensibilisation et plaidoyer :

- 200 adolescents filles et garçons sont informés sur les violences basées sur le genre ;
- 07 émissions ont été organisées à Kayes Nioro Bafoulabé Kéniéba et Yélimané ;
- La dissémination, sensibilisation sur la Résolution 1325 et du PANR1325, l'accord de paix, la loi 052 à Bamako, Ségou, Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Kidal, Taoudenit (2 210 participants dont 1 770 femmes et 440 hommes).

7. Participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions :

- En 2018, le gouvernement comptait 11 femmes sur un total de 32 ministres, soit 34% ;
- 31 femmes sous-préfets sur un total de 285, soit 11% ;
- En 2018 on comptait 63 conseillers nationaux dont 6 femmes, soit 9%.

3.1.1.3. Planification et budgétisation des actions genre :

Le document de Politique Nationale Genre constitue le référentiel du MPFEF en matière de planification. Compte tenu des attributions du département, l'ensemble de ses programmes sont sensibles et tiennent compte de la matrice du plan d'actions de la PNG.

PROGRAMME 2.059 : PROMOTION DE LA FEMME

Objectif	Indicateurs	Activités 2018	Cible			Activités 2020
			2019	2020	2021	
OBJECTIF 1 : Développer la communication, l'identification et la prise en charge des cas de complication liées aux MGF/VBG.	Indicateur N°1.1 : Pourcentage de cas de VBG pris en charge	61	31	54	77	1.1.3 Organisation de la campagne des 16 jours d'activismes. 1.1.4 Assurer la prise en charge holistique des victimes de VBG.
	Indicateur N° 1.2. Proportion de villages ayant abandonné l'excision	09	51	100	100	1.2.1 Organisation de la journée internationale tolérance zéro aux MGF/E (06 février)
	Indicateur N°1.3. Proportion d'activités de communication holistique sur les VBG réalisées.	0	100	100	100	1.3.1 Organisation des missions trimestrielles conjointes de suivis des activités sur les MGF, le Genre et les VBG au niveau régional et local
OBJECTIF 2 : Assurer une représentation équitable des femmes et de leurs associations dans les instances de décision y compris celles chargées de prévenir, réguler et résoudre les conflits.	Indicateur N° 2.1. Taux de représentativité des femmes dans les postes nominatifs et électifs	N: 23,53	30	30	35	2.1.3 Réalisation d'activités d'IEC et de CCC, de plaidoyer et de communication en faveur des droits et pour la promotion de la femme. 2.1.4 Célébration de la journée du 31 juillet 2.1.5 Aménagement de l'espace du bosquet
	Indicateur N° 2.2. Taux de représentativité des femmes dans les postes électifs	E : 25,6	30	30	35	2.2.1 Vulgarisation/dissémination des textes : la loi n° 2015-052 du 18 décembre 2015, APR, R1325, 2030,2063, CDEF, protocole de Maputo, OHADA, PRODAFE etc. 2.2.2 Célébration de la journée du 08 mars
	Indicateur N° 2.3. Taux de représentativité des femmes dans les organes de prévention et de résolution des conflits	8	15	25	30	Vulgarisation/dissémination des textes : la loi n° 2015-052 du 18 décembre 2015, APR, R1325, 2030,2063, CDEF, protocole de Maputo, OHADA, PRODAFE etc.

PROGRAMME 3.003 : PROGRAMME D'APPUI À L'AUTONOMISATION DE LA FEMME ET ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT (PAAFE).

Objectifs	Indicateurs	Référence 2018	Cibles			Activités 2020
			2019	2020	2021	
OBJECTIF 1 : Accroître le potentiel économique des femmes	Indicateur N°1.1. Pourcentage d'organisations féminines équipées en matériels et infrastructures de production	35	80	75	80	1.1.1 Dotation des organisations féminines en matériels et équipements de production 1.2.1 Organisation des appels à propositions de projets 1.2.2 Dépouillement des projets soumis 1.2.3 Validation des projets éligibles
	Indicateur N°1.2.: Pourcentage de projets d'AGR/PME financés pour les femmes	100	100	100	100	1.2.4 Financement des projets retenus 1.2.5 Mobilisation des ressources additionnelles auprès des PTF 1.2.6 Participation à la mise en œuvre des activités avec les partenaires 1.3.1 Suivi des activités commerciales et promotionnelles
OBJECTIF N°2 : Contribuer au développement du leadership des femmes dans la vie publique et politique	Indicateur N°2.1 : Pourcentage de Femmes formées sur le leadership	30	95	100	100	2.1.1 Identification des besoins de formations et des modules pour les bénéficiaires des projets financés et d'autres groupements de femmes et formation des personnes identifiées 2.1.2 Identification de besoins de formations et des modules pour la CT-FAFE et formations des personnes identifiées
Objectif 3 : Contribuer à l'épanouissement de l'enfant	Indicateur N° 3.1 : Pourcentage de projets financés en faveur de l'épanouissement des enfants	100	100	100	100	3.1.1. Financement des projets retenus en faveur de l'épanouissement de l'enfant.
	Indicateur N°3.2 : Pourcentage d'enfants réinsérées Filles	30	45	45	50	3.2.1 Appui à la réinsertion des enfants en situation difficile.

3.1.2. Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté

3.1.2.1. Enjeux genre

Les grands défis sont relatifs à la recherche de solutions aux causes et aux conséquences du faible niveau de développement humain qui entravent l'épanouissement des personnes (femmes et hommes). Concrètement, il s'agit de la prise en charge de la scolarisation des enfants handicapés par sexe, des personnes démunies (enfants handicapés, femmes démunies seules chargées de famille) et de la promotion de la protection sociale.

Malgré les efforts fournis en matière d'accès des femmes et des filles aux infrastructures-sociales économiques de base et à la prise en compte du budget des programmes affectés aux financements du genre des défis demeurent.

Il faut noter que des disparités subsistent entre Hommes / femmes et garçons / filles au niveau du département en matière de réinsertion de groupes cibles qu'il conviendrait de corriger en accordant des financements conséquents au secteur.

Tableau 1 : Scolarisation des enfants handicapés par sexe en 2018 DNDS
Unité : nombre

Régions	Enfants handicapés enregistrés	Enfants handicapés scolarisés		
		Masculin	Féminin	Total
Kayes	2 779	1 299	697	1 996
Koulikoro	198	47	51	98
Sikasso	898	330	221	551
Ségou	4 180	1 778	1 251	3 029
Mopti	2 646	818	524	1 342
Tombouctou	714	289	156	445
Gao	214	76	43	119
Kidal	5	0	0	0
Bamako	2 331	886	646	1 532
taoudenit	0	0	0	0
Menaka	3	0	1	1
Total	13 968	5 523	3 590 (39,40%) 28.57 % scolarisés	9 113

Source : Annuaire statistique MSAH 2018

Tableau 2 : Nombre de femmes démunies seules chargées de famille en 2018
Unité : nombre et pourcent

Région	Femmes enregistrées	Femmes assistées /suivies	% des assistées
Kayes	1 273	568	44,44
Koulikoro	901	329	36,51
Sikasso	3 119	1 949	62,49
Ségou	1 354	440	32,50
Mopti	3 130	3 130	100
Tombouctou	1 431	1 030	71,98
Gao	525	400	76,19
Kidal	343	342	99,71
Bamako	2 262	1 170	51,72
Ménaka	36	36	100
Taoudéni	100	75	75
TOTAL	14 479	9 469	65,40

Source : Annuaire statistique MSAH 2018

Tableau 3 : Situation des personnes immatriculées à la CANAM

Statut du personnel immatriculé	Hommes	Femmes	TOTAL
Fonctionnaire	20 164	24 517	44 681
militaire	7 144	6 855	13 999
Assurés volontaires	6 913	7 049	13 962
Contractuels /conventionnaires	59 103	62 816	121 919
parlementaires	0	0	0
Assurés volontaires	0	0	0
total	93 324	101 237	194 561

Source : Rapport d'activités CANAM 2018

Tableau 4 : Nombre d'assurés immatriculés au titre du régime d'Assurance Maladie Obligatoire par OGD

CATEGORIE	OGD		TOTAL
	CMSS	INPS	
TOTAL OUVRANT DROIT	15 221	29 116	44 337
TOTAL AYANT DROIT	57 185	93 039	150 224
Total	72 406	121 155	194 561

Source : Rapport d'activités CANAM 2018

Tableau 5 : Situation des ayants droit par sexe CANAM en 2018

Hommes	Femmes	Total
126 188	24 036	150 224

Source /données : Rapport CANAM 2018

Tableau 6 : Point sur l'ANAM

	RAMED		
	Hommes	Femmes	Total
Nombre de personnes immatriculées	142 084	102 256	244 340
Nombres de cartes distribuées	142 084	102 256	244 340
Nombre d'indigents pris en charge	34 627	32 775	67 402

Tableau 7 : Situation des nouveaux assurés au RAMED de l'année 2018

CATEGORIE	BENEFICIAIRES		BENEFICIAIRES (Admis de droit)	BENEFICIAIRES (JIGISEMEJIRI, immatriculés au RAMED)	TOTAL
	Ouvrant droit	Ayant droit			
EFFECTIF	177 200	46 177	16 977	33 986	244 340
TOTAL	177 200	46 177	16 977	33 986	244 340

Source : ANAM, rapport d'activités 2018

NB : bénéficiaires de droit= Établissements de Bienfaisance et pensionnaires des établissements pénitentiaires (**Source** : ANAM, Rapport annuel 2018)

3.1.2.2. Mesures ou stratégies de réduction des inégalités liées au genre

a. Mesures spécifiques

Face à ces défis, le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté a élaboré et mis en œuvre un certain nombre de politiques, programmes et projets :

- La politique Nationale de l'Economie Sociale et Solidaire et son plan d'actions;
- la politique Nationale de la Protection Sociale et son plan d'actions;
- La révision et l'adoption de la Politique Nationale de Solidarité en 2016 ;
- Le Plan d'Actions de la politique nationale de l'action humanitaire ;
- La mise en œuvre du Plan Stratégique pour la Promotion socio-économique des Personnes Handicapées (2015 -2024);
- la mise en œuvre des Activités Génératrices de Revenus pour faciliter la réinsertion des populations déplacées;
- le Projet d'Appui à la Réinsertion Socio-économique des Populations du nord et du centre (PARSEP/NM);
- Le Suivi et la consolidation du programme Jigisemejiri et du RAMED en faveur des groupes vulnérables ;
- Les réformes en cours pour la mise en place d'un dispositif de Couverture Maladie Universelle ;
- La mise en œuvre du Plan Stratégique de Lutte contre la Mendicité.
- L'Office National des Pupilles en République du Mali.

A cela, il faut ajouter la mise en œuvre de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et du Régime d'Assistance Médicale (RAMED).

b. Evaluation des actions Genre dans le Secteur 2018 :

Le ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté est issu de la scission en 2000 du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale. Il a pour mission fondamentale l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté, du développement humain durable, de l'action sociale, de la protection sociale, de l'économie sociale et solidaire, de la promotion des personnes âgées. Dans tous ces domaines, les programmes et les projets mis en œuvre ciblent de façon particulière les femmes et les filles.

3.1.2.3. Planification et la budgétisation des actions genre

Programme 4 : Lutte contre la pauvreté

Le premier objectif de ce programme contribue à la mise en œuvre de la PNG et visent à améliorer l'accès des femmes aux micros crédits.

Objectifs Spécifiques :

Réduire la pauvreté des groupes vulnérables dans les communautés rurales et urbaines.

INDICATEURS	Réf.	CIBLE			Activités 2020
	2018	2020	2021	2022	
1.1. Pourcentage d'infrastructures socio collectives et productives réalisées ;	30	20	15	15	1.1.1 Prise en charge des dépenses relatives à la Lutte Contre la Pauvreté
2.1. Nombre d'études sur le DHD et la pauvreté réalisées	3	3	3	3	2.1.1 Réalisation d'études thématiques sur la pauvreté et le développement humain durable (ODHD).

3.1.3. Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

3.1.3.1. Enjeux-genre

Le Programme Décennal de Développement de la Justice PRODEJ (2000-2009), le Plan opérationnel (2010-2014) et le PU-RSJ-MOA (Programme d'urgence pour le Renforcement du Service Public de la Justice dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paix issu du processus d'Alger 2015-2018) marquent la volonté des pouvoirs publics d'inscrire les réformes de la Justice sous le prisme d'une approche programmatique avec le concours des partenaires techniques et financiers.

Des défis dans la promotion et la protection des droits de l'homme et du genre en général et la promotion de l'égalité homme femme en particulier ont été lancés par la Justice pour appuyer la Politique Nationale Genre adoptée en 2011.

Les questions des droits de l'homme et du genre constituent une des priorités et pour cela, il a en été consacré une activité dans le programme 1.009 concernant l'Administration Générale.

Sous l'impulsion du Président de la République, le redressement de la justice est devenu le socle sur lequel le nouvel Etat du Mali se bâtira.

La réforme systémique de la justice ainsi prônée a engendré le contrat de transparence entre les membres de la famille judiciaire et les autres acteurs de la société dans le but de faciliter la saine distribution de la justice au bénéfice du peuple, la promotion du droit d'accès à la justice des femmes et des hommes et le respect des engagements pour une justice performante, crédible, responsable et indépendante.

Par ailleurs, à l'analyse du genre et l'égalité homme femme démontre un déséquilibre assez important quant à la représentativité entre les hommes et les femmes dans les corps de métier de la justice. Le nombre de femmes diminue en allant vers les échelons supérieurs : Par exemple les femmes représentaient seulement 7.5% de l'effectif total des magistrats. Elles ne représentent 10.7% des effectifs des ordres professionnels. Par contre, elles sont plus nombreuses dans les échelons inférieurs où elles représentent 80,05% des auxiliaires de justice.

Répartition des magistrats en 2018 :

Structure	Homme		Femme		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
Magistrats	494	92,5%	60	7,5%	554

Source : CPS Justice Rapport annuel-2018

Effectifs des ordres professionnels du secteur de la justice en 2018 :

Corps professionnels	Homme		Femme		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
Avocats	300	92.02%	26	7.98%	326
Notaires	24	68.57%	11	31,43%	35
Huissiers/Commissaires	96	90.56%	10	9.44%	106
Total Général	420	89.93%	47	10.07%	467

Source : CPS Justice Rapport annuel-2018

Répartition des auxiliaires de justice :

Auxiliaires de justice	Homme		Femme		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
Greffiers en Chef	29	30.52%	66	69,48%	95
Greffiers	53	22.64%	181	77,36%	234
Secrétaires des greffes et parquets	12	8.45%	130	91,55%	142
Total Général	94	19.95%	377	80,05%	471

Source : CPS Justice Rapport annuel- 2018

3.1.3.2. Mesures ou stratégies de réduction des inégalités liées au genre

a. Mesures spécifiques

Afin de remédier à ces déséquilibres accrus au niveau des effectifs de personnel juridique et judiciaire et de corriger les disparités d'accès aux services publics et privés de la justice, des politiques, programmes et orientations ont été initiés par le Ministère de la Justice et leur mise en œuvre a démarré.

En septembre 2008, la politique d'Égalité Femme-Homme du Ministère de la Justice fut adoptée. Cette politique est axée sur l'égalité en droit et dans les faits pour les femmes et les hommes et sur l'égalité entre les femmes et les hommes aux postes et professions du système judiciaire. Elle est assortie d'un Plan d'actions et la mise en place d'un Comité Aiseur Genre dont une des missions est de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes au sein de l'appareil judiciaire.

Par ailleurs, avec l'adoption en 2011 de la Politique Nationale Genre, le département de la justice à l'instar des autres départements a créé un point focal genre avant la création d'un comité sectoriel d'institutionnalisation de la politique nationale genre, chargé de la mise en œuvre de ladite politique et de la promotion de l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes.

Quant à la promotion du genre, les actions ont surtout concerné le milieu carcéral par la systématisation des quartiers séparés hommes/femmes/enfants, d'une part et l'amélioration des conditions de vie des femmes en milieu carcéral avec la distribution des « kits de dignité », toutes ces actions sont le fruit du partenariat avec la Munisma avec son projet « Prison Mandela ».

Quelques activités ont été réalisées :

- dans le cadre de la promotion et la protection des droits humains, le projet de politique nationale en matière de droits de l'Homme a été adapté au contexte actuel ;
- l'amélioration de l'accessibilité à la justice s'est traduite surtout par la mise en œuvre d'un système de communication et l'opérationnalité des Bureaux de l'Assistance Judiciaire;
- concernant l'amélioration de la prise en charge des violences basées sur le genre, le Fonds d'appui à la société civile en matière d'accès à la justice et aux droits de la personne a été lancé ;
- l'amélioration des conditions de détention avec la généralisation des quartiers ou cellules séparé(e)s.
- le renforcement de capacité en genre et violences basées sur le genre des certains acteurs de la chaîne pénale avec l'appui des partenaires tels que le MJP.

b. Evaluation des actions genre de 2018

Le Ministère de la Justice a réalisé très peu d'activités relatives au Genre durant la période 2017-2018 dû à l'insuffisance des ressources. Il faut cependant souligner que le département a beaucoup participé aux activités genre des autres départements ministériels et institutions.

En matière de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, le ministère de la Justice est partie prenante du Spotlight, un programme du Systèmes des Nations Unies.

Co-piloté par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale. De même, dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, le ministère de la Justice a participé à l'élaboration du Communiqué Conjoint signé entre le Gouvernement du Mali et le Système des Nations.

Les activités genre-sensibles sont timides au sein du Département.

En 2018, des actions significatives menées dans ce sens, concernant la promotion et la protection des droits humains et du genre sont les suivantes :

- Participation à la réalisation des études sur le renforcement de la justice pénale au Mali et sur la réforme judiciaire et pénitentiaire. DNJS
S'agissant de l'opérationnalisation de la Politique Nationale d'Accessibilité à la Justice et observance des textes relatifs à la médiation civile et pénale, des efforts ont été consentis dans la mise en œuvre :
- une lettre circulaire du Ministre de la Justice a été envoyée à l'ensemble des premiers présidents des Cours d'Appel pour la désignation des médiateurs pénaux auprès de l'ensemble des juridictions de droit commun ;
- deux guides sur les procédures judiciaires et sur la protection de la femme et de l'enfant ont été élaborés et validés en 2017, la dissémination de ces guides a été effective en 2018. La traduction en cinq langues nationales (Bamanan, Foulfouldé, Tamasheq, Arabe et Sonrhäï) a été faite et la diffusion prévue en 2019 ;
- De même, dans le cadre du Programme d'Appui à la Justice au Mali (PAJM) financé par l'Union Européenne, un programme de mise en œuvre de bureaux d'assistance judiciaire a été élaboré et sera opérationnalisé dans l'ensemble du pays.

3.1.3.3. Planification et budgétisation des actions du genre

La Politique Nationale Genre sera mise en œuvre au Ministère de la Justice, Garde des Sceaux à travers deux programmes :

Programme 1 : Administration Générale-Coordination et Contrôle

Objectif 2: Renforcer la lutte contre la corruption, la drogue le terrorisme et la criminalité						
Indicateur de résultats	Unité de mesure	Période			2018	
		2015	2016	2017	Prévision	Réalisation
2.3. Pourcentage des acteurs de la justice formés dans les domaines de lutte contre la corruption, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.)	%	-	-	33	45	26,26

Objectif 3: Renforcer la promotion et la protection des droits humains et du genre							
Indicateur de résultats		Unité de mesure	Période			2018	
			2015	2016	2017	Prévision	Réalisation
3.1 Pourcentage des acteurs de justice formé en droits humains et/ou genre / Magistrats/ rapport d'activités CPS/SJ, CNLTPA (traite des personnes)	Magistrats	%	-	-	-	50	10,79
3.1 Pourcentage des acteurs de justice formé en droits humains et/ou genre / Auxiliaires de justice/ rapport d'activités CPS/SJ, CNLTPA (traite des personnes)	Auxiliaires de justice		-	-	-	80	28
3.1 Pourcentage des acteurs de justice formé en droits humains et/ou genre / Agents de la DNAPES/ rapport d'activités CPS/SJ, CNLTPA (traite des personnes)	Agents de la DNAPES		-	-	-	70	40

Programme I : Administration Générale-Coordination et Contrôle

Objectifs	Libellé	Indicateurs					Activités 2018
		Référence	Réalisation	Cibles			
		2017	2018	2018	2019	2020	
Objectif N°2 : Renforcer la lutte contre la corruption, la drogue, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée	2.3. Pourcentage des acteurs de la justice formés dans les domaines de lutte contre la corruption, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.	33%	26,26%	45%	95%	98%	2.3.1 Projet de poursuite de l'opérationnalisation du programme national intégré de lutte contre le trafic de drogue, le blanchissement des capitaux et la criminalité transnationale. 2.3.2 Projet de sensibilisation et formation des acteurs de la justice sur la traite des personnes et les pratiques assimilées
Objectif 3. Renforcer la promotion des droits humains et du genre	3.1 Pourcentage des acteurs de justice formé en droits humains et/ou genre / Magistrats/rapport d'activités CPS/SJ.,CNLTPA (traite des personnes)	0	51	45	50	50	3.1.1 Projet de sensibilisation du personnel judiciaire et administratif sur les questions de droits humains et de
		0	23	40	80	80	3.1.1 Projet de sensibilisation du personnel judiciaire et administratif sur les questions de droits humains et de
		0	272	70	70	100	3.1.1 Projet de sensibilisation du personnel judiciaire et administratif sur les questions de droits humains et de

Analyse de la situation :

L'unique activité menée et financé par le budget national a été le renforcement de capacité en genre et violences basées sur le genre du personnel d'appui du ministère de la Justice. Cependant d'autres activités ont été menées grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers (MJP) :

- Renforcement de capacité en genre et violences basées sur le genre des auditeurs de justice ;
- Formation en genre et violences basées sur le genre des magistrats.
- Formation sur la traite des personnes et pratiques assimilées d'officiers et d'agents de la police Judiciaire ;
- Visites d'étude à l'extérieur dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Système des Nations Unies, financé par Onu-Femmes.

A l'analyse que la situation, nous constatons que toutes les activités menées dans le cadre du genre au niveau du secteur de la Justice ont été financées par les partenaires. Les ressources nationales allouées pour le genre au Ministère de la Justice ne permettent pas d'avoir les résultats escomptés dans la promotion du genre et la lutte contre les Violence Basées sur le Genre, ce dernier dont l'ampleur prend de nos jours une proportion inquiétante.

Avec l'adoption de la Politique Nationale Genre, les comités sectoriels doivent déjà être opérationnels, tel n'est pas le cas au niveau du secteur de la Justice, d'où les difficultés dans la mise en œuvre du plan d'actions de la Politique Nationale Genre.

3.1.4. Ministère de la Communication

3.1.4.1. Enjeux genre

L'inégalité persistante entre hommes et femmes dans les domaines de la communication, de l'information et des nouvelles technologies diminue relativement grâce aux efforts entrepris dans le secteur.

La progression favorable des indicateurs que ce soit pour l'accès à la radio, à la télévision, au téléphone et à l'internet, améliore l'image de la femme dans les médias. Des avancées sont notées dans le domaine de l'information et de l'animation qui donne une image de femme élégante et moderne, impliquée dans sa profession, engagée, compétente, égale à ses collègues masculins.

Aussi, dans le domaine de la publicité et les sketches les clichés montrant une image négative de la femme s'améliorent, ils montrent de plus en plus les femmes au centre de la décision, participatives, entreprenantes et impliquées.

La modernisation économique et sociale du Mali, à laquelle les femmes prennent une part importante, passera par l'amélioration de l'accès à Internet, un accès encadré des femmes à Internet permet de réelles perspectives d'apprentissage, et d'accès à un nombre particulièrement important de documents pédagogiques.

La répartition des effectifs de la fonction publique d'Etat selon le statut, la catégorie et le sexe du Ministère de la Communication en 2018.

Catégorie	Masculin		Féminin		Total
	Effectif	Pourcentage %	Effectif	Pourcentage %	
Fonctionnaire					
A	17	80,95	4	19,05	21
B2	5	71,43	2	28,57	7
B1	0	0	3	100	3
C	1	33,33	2	66,67	3
Contractuel	13	68,42	6	31,58	19
Total	36	67,93	17	32,07	53

3.14.2. Mesures ou stratégies de réduction des inégalités liées au genre

- La vision sectorielle à long terme est d'accélérer le processus de développement par une utilisation accrue des TIC, grâce à un accès universel aux technologies de l'information et de la communication de qualité.
- L'objectif stratégique consiste à étendre et améliorer la qualité des infrastructures et services de communication et à assurer l'accessibilité de tout citoyen à un moyen de communication à moindre coût les principaux acteurs sont : l'Administration, les PTF, les usagers des infrastructures et moyens de communication existants, les journaux et radios privés, les syndicats et les ONG (Organisations Non Gouvernementales).

Les Partenaires Techniques évoluant dans les TIC sont la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Agence Française de Développement (AFD) avec le projet « Techno ». La Loi sur la Publicité adoptée et sa mise en œuvre entamée pour lutter efficacement contre les clichés dépassés, réducteurs et dégradants qui véhiculent une image négative des femmes.

a) Mesures spécifiques

a. Les réalisations majeures enregistrées au cours de l'année 2018 ont porté sur la poursuite du désenclavement intérieur et extérieur grâce à des infrastructures et services de communication dans le but d'assurer l'accessibilité de tout citoyen à un moyen de communication à moindre coût.

b. Un cadre juridique propice à la promotion des services privés de communication audiovisuelle est mis en place grâce au vote de la loi relative aux services privés de communication audiovisuelle et ses décrets d'application, l'adoption par l'Assemblée Nationale de la loi sur la publicité.

c. L'année 2018 a aussi été marquée par la poursuite de la connexion à l'Internet des communes et des écoles du Mali réalisées par l'AGETIC la promotion de l'information et de la communication assurée grâce à l'extension de la couverture TV/FM du territoire national et à la réalisation et la diffusion des paquets pédagogiques par l'ANCD.

d. La couverture du territoire national en télévision et en radio a été assurée par l'ORTM.

3.1.5. Ministère du Dialogue Social, du Travail et de la Fonction Publique

Le Mali a pris part à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) depuis septembre 1985 et a ratifié le protocole additionnel à ladite convention en septembre 2000. Pourtant, malgré la volonté des autorités d'améliorer la situation des femmes, les maliennes font encore l'objet de discriminations de fait et de droit.

En outre, la situation des femmes est conditionnée par la pauvreté, le Mali occupant la 179^{ème} position pour le développement humain, et par le poids de certaines traditions culturelles et religieuses.

Le 25 septembre 2015, les États dont le Mali ont adopté un nouvel agenda de développement international, comportant un ensemble d'objectifs pour le développement durable (ODD) dans le but d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous d'ici l'horizon 2030 ainsi que l'agenda 2063.

C'est dans ce contexte que le Document Politique Nationale Genre du Mali (PNG-Mali) est une opportunité à saisir en vue d'instaurer et préserver l'égalité des chances afin que le sexe ne soit plus un facteur de discrimination. C'est pourquoi notre département doit jouer son rôle de catalyseur eu égard à la transversalité de ses attributions et à sa position centrale dans la conception et la mise en œuvre des politiques Publiques. Pour atteindre cet objectif, il a été mis en place le comité d'institutionnalisation Genre chargé entre autre de veiller à la prise en compte des questions de genre dans la formulation des politiques Publiques au ministère chargé de la Fonction Publique.

3.1.5.1. Enjeux –Genre

Le taux de participation des femmes aux concours d'entrée à la fonction Publique en 2018 s'est amélioré par rapport à l'année précédente, soit un taux de 53,91% contre 51,78% en 2017. Cette évolution de taux est à féliciter et encourager par le gouvernement pour permettre d'atteindre les objectifs du PNG.

Tableau 1 : Répartition des candidats au concours d'entrée à la fonction publique de l'Etat par catégorie en 2018

Unité : Nombre

Catégorie	Inscrit	Présent	Poste ouvert	Admis
	Général ⁷	Général	Général	Général
A	2 799	2 464	190	187
B2	7 301	6 600	326	310
B1	14 376	13 233	111	111
C	1 323	1 249	200	189
Total	25 799	23 546	827	797

Source : CNCFP Rapport d'activités -2018

⁷ Concours direct concernant tous les cadres conformément au Décret n°05-164/P-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires, notamment en ses articles 34 et suivants.

Tableau 1: Répartition des candidats au concours d'entrée à la fonction publique de l'Etat par sexe en 2018

Unité : Nombre

Sexe	Inscrits	Présents	Admis
	Général	Général	Général
Homme	10 099	9 168	542
Femme	15 700	14 378	255
Total	25 799	23 546	797
% Femme	60,86	61,06	31,99

Source : CNCFP Rapport d'activités -2018

Tableau 2: Répartition des candidats admis au concours d'entrée à la fonction publique de l'Etat par centre et par sexe en 2018

Unité : Nombre

Centre	Homme		Femme		Total
	Général	%	Général	%	Général
Bamako	455	67,61	218	32,39	673
Kayes	20	80,00	5	20,00	25
Sikasso	18	72,00	7	28,00	25
Ségou	21	60,00	14	40,00	35
Mopti	14	63,64	8	36,36	22
Gao	14	82,35	3	17,65	17
Total	542	68,01	255	31,99	797

Source : CNCFP Rapport d'activités – 2018

Tableau 3: Répartition des candidats handicapés admis au concours d'entrée à la fonction publique de l'Etat par catégorie et par sexe en 2018

Unité : Nombre

Catégorie	Sexe		% Femme	Total
	Homme	Femme		
A	1	3	75,00	4
B2	5	2	28,57	7
B1	7	7	50,00	14
C	0	0	00,00	0
Total	13	12	48,00	25

Source : CNCFP Rapport d'activités - 2018

Cette situation demeure un enjeu par rapport à la Fonction à la représentativité des femmes dans la fonction Publiques et dans les prises de décision puisque plus de la moitié de ces femmes sont de la catégorie B1. Au niveau du département en charge de la Fonction Publique les postes nominatifs de directeurs des services centraux et régionaux sont tous occupés par des hommes. Seulement sept (7) femmes sont chef de division contre 20 hommes. C'est au niveau des sections que les femmes sont majoritairement représentées.

- La loi 92-020 du 23 septembre 1992 portant code du travail dispose qu'à conditions égales de travail, de qualification professionnelle et de rendement, le salaire est égal pour tous les travailleurs ;
- La représentation des femmes dans la fonction Publique à des postes supérieurs s'est légèrement améliorée, passant à 20 644 femmes, soit 17,6%.

Des effectifs de la catégorie A en 2017, A alors qu'en 2000 elles ne représentaient que 9% (étude Baste). La création de la section Equité –Genre au niveau de la Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel (DNFPP) chargée entre autres :

- D'élaborer et mettre en œuvre les outils d'implication de l'Equité-Genre au sein de l'administration publique ;
 - D'apporter un appuis-conseil aux services Publics pour la prise en compte de la dimension genre dans la gestion des carrières des agents Publics ;
 - D'évaluer les résultats de l'application des mesures en Equité –Genre et d'assurer leur diffusion au sein de l'administration Publique ;
 - La création auprès du département de la Cellule Nationale de Lutte Contre le Travail des Enfants (C N LT E) et qui a pour mission le retrait des enfants victimes des pires formes de travail ;
 - Priorité de la femme en cas d'égalité des points au concours 'entrée à la Fonction Publique.
- Ces Points ci-dessus constituent certes des avancées mais ; elles demeurent insuffisantes.

3.1.5.2. Mesures ou stratégies de réduction des inégalités liées au genre

En perspective le comité envisage de réaliser les activités ci-dessous

ACTIVITES PREVUES	2018	2019	MONTANT C FA
Formation des membres du comité en budgétisation sensible au genre.	Non réalisée	x	904 000
Recensement des femmes cadres de L'administration occupant des postes de responsabilité	Non réalisé	x	770 000 CFA
Constitution d'une base de données de la femme Cadres de la fonction Publique		2020	Non budgétisé

Amélioration du cadre législatif du travail

PROMOUVOIR L'ACTION DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS					
Indicateurs	Réalizations		Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2022
Objectif 1: Rendre performant les services du travail					
Pourcentage d'Inspecteurs ou de Contrôleurs du Travail formés (dont femmes)	30(15)	41 (60)	40(25)	42(27)	45 (30)
Objectif 2 : Promouvoir les actions de lutte contre le travail des enfants					
Taux de réinsertion des enfants retirés des pires formes de travail des enfants (Filles)	40	0,00	50	60	65
Nombre d'enfants identifiés dans les pires formes de travail	-	Plus de 1000	-	-	-
Nombre d'enfants enregistrés.		300	300	135	165

Conclusion :

Le constat général est qu'il existe toujours un écart important entre les hommes et les femmes surtout au sommet des institutions publiques et politiques. Alors il est important d'avoir une vision commune du concept Egalité Homme/ Femmes et de la politique Nationale Genre pour bien appréhender toutes les dimensions liées à la représentativité des femmes dans les postes supérieurs et de décision.

3.2. AXE THEMATAQUE 2 :

Accès équitable aux droits sociaux (Services sociaux de Base)

L'horizon pour l'atteinte des cibles fixées par les ODD est 2030 et nécessitera que le gouvernement, le secteur privé, la société civile et les citoyens agissent de concert tout en intégrant une approche et une dimension genre à tous les niveaux de conception, de gouvernance et d'exécution des politiques et programmes relatifs aux services sociaux de base à travers une approche droite et une approche de budgétisation sensible au genre.

Dans l'accès aux droits sociaux relatifs aux SBB, sept (7) départements ministériels sont concernés par le Rapport Genre 2020 : il s'agit de :

- Ministère de la Santé et des Affaires Sociales,
- Ministère de l'Education Nationale,
- Ministère de l'Eau et de l'Energie,
- Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement Social,
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique,
- Ministère de la Culture.
- Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable,

3.2.1. Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

Le Mali, dans le cadre de l'édification d'une société démocratique et d'un État de droit, a entrepris un vaste chantier de réformes afin de moderniser l'État, de développer les infrastructures et le secteur productif, de consolider les réformes structurelles et de renforcer le secteur social aboutissant ainsi à la constitution du 25 Février 1992. Cette constitution a renforcée les efforts en faveur de la promotion de la femme prônant un état de droit dans lequel l'équité du genre constitue une valeur fondamentale. La population malienne est jeune et à majorité féminine (50,4%)

Le Mali a adhéré aux principes des soins de santé primaires (Alma Ata, 1978) qui reposent sur :

- l'acceptabilité des services de santé pour tous ;
- l'efficacité et l'efficience des soins de santé ;
- la réactivité des services de santé ;
- l'accès universel aux soins ;
- la coordination et la collaboration intersectorielle ;
- la participation individuelle et collective.

Il a, également, adopté et ratifié les principaux engagements internationaux en matière de santé. Il s'agit, notamment de :

- la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen ;
- le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples, et le protocole relatif aux droits des femmes en Afrique ;
- la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- la Convention relative à la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- la plate-forme de Beijing ;
- la Déclaration du Millénaire pour le développement ;
- la Déclaration des Chefs d'Etat de l'OUA sur «la santé, base du développement» et sur le SIDA ;
- la Déclaration de Paris et de Rome sur l'efficacité de l'aide ;
- la Déclaration de Ouagadougou sur les soins de santé primaires, et les systèmes de santé en Afrique ;
- la Déclaration du Forum Mondial de Bamako sur la recherche pour la santé, le développement et l'équité ;
- la Déclaration d'Addis ABEBA sur la santé communautaire dans la Région africaine à l'issue de la Conférence internationale conjointe ONUSIDA, UNICEF, Banque Mondiale, OMS sur la santé communautaire pour garantir l'accès universel à des soins de santé de bonne qualité ;
- l'Initiative de Bamako en 1987;
- Le Scénario de Développement en trois Phases de l'OMS AFRO ;
- La Déclaration Solennelle des chefs d'Etat sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes ;
- La Charte Africaine des Droits et du Bien Etre de l'Enfant.

Pour la mise en œuvre des principes et valeurs mentionnés supra et de ses engagements internationaux, le Mali a pris un certain nombre de textes législatifs et a adopté des politiques nationales qui traduisent sa volonté politique en faveur de la santé. Il s'agit, notamment de :

- la Politique Sectorielle de la santé, 1990 ;
- la politique nationale de Solidarité, 1993 ;
- la Politique Nationale de Protection de l'Environnement, 1998 ;
- loi n°02-044 du 24 juin 2002 relative à la santé de la reproduction ;
- la loi d'Orientation sur la Santé (Loi n°02- 049 du 22 juillet 2002) ;
- la Loi 02-050 du 22 juillet 2002 portant loi hospitalière;
- la Politique de Protection Sociale, 2002 ;
- la Politique Nationale de la population, 2003 ;
- la Politique Nationale de Médecine Traditionnelle, 2005 ;
- la Politique Nationale de l'Eau, 2006 ;
- la Loi n°06-028 du 29 Juin 2006 fixant les règles relatives à la prévention, à la prise en charge et au contrôle du VIH/SIDA ;
- la Politique Nationale genre, novembre 2010 ;
- la politique nationale de recherche;
- la signature de conventions communautaires dans le cadre de l'abandon de la pratique de l'excision.

Au Mali la femme occupe une place importante dans la société. La participation effective de la femme au processus de développement ne se limite pas uniquement à des fonctions économiques. Elle suppose aussi la jouissance de certains droits tels que le droit à la santé, à l'éducation et au bien-être, ceux relatifs aux droits civiques et politiques et notamment le droit à la vie, aux libertés individuelles.

De nos jours le gouvernement de la République du Mali veille à sauvegarder les acquis et à mieux formuler les politiques publiques basées sur le genre, en cherchant à éliminer les disparités et les inégalités entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons. Le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) quant à lui met un accent particulier sur les aspects du Genre. Aussi de nombreuses activités ont été inscrites dans le PRODESS III en faveur des femmes.

3.2.1.1. Enjeux -genre :

Les efforts déployés par le Gouvernement du Mali avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers ont permis d'améliorer l'état de santé de la mère et de l'enfant. Ainsi, selon les données de l'EDSM-VI, la mortalité néonatale se situe à 33 ‰ en 2018 contre 22 ‰ pour la mortalité post néonatale. Globalement, le risque de mortalité infanto-juvénile, c'est à dire le risque de décès avant l'âge de 5 ans, est de 101 ‰.

Dépuis la première édition de l'Enquête Démographique et de Santé (EDSM-I 1987), on observe globalement une tendance à la baisse des risques de décès des enfants avant 5 ans. Estimé à 122 ‰ en 1995-1996, le quotient de mortalité infantile est passé à 96 ‰ en 2006 puis à 54 ‰ en 2018. Dans la même période, le quotient de mortalité infanto-juvénile a aussi

diminué, passant de 238 ‰ à 191 ‰ et à 101 ‰ en 2018 tandis que le taux de mortalité maternelle est estimé à 368 pour 100.000 naissances vivantes.

Au regard des tendances ci-dessus observées, si des actions vigoureuses et courageuses ne sont pas entreprises, le rendez-vous pour les ODD, notamment l'ODD 3 relatif à la bonne santé et au bien-être ne sera pas respecté.

En perspective, les enjeux consistent essentiellement à poursuivre les actions visant l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable (ODD3) à savoir « **Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge** ». Il s'agit entre autres, d'ici 2030 de :

- faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ;
- éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ;
- mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles ;
- réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être ;
- assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

Tableau 1 : Evolution récente de quelques indicateurs du secteur de la santé

Indicateurs	2017	2018
Indice d'assiduité à la CPN	2,2	2,3
Taux moyen de couverture en Td2 + (%)	63,06	69,79
Taux Consultation Périnatale (CPN) 4 ^{ème} visite (%)	21,32	21,88
Nombre de CSCOM fonctionnels	1 314	1 368
PMA < 5 Km (%)	58	57
PMA < 15 Km (%)	81	86
Taux d'accouchement par césarienne (%)	2,7	3,6
Nombre de césarienne au Mali	25 031	31 509
Taux d'accouchements Assistés dans dans les structures sanitaires (%)	54,99	55,81
Penta3 <12mois (%)	89	95,2
Taux de prévalence contraceptive PF (%)	20,01	20,87

Source : Rapport de mise en œuvre CREDD 2018, DHIS2

Au regard des indicateurs présentés dans le tableau ci-dessus, il se dégage beaucoup de défis et dans divers domaines de la santé.

Dans le domaine des soins prénataux et assistance à l'accouchement

L'indice d'assiduité à la CPN est resté presque stationnaire de 2017 à 2018 (2.2 à 2.3). On note que la région de Gao qui a enregistré le plus grand indice avec 2.9 et le plus faible à Ménaka avec 1.8. Cependant, aucune région n'a atteint l'objectif national qui est de 4. Le taux moyen de couverture en Td2 + Rappel chez les femmes enceintes est de 69,79% en 2018 contre 63,06% en 2017. Ce taux reste inférieur à celui de l'objectif national (90%). Le taux le plus élevé est

observé à Bamako (78,82%) et le plus bas à Taoudénit (19,36%). Le taux d'accouchement assisté dans les structures sanitaires a connu une légère hausse de 54,99% en 2017 à 55,81% en 2018. Le plus fort taux a été observé à Bamako avec 83,92% et le plus faible taux à Taoudénit 1,64%. Le nombre de césarienne a connu une augmentation en passant de 25 031 en 2017 à 31 509 en 2018. Par rapport à la réalisation de l'année 2018 le district de Bamako a enregistré le maximum de cas (11 175) contre (20) cas à Kidal. En 2018, 82,66% des districts sanitaires ont organisé le système de référé/évacuation.

Dans le domaine de la planification familiale

La majorité des femmes n'a pas accès à des services de santé de la reproduction de qualité aux différents niveaux de la pyramide sanitaire et particulièrement au niveau communautaire où les besoins restent énormes. La situation des prestataires qualifiés (sages-femmes et infirmières obstétriciennes) reste dominée par une mauvaise répartition géographique et un déficit au plan quantitatif sur le territoire national et au niveau des districts sanitaires. Par ailleurs, bien que des bonnes pratiques et initiatives aient été mises en œuvre çà et là, il reste que celles-ci demeurent expérimentales et ne sont pas dupliquées à échelle dans le pays. La moyenne nationale de prévalence contraceptive est passée de 20,01% en 2017 à 20,87% en 2018. Les besoins non satisfaits en PF estimés à 26% restent un peu élevés, cette situation est préoccupante dans la mesure où le taux de fécondité s'élève à 6,1 enfants par femme et celui de l'accroissement de la population à 3.6%.

Dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants :

La violence envers les femmes et les filles est un phénomène persistant au Mali. L'étude commanditée par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille sur les VFF en 2002 assorti d'un plan d'action 2006-2011 a déterminé une typologie des violences d'ordre physique, sexuel, psychologique, psycho-physiologique et institutionnel.

La pratique de l'excision est très répandue, puisqu'elle concerne 91% des femmes de 15 à 49 ans. Étant donné le caractère généralisé de la pratique, les variations selon les différentes caractéristiques sociodémographiques sont très faibles. Tout au plus, peut-on souligner que la prévalence est plus faible parmi les chrétiennes et les animistes (respectivement 65 % et 77 % contre 93 % parmi les musulmanes). Par ailleurs le mariage précoce et celui des enfants semblent aussi être une pratique largement répandue au Mali.

Dans le domaine de l'état nutritionnel des femmes enceintes, des enfants et des nourrissons.

Bien que les progrès de ces dernières années aient permis d'infléchir la tendance à la baisse, les niveaux des indicateurs de la malnutrition demeurent encore élevés et indiquent clairement que la malnutrition reste encore un problème prioritaire de santé publique auquel il faut des réponses adéquates.

Le nombre total de malades admis pour Malnutrition Aigüe Global (MAG) est de 310 667 cas en 2018, dont la Malnutrition Aigüe Sévère (MAS) a représenté 51% (158 758) des cas de la MAG. Les régions qui ont enregistré plus de cas sont Mopti, Tombouctou et Kayes soit respectivement (55 537), (47 884) et (44 792).

Le taux de guérison de la MAS (Malnutrition Aigüe Sévère) des enfants pris en charge dans le programme au niveau national est de 90,66% en 2017 et s'est situé à 91,69% en 2018. Le taux de guérison le plus élevé a été enregistré à Taoudéni (95,65%) et le plus faible taux (75,83%) à Kidal.

Le taux de décès des enfants pris en charge dans le programme au niveau national a connu une augmentation de (0,73%) en 2018 contre (0,59%) en 2017. Le taux de décès le plus élevé a été observé à Sikasso (1,64%).

Quant au taux d'abandon des enfants pris en charge dans le programme au niveau national, il a connu une diminution de 8,75% en 2017 à 7,58% en 2018. Le taux d'abandon le plus élevé a été enregistré à Kidal 24,17% et le plus faible a été enregistré à Taoudéni 4,35%.

Le taux de guérison des MAM (Malnutrition Aigüe Modéré) a connu une augmentation de 82,83% en 2017 à 86,86% en 2018. L'objectif national de 75% du taux de guérison a été dépassé. Cependant, on constate une baisse du nombre d'admission des cas de MAM de 158 942 en 2017 à 151 909 en 2018. Cette situation nutritionnelle résulte, le plus souvent, de croyances socioculturelles et de pratiques alimentaires inappropriées.

3.2.1.2. Mesures ou stratégies de réductions des inégalités liées au genre

a) Les mesures spécifiques

Les stratégies ou mesures de réduction des inégalités genre en matière de santé s'inscrivent, en général, dans le cadre du Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS 2014-2023).

Les mesures envisagées par le Ministère en charge de la santé visent à améliorer les indicateurs de santé particulièrement chez la mère et l'enfant.

Pour ce faire, les principaux objectifs chiffrés sont les suivants :

- réduire le ratio de mortalité maternelle de 368 à 146 pour 100 000 naissances vivantes et le taux de mortalité néonatale de 33 à 20 pour 1 000 naissances vivantes d'ici 2020 ;
- rendre disponible et accessible les soins obstétricaux et néonataux essentiels dans 100% des structures offrant les services de SR d'ici 2020 ;
- augmenter la disponibilité et l'accessibilité des SONUB de qualité de 36% à 60% des CSCom et des SONUC de qualité dans 100% des structures de référence (CS Réf, EPH) d'ici 2020 ;
- augmenter la prévalence contraceptive de 16% à 30% en 2020 ;
- renforcer les capacités des individus, des familles, de la communauté et des collectivités pour l'amélioration de la santé maternelle et néonatale dans 95% des villages en 2020.

En vue de l'atteinte des objectifs susvisés, les mesures ou stratégies spécifiques sont :

- Renforcer l'accès aux soins prénataux et l'assistance à l'accouchement ;
- Renforcer le système de référence évacuation ;
- Repositionner la planification familiale dans les activités de la SR ;
- Préconiser des mesures efficaces visant à éradiquer les violences faites aux femmes et aux enfants ;
- Lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes.

b) Evaluation des actions genre 2018

Durant l'année 2018, les efforts du Ministère en charge de la santé ont permis d'atteindre certains résultats dont les principaux, mesurés par des indicateurs de performance, se présentent par programme comme suit :

b.1 Programme 2.54 : Soins de santé primaire et lutte contre les maladies

Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2018	
		2015	2016	2017	Prévisions	Réalisations
Objectif N°1 : Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile						
1.1 Taux d'accouchements assistés	%	57	66,03	66,43	67	65,77
1.2. Taux de prévalence contraceptif	%	13,17	29,53	30,01	16,89	20,87
OBJECTIF N°2 : Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles, non transmissibles et les handicaps liés aux maladies -non transmissibles						
2.1. Proportion de décès attribuables au paludisme parmi les enfants de 0 à 5 ans atteints de paludisme vu dans les Formation sanitaires	%	52,47	19,23	34,99	15	41,66
2.2. Taux de couverture vaccinale enfants moins d'1 an en Penta3	%	91	94	89	>=90	95,19
Objectif N°3 : Promouvoir un environnement sain en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé						
3.2 Pourcentage d'infection des sites opératoire dans les CSanté de la Reproductionéf	%	1,35	0,37	0,52	≤1	0,57
Objectif N°4 : Augmenter l'offre et l'utilisation de services de santé de qualité, répartis de manière équitable et répondant aux besoins des populations						
4.1. Taux d'utilisation des services (nc/hbt/an)	%	0,35	0,40	0,39	0,40	0,43
4.2. Taux de disponibilité et d'accessibilité des SONUB de qualité au niveau des CSCom	%	17	34,10	24,60	30	28,4

Commentaire sur l'atteinte des objectifs en 2018 :

Concernant le taux d'accouchements assistés, bien que la cible de 67% n'est pas atteinte mais on peut juger satisfaisant le niveau atteint qui est de 65,77%. Par rapport au taux de prévalence contraceptive la cible est atteinte voire dépassée. Cependant on constate une diminution par rapport à 2017 (30%). La performance est due à l'amélioration de la collecte des données et la multiplication des interventions en faveur de la PF. La diminution du taux par rapport à 2017 est due à l'insuffisance de financement à cause des restrictions budgétaires.

Pour la Proportion de décès attribuables au paludisme parmi les enfants de 0 à 5 ans atteints de paludisme vu dans les Formation sanitaires, la cible (15%) n'a pas été atteinte. Au lieu d'une diminution, l'indicateur a plutôt augmenté à 41,66%. Cela s'explique par l'amélioration de la collecte des données et la rupture des tests rapides dans les structures dont certains décès pourraient être attribués au paludisme sans la confirmation biologique et le recours tardif des populations aux structures de santé. Quant à la vaccination, une bonne performance a été enregistrée. L'indicateur a passé de 89% en 2017 à 95,19% en 2018. Cette performance est liée à l'effort de financement de l'Etat malien et le Partenaire GAVI, pour renforcer la vaccination dans les zones à faible couverture.

Le taux d'infection des sites opératoires dans les CSRéf, reste inférieur à un (1), lié aux efforts de sensibilisation et au respect des mesures d'hygiène hospitalière.

Le taux d'utilisation des services, a connu une amélioration. Il est passé de 0,39 à 0,43, respectivement en 2017 et 2018. La cible de 0,40 a été dépassée. Cette performance s'explique par la mise en œuvre des soins essentiels dans la communauté et l'amélioration de la collecte des données. S'agissant de la disponibilité et d'accessibilité des SONUB de qualité au niveau des CSCoM, la cible n'est pas atteinte. Cela s'explique par la mobilité du personnel qualifié et l'insuffisance de formation et d'équipements pour la prise en charge correcte des patients. Cependant on note une amélioration de cet indicateur entre 2017 et 2018 (24,60 et 28,40).

b.2 Programme 2.057 : Soins Hospitalier et recherche

Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2018	
		2015	2016	2017	Prévisions	Réalisations
Objectif N°1 : Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile						
1.1. Taux de mortalité maternelle intra-hospitalière	%	1,44	1,75	1,06	1,20	1,4
1.2 Taux de mortalité néo-natale intra-hospitalière.	%	7,44	7,91	7,75	5	11,69

Commentaire sur l'atteinte des objectifs en 2018 :

Les taux de mortalité maternelle intra-hospitalière et de mortalité néonatale précoce intra-hospitalière se sont globalement détériorer entre 2017 et 2018. Dans la réalité, ces deux indicateurs dépendent de beaucoup de facteurs exogènes aux EPH notamment la prise de décision de recours aux soins par la famille, le transfert du patient et la prise en charge dans un EPH. De tous ces facteurs seuls le dernier est imputable aux EPH.

3.2.1.3. Planification et budgétisation des actions du genre

La mise en œuvre de la Politique Nationale Genre sera poursuivie, au Ministère de la santé et de l'hygiène publique, à travers les programmes suivants :

Programme 2.054 : Soins de santé primaire et lutte contre les maladies Objectifs	Indicateurs					Activités 2020
	Libellé	Référence 2018	Cibles			
			2020	2021	2022	
Objectif 1 : Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile	1.1 Taux d'accouchements assistés	65,77	69	70	71	1.1.1 Prise en charge de la césarienne ; 1.1.2 Mise en oeuvre du paquet minimum d'activités dans les CSCOMs ; 1.1.3 Renforcement de la capacité opérationnelle des CSRéf.
	1.2. Taux de prévalence contraceptif	20,87	21,8	24,6	27,3	1.2.1 Amélioration de la santé de la reproduction ; 1.2.2 Renforcement de la santé sexuelle et reproductive ; 1.2.3 Promotion de la communication et l'éducation en santé
	1.3. Taux de malnutrition aigüe sévère (6-59mois)	2,0	1,5	1,3	1	1.3.1 Lutte contre les maladies, malnutrition, et promotion de l'hygiène 1
Objectif 2 : Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles, non transmissibles et les handicaps liés aux maladies - non transmissibles	2.1. Proportion de décès attribuables au paludisme parmi les enfants de 0 à 5 ans atteints de paludisme vu dans les Formation sanitaires	41,66	40	37	34	2.1.1 Lutte contre les maladies, malnutrition, et promotion de l'hygiène 2
	2.2. Taux de couverture vaccinale enfants moins d'1 an en Penta3	95,19	≥90	≥90	≥90	2.2.1 Lutte contre les maladies, malnutrition, et promotion de l'hygiène 3 ; 2.2.2 Promotion de la communication et d'éducation en santé

Programme 2.057 : Soins Hospitaliers et Recherche

Objectifs	Indicateurs					Activités 2020
	Libellé	Référence 2018	Cibles			
			2020	2021	2022	
Objectif 1 : Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile	1.1 Taux de mortalité maternelle intra-hospitalière liée à l'accouchement	1,4	1,15	1,15	1,10	1.1.1 Amélioration des soins hospitaliers 1.1.2 Réalisation d'infrastructures et d'équipements ; 1.1.3 Amélioration du Plateau Technique
	1.2 Taux de mortalité néo-natale précoce intra-hospitalière	11,69	4,5	4,5	4,3	1.2.1 Appui aux fonctionnements des EPH 1.2.2 Réalisation d'infrastructures et d'équipements
	1.3. Proportion de résultats d'études publiée sur la santé de la mère et de l'enfant	-	100	100	100	1.3.1 Promotion de la recherche 1.3.2 Appui aux fonctionnements des structures de recherches 1.3.3 Réalisation des études et recherches
Objectif 2 : Réduire la morbidité, la mortalité et les handicaps liés aux maladies transmissibles et ceux liés aux maladies non transmissibles	2.1 Proportion de décès attribuée au paludisme grave parmi les enfants de 0 - 5 ans atteints de paludisme grave dans les EPH	5,19	3,5	3,3	3,1	2.2.1 Amélioration des soins hospitaliers 2.2.2 Construction et Equipement des Hôpitaux

3.2.2 Ministère de l'Éducation Nationale

3.2.2.1. Enjeux genre

La Politique Genre prend appui sur un ensemble de fondements d'ordre juridique, politique et socioculturel. Elle prend sa légitimité d'un ensemble d'instruments juridiques nationaux, internationaux et africains. La Convention sur l'Élimination de toute forme de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) consacre l'égalité dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Les objectifs de Développement Durable consacrent la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Il s'agit spécifiquement de :

- **ODD 4** : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- **ODD 5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

Au Mali, la promotion de l'accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous est confrontée à des contraintes qui se traduisent par le très faible taux de préscolarisation, la faible couverture de l'éducation spéciale, les inégalités de genre dans tous les ordres et types d'enseignement, les violences physiques subies par les filles, la baisse du Taux Brut d'admission surtout dans les années 2011 à 2014, les insuffisances dans l'implantation et la gestion des cantines scolaires, l'insuffisante prise en compte du volet alphabétisation fonctionnelle et éducation non formelle dans les politiques de développement de l'éducation de base, la non scolarisation et la déscolarisation, la faible capacité d'accueil dans l'enseignement secondaire (technique, professionnel et général) public, la faible proportion des filles au supérieur, l'inadéquation entre les capacités d'accueil des IES, les possibilités offertes par le marché du travail et l'augmentation des effectifs des étudiants.

Les différentes politiques en faveur de l'éducation en général et de la promotion de la scolarisation des filles en particulier, ont permis d'enregistrer des résultats significatifs au niveau national, mais l'intégration des questions de genre dans l'éducation constitue encore un défi qui doit être relevé à travers la mise en œuvre du PRODEC II adopté par le gouvernement en juillet 2019.

En effet, pour l'effectivité d'un changement en faveur de l'égalité entre les sexes, il faut une nouvelle perception du concept genre à travers la formation, la sensibilisation, l'information et l'éducation.

Tableau 1 : Evolution de quelques indicateurs de l'Éducation

N°	Intitulé des indicateurs	Lien/ODD	Valeur de référence	Réalizations				Valeurs cibles
			2015	2016	2017	2018	2018	
1	Taux brut de scolarisation (TBS) au fondamental I	ODD4	68,7%	69,8%	72,10%	76,5%	83%	
2	Indice de parité fille/garçon du TBA au fondamental I	ODD4	0,85	0,84	0,85	0,86	0,88	
3	Taux d'Admission au fondamental I	ODD4	61,8%	62,7%	68,70%	76,3%	74,5%	

N°	Intitulé des indicateurs	Lien/ODD	Valeur de référence	Réalizations			Valeurs cibles
			2015	2016	2017	2018	2018
4	Ratio élèves-maître (REM) au fondamental I	ODD4	National 37	39	42	37	<37
			Public : 44	46	51	53	58

Sources : Rapport de mise en œuvre 2018 du CREDD 2016-2018

Le TBA a nettement dépassé de 2,2 points la cible de 74,5% attendue en 2018 contre 76,3% réalisé. En dépit de ce gain, nous constatons une couverture scolaire encore en-deçà des attentes au regard de la population scolarisable dans le système ayant l'âge admis. Des stratégies sont développées pour apporter des solutions adaptées à cette contrainte.

Bien que des disparités régionales existent, une évolution favorable est observée sur le plan national, en ce qui concerne le TBS, passant de 68,7% en 2015 à 76,5% en 2018. Malgré cette progression, la cible de 83% en 2018 n'est pas atteinte.

C'est pourquoi, le système éducatif malien s'efforce de garantir l'égalité des chances d'accès à l'éducation, quelles que soient les caractéristiques et les conditions de vie des individus, dans la mesure où celles-ci ne doivent pas être des facteurs discriminants dans la scolarisation. Pour ce faire, il est utile d'identifier les disparités qui existent dans le système, puis d'essayer de comprendre les facteurs qui les expliquent de sorte à examiner les possibilités de les réduire avec les instruments appropriés dans le PRODEC II.

L'analyse fait ressortir au niveau des écoles publiques du fondamental I, un REM qui tend vers la cible 58 en 2018. Pour ce qui est de l'allocation des moyens par rapport au REM, il est apparu que la cohérence dans l'allocation des enseignants dans le 1er cycle du fondamental s'est progressivement dégradée.

En outre, du fait de la crise et de ses implications sur les déplacements des populations et des enseignants, plusieurs des enseignants qui avaient quitté leur milieu de travail pour des raisons de sécurité ne sont plus retournés, aggravant ainsi les incohérences évoquées d'avant la crise.

Il est à noter que certaines régions sont plus concernées que d'autres par le problème d'incohérence déterminé par des facteurs autres que le nombre des élèves. Ces disparités sont encore plus marquées à l'intérieur des académies et notamment entre les CAP (Centres d'Animation Pédagogique), révélant ainsi des déséquilibres non négligeables dans le déploiement des enseignants. Cela signifie que si les enseignants étaient bien répartis au niveau national, le taux d'encadrement se situerait à un niveau satisfaisant.

Par rapport à l'Indice de parité fille/garçon du TBA, on enregistre un gain de 0,1 point chaque année de 2015 à 2018 même si la cible 0,88 n'est pas atteinte, cela démontre une amélioration progressive de cet indicateur grâce à des actions menées par le département avec l'accompagnement de ses partenaires techniques et sociaux.

Tableau 2 : Statistiques des IFM en 2015-2016.

Indicateurs	Effectif	Hommes	%	Femmes	%
Personnel administratif	263	204	77,60%	59	22,40%
Personnel enseignant	554	509	92%	45	8%
Achèvement des élèves-maitre de niveau DEF	1036	774	71,80%	292	28,10%
Achèvement des élèves-maitre de niveau BAC	2265	1805	80%	460	20%

Source : MEN

Le constat général qui se dégage est la sous représentativité des filles par rapport aux garçons dans l'Enseignement normal malgré tous les efforts consentis par l'état pour minimiser les disparités filles-garçons dans le système éducatif. L'objectif d'élimination des disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement n'est pas encore atteint dans l'enseignement Normal et demeure à cet effet un enjeu majeur.

3.2.2.2. Mesures ou stratégies de réduction des inégalités liées au genre

a) Mesures spécifiques

Le Ministère en charge de l'Education Nationale a mis en place différentes stratégies et mesures dans le but d'améliorer l'accès et les conditions en matière d'éducation des filles. Ces mesures seront davantage renforcées à travers la mise en œuvre du PRODEC II notamment à travers son Plan d'Actions Pluriannuel Budgétisé (PAPB) 2019-2022.

En effet, la résorption des disparités dans l'éducation suppose l'atténuation progressive des iniquités de genre et des inégalités géographiques en termes d'accès, de qualité et de gestion. Pour l'atteinte de l'équité (filles/garçons, milieu rural/milieu urbain, enfants issus de milieux défavorisés/enfants issus de milieux favorisés, enfants vivant avec un handicap/ autres enfants), les stratégies suivantes sont envisagées :

- (i) L'organisation de campagnes de communication et de sensibilisation sur l'obligation et la gratuité scolaires pour tous sans exclusive ;
- (ii) La poursuite de la prise en charge des frais de scolarité, des manuels et des fournitures scolaires surtout pour les enfants des milieux défavorisés ;
- (iii) La prise en compte de l'équité du genre dans les constructions et équipements scolaires, et l'allocation des enseignants ;
- (iv) L'octroi de primes spéciales aux enseignants affectés dans les zones défavorisées ;
- (v) la mise en œuvre d'actions de mobilisation sociale en faveur de l'éducation inclusive et de l'éducation spéciale ;
- (vi) L'instauration de récompenses aux filles méritantes et issues de milieux défavorisés, notamment sous la forme de bourses, qui seront attribuées suivant des critères combinant le niveau scolaire de l'élève et le niveau de revenus des parents ;
- (vii) L'extension des cantines scolaires, surtout dans les zones défavorisées.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la politique nationale de scolarisation des filles (SCOFI) doit permettre d'accélérer la réduction de l'écart entre fille et garçons en matière d'éducation.

b) Evaluation des actions genre 2018

Durant l'année 2018, les efforts du Ministère en charge de l'éducation ont permis d'atteindre certains résultats.

Les principaux résultats, mesurés par des indicateurs de performance, se présentent par programme comme suit :

b.1 Programme 2 : DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DE BASE

Objectif N°2 : Créer une dynamique d'accélération de la scolarisation des filles.						
Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2018	
		2015	2016	2017	Prévisions	Réalisations
2. 1. Taux de scolarisation des filles au fondamental 1	%	62,4	60,60	66,10	81,6	70,4
2. 2. Pourcentage de femmes enseignantes au fondamental 1	%	30,02	27,48	31,12	36,3	68,98

Commentaire sur l'atteinte des objectifs en 2018 :

D'une manière générale, on observe une amélioration dans la scolarisation des filles qui impacte l'indicateur relatif au pourcentage d'enseignantes. En effet, s'agissant du taux de scolarisation des filles, il est passé de 66,10% en 2017 à 70,4% en 2018, bien que des efforts restent à faire pour l'atteinte de l'objectif fixé. Aussi, le nombre de femmes enseignantes au fondamental a connu une évolution exceptionnelle entre 2017 et 2018.

b.2 Programme 3 : Développement de l'Enseignement Secondaire Général

Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2018	
		2015	2016	2017	Prévisions	Réalisations
Objectif N°1 : Améliorer la qualité des apprentissages au niveau de l'enseignement secondaire général.						
1.1. Taux de réussite au BAC	%	17,82	24,33	32,2	31	28,57
Objectif N°2 : Accroître l'offre de formation au niveau de l'enseignement secondaire général.						
2.2. Ratio élèves/ salle de classe	Ratio	45	43	40	40	36

Commentaire sur l'atteinte des objectifs en 2018 :

Le taux de réussite au BAC a connu une hausse successive entre 2015 et 2017 grâce notamment à l'appropriation de l'APC, à la création des IPRES pour le suivi pédagogique et l'impact des efforts dans le cadre du programme d'urgence social du Président de la république. Cependant, en 2018 l'on constate un fléchissement du taux de réussite au BAC.

Par ailleurs, l'offre de formation s'accroît en faveur de l'enseignement secondaire général comme en témoigne l'amélioration du ratio élève-salle qui passe 40 à 36 entre 2017 et 2018.

b.3 Programme 4 : Consolidation et Diversification de l'Enseignement Technique et Professionnel

Indicateurs de résultats	Unité	Cycle	Périodes			Evaluation 2018	
			2015	2016	2017	Prévisions	Réalisations
Objectif N°1 : Améliorer la qualité des apprentissages de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel							
1.1 Taux d'admission par examen	%	CAP BT	37,65 44,50	37,43 48,18	46,06 59,16	55 60	56,41 69,15
OBJECTIF N° 03 : Améliorer l'accès des apprenants aux filières porteuses (industrielles, agro-sylvo-pastorale, TIC)							
3.2 Pourcentage de filles fréquentant les filières industrielles, agro-sylvo-pastorales, TIC	%		14,6	17,75	18,30	35	22,49

Commentaire sur l'atteinte des objectifs en 2018 :

La progression des taux d'admission aux différents examens de l'enseignement technique indique une amélioration de la qualité des apprentissages dans ce sous-secteur. En revanche, Malgré une intense campagne de sensibilisation, la fréquentation des filières industrielles, agro-sylvo-pastorales et TIC par les filles reste toujours en deçà des objectifs fixés.

3.2.2.3. Planification et budgétisation des actions du genre en 2020

Au titre de 2020, la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre sera poursuivie, au Ministère l'Education Nationale, à travers trois programmes.

Programme 2.041 : Développement de l'Éducation de Base

Objectifs	Indicateurs						Activités 2020
	Libellé	Unité	Référé nce 2018	Cibles			
				2020	2021	2022	
OBJECTIF N°2 Permettre à tous les enfants en âge scolaire d'accéder à un enseignement de base gratuit et obligatoire	2.3 : Nombre d'adultes inscrits dans les programmes d'alphabétisation	Nbre	80 992	100 000	100 000	100 000	2.3.1 Mise en œuvre des activités d'éducation non formelle
	2.4 Proportion d'élèves bénéficiaires des cantines scolaires	%	5,8	6,70	7,10	7,40	2.4.1 Facilitation de la prise en charge sanitaire des élèves et des enseignants 2.4.2 Mise en œuvre du Projet Investissement Secteur Education (Construction des Cantines scolaires)
Objectif N°3 : Renforcer la scolarisation des filles	3.1. Taux d'admission en dernière année du fondamental 1 pour les filles		39,8	43,1	46,6	49,1	3.1.1 Mise en œuvre de la politique nationale de la SCOFI
	3.2 Taux brut d'Admission des filles au fondamental 1		68,2	68,7	72,0	74,2	

Programme n° 2.042 : Développement de l'Enseignement Secondaire Général

Objectifs	Indicateurs						Activités 2020
	Libellé	Unité	Référence 2018	Cibles			
				2020	2021	2022	
Objectif N°1 Améliorer la qualité des apprentissages au niveau de l'enseignement secondaire général.	1.2. : Pourcentage de redoublants au secondaire général	%	31,40	28,70	27,30	26,00	1.2.1 Facilitation de la prise en charge sanitaire des élèves et des enseignants 1.2.2 Suivi de l'application des normes assignées (encadreur/enseignants) à l'enseignement secondaire général 1.2.3 Appui à la réparation des manuels scolaires
Objectif N°2 : Accroître l'offre de formation au niveau de l'enseignement secondaire général.	2.1 Nombre de lycées d'enseignement secondaire général publics construits et équipés	%	-	2	2	2	2.1.1 Acquisition de biens et services pour le fonctionnement des structures 2.1.2 Projet 1 Construction Equipement de lycées
	2.2. Taux brut de scolarisation au secondaire général	%	16,10	13,40	13,40	13,30	2.2.1 Gestion des demi-bourses des élèves orientés dans les Etablissements Privés 2.2.2 Prise en charge des frais scolaires des élèves orientés dans les Etablissements Privés 2.2.3 Entretien et réhabilitation des infrastructures au niveau de l'enseignement secondaire général 2.2.4 Acquisition d'équipements et fourniture de manuels scolaires pour le secondaire

Programme n°2.043 : Consolidation et diversification de l'enseignement secondaire technique et professionnel

Objectifs	Indicateurs						Activités 2020
	Libellé	Unité	Référence 2018	Cibles			
				2020	2021	2022	
OBJECTIF N°2 Améliorer l'accès des apprenants aux filières porteuses (industrielles, agro-sylvo-pastorale, TIC)	2.2 Pourcentage de filles fréquentant les filières industrielles, agro-sylvo-pastorales, TIC	%	22,49	40	45	45	2.2.1 Prise en charge des frais scolaires des élèves orientés dans les Etablissements Privés 2.2.2 Acquisition d'équipements et fourniture de manuels scolaires pour le secondaire technique et professionnel 2.2.3 Suivi de l'application des normes assignées (encadreur/enseignants) à l'enseignement technique et professionnel 2.2.4 Gestion des demi-bourses, pensions alimentaires des IFP Agro-sylvo-pastoraux et fournitures scolaires

3.2.3. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

L'État malien a également entamé des actions en faveur des femmes, notamment des mesures législatives, réglementaires et administratives, parmi lesquelles on peut citer : (i) l'article 2 de la Constitution malienne qui repose sur le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes et les conventions internationales ratifiées.

Le dispositif législatifs et règlementaire et les conventions internationales auxquelles le Mali a adhéré ont eu évidemment des impacts positifs sur le statut de la femme, notamment celle rurale. C'est dans ce cadre que se situe les décisions du département d'intégrer le genre dans sa programmation annuelle et triennale en lien avec les réformes des finances publiques, notamment la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats et celle sensible au genre.

3.2.3.1. Enjeux – Genre :

Les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes au niveau de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Science, la problématique du genre présente plusieurs facettes, notamment les abus sexuels (viol, harcèlement sexuel, etc.) et faible représentativité des femmes dans les postes électifs de l'administration des Institutions d'Enseignement Supérieur (IES).

De façon générale, une présence déficitaire des femmes à tous les niveaux du secteur tertiaire de l'éducation et une non-prise en compte du genre (l'Effectif d'étudiants, les activités pédagogiques, les méthodes d'enseignement, la recherche scientifique, l'administration universitaire, etc...), voir la statistique ci-dessous :

Effectif d'étudiants du supérieur

Le système d'enseignement supérieur du Mali compte 75 590 étudiants, dont :

- 69 232 étudiants dans les universités publiques, soit 91,6% de l'effectif total (29% de femmes et 71% d'hommes) ;
- 6 358 étudiants dans les grandes écoles publiques, soit 8,4% de l'effectif total (30,7% de femmes et 69,3% d'hommes).

Tableau 1 : Évolution des effectifs des étudiants

Type et statut d'établissement	SEXE	2012 - 2013	2013-2014	2014-2015	Variation* (%)
Universités Publiques	Féminin	23 382	21 044	20 090	-14%
	Masculin	55 115	52 004	49 142	-11%
	Total	78 497	73 048	69 232	-12%
	F*100/M	29.8	71.19	20.88	-30%
Grandes Ecoles Publiques	Féminin	1 184	1 019	1 951	65%
	Masculin	4 982	4 142	4 407	-12%
	Total	6 166	6 061	6 358	03%
	F*100/M	19.2	68.34	69.31	61%
ENSEMBLE		84 663	79 109	75 590	-11%

3.2.3.2. Mesures ou Stratégies de Réduction des Inégalités liées au Genre

a) Mesures spécifiques

Pour une efficacité dans l'intervention pour la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le département a mis en place quatre (4) stratégies de développement du genre, il s'agit de :

- ✓ Conduire une étude sur la problématique du Genre dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au Mali ;
- ✓ Disséminer les résultats de l'étude sur la problématique du Genre dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au Mali ;
- ✓ Plaider pour la relecture et /ou l'élaboration des Plans Stratégiques des IES avec des « lunettes genres » ;
- ✓ Plaider pour la création des bourses au mérite « Sciences » pour les filles.

Pour la réalisation de ses stratégies certaines actions ont été initiées, notamment la création d'un master en genre booster la promotion de la femme et du genre au Mali. Le master « Genre et développement » comble le vide en termes de formation diplômante en études de genre au Mali. Il contribue à la formation, à la sensibilisation aux enjeux et à la pratique de l'approche « genre et développement ». L'initiative est appuyée par plusieurs partenaires dont le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, ONU-Femmes, et plusieurs ambassades.

Au regard de la transversalité de la question, le Master Genre et Politiques de Développement est ouvert à tout diplômé de licence, toutes disciplines confondues. Il développe des compétences analytiques et pratiques des professionnelles susceptibles d'impulser, de mettre en œuvre et d'évaluer des actions publiques sous l'angle de la justice sociale.

b) Evaluation des actions genre en 2018

D'autres actions ont été inscrites dans la feuille route au titre de l'année 2018 pour renforcer les acteurs du sous-secteur.

Tableau 1 : Suivi et évaluation de la feuille de route du cadre de concertation genre inter universitaire (CCG-IU)

<u>Activités</u>	Responsables	Structures impliquées
Résultat I : Renforcement des capacités des acteurs et actrices de l'enseignement supérieur et de la recherche Président : USJPB, collaborateurs : ULSHB, ESJSC, INJS		
1. Formation des nouveaux membres du CCG-IU sur le genre	USJPB	ULSHB, ESJSC, INJS
2. Formation des recteurs, vice-recteurs Directeurs généraux et Directeurs adjoints des grandes écoles sur le genre	USJPB	ULSHB, ESJSC, INJS
3. Formation des enseignantes sur la thématique « genre et éducation »	USJPB	ULSHB, ESJSC, INJS

<u>Activités</u>	Responsables	Structures impliquées
4. Formation des membres du REFUE-MA sur le genre et le leadership féminin	USJPB	ULSHB, ESJSC, INJS
5. Formation des membres du CCG-IU en technique de plaidoyer et de lobbying	USJPB	ULSHB, ESJSC, INJS

**Résultat II. Information-Communication et Sensibilisation sur le Genre.
Président: US collaborateurs : USTTB, IPR/IFRA, ESJSC, INFSS, CFP-STAT**

1. Organisation des séances d'information des étudiant/es sur le genre, le VIH/SIDA, les VBG, et les ODD	US	USTTB, IPR/IFRA, ESJSC INFSS, CFP-STAT
2. Mise en place d'un tableau de bord « genre » pour les IES et le MESRS à partir du SIGE Cocktail	US	USTTB, IPR/IFRA, ESJSC INFSS, CFP-STAT

Conclusion :

La mise en œuvre de la feuille de route n'a pas été réalisée par manque de financement. Toutefois, cet outil demeure un moyen pour diminuer l'inégalité dans le sous-secteur de l'Enseignement Supérieur et de la recherche.

3.2.4. Ministère de l’Energie et de l’Eau

Au Mali, les secteurs de l’Energie et de l’Eau ont deux (02) défis principaux à relever en lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) n° 6 (eau propre et assainissement) et n° 7 (énergie propre et d’un coût abordable), parmi les dix-sept (17) qui traduisent un appel mondial à œuvrer pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité.

3.2.4.1. Enjeux – Genre :

Le Ministère de l’Energie et de l’Eau, à travers l’ensemble de ses structures techniques et opérationnelles, conformément aux axes prioritaires du Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD), intègre parfaitement ces enjeux mondiaux et nationaux dans toute sa logique de gouvernance et d’action afin de permettre un développement équitable et durable des secteurs de l’accès à l’énergie propre et à l’eau potable.

C’est pourquoi, tous les efforts à déployer doivent contribuer à un accès universel des hommes et des femmes aux sources d’énergie propres et abordables et à l’eau potable pour les usages domestiques et économiques.

Ces avancées devront contribuer significativement non seulement au bien-être familial par l’allègement de la charge de travail des femmes et l’amélioration des revenus par l’auto emploi mais aussi au développement économique, social et national par l’implication de tous les genres aux activités productives.

Cet accès universel à l’électricité et à l’adduction d’eau potable pourra se traduire pour les femmes, les hommes et les jeunes vivant en milieu rural et péri-urbain par :

- L’accès à l’eau potable par le plus grand nombre des populations avec le démarrage de la station de Kabala et les projets de branchements sociaux qui seront effectifs en 2019.
- L’amélioration des conditions d’hygiène et de santé des populations par l’accès à l’eau potable ;
- l’allègement des tâches domestiques (cuisine, décorticage et mouture des céréales, broyage de karité, exhaure de l’eau, jardinage, etc..) ;
- la modernisation/développement d’activités génératrices de revenu ;
- la facilité d’accès aux soins modernes de santé, aux technologies de communication & d’information et à l’éducation.

Le Ministère de l’Energie et de l’Eau compte atteindre tous ces objectifs à travers essentiellement la mise en œuvre du Programme d’Urgences Sociales volets Energie et Eau du Président de la République exécuté par les services techniques⁸, les programmes et projets d’électrification d’Energie Renouvelable (ENR) des différentes agences dédiées (EDM, AMADER, AER, ANADEB) ainsi que par l’extension des réseaux d’eau à travers la SOMAPEP et la SOMAGEP. Le domaine de la radioprotection (Sureté et Sécurité radiologiques et nucléaires) est aussi pris en compte dans les activités sensibles au genre.

⁸ Les services centraux et déconcentrés du ministère : Direction Nationale de l’Eau (DNE) – Direction Nationale de l’Hydraulique (DNH)- Laboratoire Nationale de l’Eau (LNE) – Direction des Finances et du Matériel- Inspection de l’Energie et de l’Eau.

Le Mali s'est engagé à « l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement » d'ici 2030, conformément aux ODD, à la vision Africaine de l'eau et à la déclaration d'E-thikwini en 2008. A cet effet, le Mali a adopté le cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2016-2018) qui fait du secteur eau et assainissement une priorité.

La priorité d'ici 2030 du secteur Assainissement et Eau (pour le MEE) est d'accélérer le taux d'accès à l'eau potable des populations de 2 points en pourcentage par an, soit approximativement 800 000 personnes par an ;

Pour ce faire, les actions porteront sur le renforcement des capacités des acteurs pour accompagner le processus de décentralisation, l'augmentation et la mobilisation du financement de la part de l'Etat pour les deux sous-secteurs, ainsi que l'amélioration de la coordination du secteur et du système de suivi évaluation.

3.2.4.2. Mesures ou stratégies de réduction des inégalités liées au genre

Dans le but d'intégrer la dimension genre dans la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs du Ministère en matière d'électrification et d'adduction d'eau potable, les services techniques et les agences d'exécution du département développent des stratégies spécifiques selon leur domaine d'intervention et les missions que la Loi leur assigne.

a. Mesures spécifiques

Tous les services techniques et programmes du département sont sensibles à la prise en compte des aspects genre dans les activités, en veillant à ce qu'il ait une participation active des femmes de l'énergie.

La Direction Nationale de l'Energie et la Direction Nationale de l'Hydraulique ont en charge l'effectivité de la mise en œuvre de mesures spécifiques dans le domaine du genre en rapport avec le développement des ressources énergétiques et de l'Eau.

Ces mesures spécifiques sont opérationnalisées essentiellement à travers les nombreuses agences par des projets spécifiques intégrant les spécificités genres liées aux secteurs de l'Energie et de l'Eau.

Dans le cadre de ses missions, l'Inspection de l'Energie et de l'Eau veille à la prise en compte effective de cette dimension genre au niveau de l'ensemble des structures du Département.

Tous les documents de référence donnent une place au genre dans leur mise en œuvre notamment :

- La Politique Energétique Nationale (PEN) adoptée en 2006 laisse apparaître une ambition claire affichée pour l'intégration du genre à travers :
 - ✓ L'amélioration de l'accès des femmes aux services et technologies modernes de l'énergie ;
 - ✓ la prise en compte systémique du genre dans tous les programmes et projets énergétiques

- Le Plan d'Action National de l'Énergie Renouvelable du Mali (PANER) validé en 2015, fixe à l'horizon 2030 des objectifs comme:
 - 35% de femmes des populations desservies en électricité par des systèmes d'ER et Hybrides ;
 - 55% de femmes des utilisateurs de foyers améliorés et 32% de femmes des utilisateurs de GPL.

Développement des ressources énergétiques

L'Agence Malienne pour le Développement de l'Énergie Domestique et l'Électrification Rurale (AMADER) a pour mission principale la maîtrise de la consommation d'énergie domestique et le développement de l'accès à l'électricité en milieu rural et périurbain en vue de réduire la pauvreté et de favoriser la croissance économique du pays.

En matière d'extension et densification des mini réseaux d'électrification rurale au bénéfice des ménages pauvres, la sous composante GPOBA (Partenariat mondial pour l'aide basée sur les résultats) est mis en place en vue d'appuyer les objectifs du projet SHER à travers le financement partiel du coût des investissements nécessaires à la densification/extension des mini-réseaux, des installations solaires domestiques et des installations intérieures destinés à rendre l'accès à l'énergie abordable pour les ménages vulnérables à faible revenu (genre) vivant dans les zones rurales isolées. Il s'agit entre autre :

- Du raccordement de **9770** nouveaux ménages aux réseaux et l'installation de **2400 Kits solaires PV individuels**.
- Pour chaque branchement ou installation de kit solaire PV : une installation intérieure avec **3 lampes LBC et une prise**, ce qui équivaut à **36 000 lampes pour 12 000 ménages**.

En résumé :

Le taux national d'accès à l'électricité est passé de 42% en 2017 à 48% en 2018 en dépassant l'objectif visé qui était de 45%.

En milieu urbain, le taux d'accès a connu une augmentation de près de 2 points de pourcentage en passant de 86,2% en 2017 à 93% en 2018 contre un objectif dépassé 1 point de pourcentage. En milieu rural, le taux d'accès à l'électricité est en hausse passant à 19,58% en 2018.

La part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique est en progression en passant de 3,9% en 2017 à 5% en 2018.

La consommation du gaz butane est passée de 25,69% en 2017 à 04,19% en 2018.

Développement des ressources en eau

Le secteur de l'eau, l'hygiène et assainissement (AEPHA) du Mali est régi par des politiques et cadres stratégiques qui ont été traduits en plans d'actions spécifiques assortis de dates et horizons de mise en œuvre. En effet, le secteur de l'eau, l'assainissement et d'hygiène au Mali est guidé par la Politique nationale de l'eau (2006) ; le code national de l'eau 2002 ; le

programme d'urgences d'accès à l'eau potable 2017-2020, la Politique nationale d'assainissement (2009).

Ces politiques et stratégies prennent en compte les groupes vulnérables vivant dans les zones rurales et urbaines, et dans les localités difficiles d'accès.

Les projets et programmes réalisés dans le cadre de l'accès à l'eau visent à :

- Rechercher un impact positif sur la charge de travail des femmes et la coopération femmes-hommes ;
- Promouvoir la participation et valoriser le savoir-faire des locaux, femmes et hommes ;
- Intégrer le genre dans l'analyse de la situation de départ et la définition des enjeux ;
- Apporter des compétences en genre aux partenaires et des décideurs ;

En résumé :

Le taux d'accès à l'eau potable à la date du 31 décembre 2018 est de 68,8% contre 68,0% en 2017 au niveau national (Rapports DNH). Selon la cible ODD, le taux d'accès à l'eau potable a été fixé par le Mali à 100% pour l'horizon 2030. L'atteinte de cet objectif demande des efforts importants de la part du Gouvernement du Mali et les partenaires techniques et financiers (PTF) pour l'atteinte des ODD.

En ce qui concerne les disparités, le taux d'accès en milieu urbain est de l'ordre 76,0% en 2018 contre 74,7% en 2017 alors qu'en milieu rural, il est de 65,9% en 2018 contre 65,3% en 2017. S'agissant des couches sociales, 95% des plus riches ont accès à une eau salubre contre seulement 30% des plus pauvres (MICS 2010). Avantage pour les femmes : *diminution de la pénibilité des femmes et réduction du temps consacré à la recherche de l'eau*

b. Evaluation des actions genre 2018

b1) Secteur de l'énergie : Evaluation des activités genre de 2018

Le Point Focal Genre assure de l'opérationnalisation des activités genre de la CEDEAO. Il a participé aux activités suivantes :

- Atelier régional de formation des points focaux genre de la zone CEDEAO sur l'intégration de la dimension de genre dans les projets, produits et services énergétiques du 28 février au 3 mars 2018 à Accra, Ghana :
- Participation du Projet Promotion de la Production d'Electricité Durable dans les Zones Rurales du Mali grâce aux Technologies Hybrides « PPDEZ-RHT » de l'AER-Mali : Le projet consiste à l'hybridation des plateformes multifonctionnelles ;

Les activités « aspect genre » sont transversales « Projet Systèmes Hybrides d'Electrification Rurale/SHER » /SREP. Les activités genre réalisées en 2018 ont porté essentiellement sur : i) le développement de l'efficacité énergétique ii) la diffusion d'éclairage hors réseau et lanternes solaires (iii) l'extension et densification des mini réseaux d'électrification pour les ménages à faible revenu.

Développement de l'efficacité énergétique

- Renforcement des Unités pilotes de Transformation et de Commercialisation des produits locaux (UTC) des localités de N'Tôbougou et Simidji :
- Des missions de suivi des UTC, d'information et de sensibilisation des femmes/bénéficiaires ont été faites dans les deux localités.
- Un protocole de collaboration a été établi entre le Laboratoire de Technologie Alimentaire (LTA) de l'IER et l'AMADER pour : (i) la formation des femmes en gestion des coopératives, organisation, entrepreneuriat et comptabilité ; (ii) la formation sur la manipulation des équipements fonctionnant au gaz et la détection des fuites (fours/séchoirs et réchauds), et (iii) formation en techniques améliorées de transformation, de commercialisation et de labellisation des produits locaux
- Concernant l'accès des femmes aux marchés porteurs, les formatrices bénéficiaires des sites pilotes ont été associées à plusieurs événements pour la promotion de leurs produits agroalimentaires (Journée Internationale de la Femme (08 mars), Journée Internationale de la Femme Rurale, Festival Didadi de Wassoulou etc.). Les opérateurs, partenaires de l'AMADER, œuvrant dans la vente des produits et équipements économes d'énergie (fourneaux et foyers améliorés/gaz), ont été invités aux festivités du 08 mars par l'AMADER afin de permettre aux femmes d'accéder à des équipements de cuisson moins énergivores et peu polluants.

Diffusion d'éclairage hors réseau et lanternes solaires :

- Diffusion de 10 000 lanternes et les matériels pico-PV correspondants dans les écoles (Bibliothèques solaires) et infrastructures sociocommunitaires :
- **7 947** lanternes ont été distribuées dans les écoles (Bibliothèques solaires) et les centres sociocommunitaires des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Gao, Ménaka, Kidal, Tombouctou et Konna dans la région de Mopti ;
- Réalisation de **deux (02)** bibliothèques (BS) solaires pilotes des localités de Tioriboubou (Région de Koulikoro) et de Djéli (Région de Ségou) : Les deux bibliothèques sont opérationnelles et leur exploitation est suivie par l'AMADER.
- Diffusion de 100 mille lanternes certifiées « Lighting Africa » et les matériels pico-PV correspondants :
- Quatre (04) conventions de distribution ont été signées pour la distribution de 35 000 lanternes solaires (LS).
- **10 050** Lanternes Solaires ont été diffusées.

Les filles ont été favorisées dans la distribution au niveau des écoles, les femmes ont été aussi prises en compte dans la diffusion des lanternes (Les directeurs d'école et les comités de gestion scolaire ont privilégié les groupes de filles pour les lampes le soir et aussi ont tenu compte des familles pauvres ne pouvant pas se procurer de lampe pour les études de soir à la maison. Le rapport de diffusion est de **(51 à 65% de filles par région)**).

L'objectif général du partenariat AMADER / ONG GERES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités) est de :

- Promouvoir l'adoption de masse d'équipements de cuisson performants, de restaurer et préserver les ressources en bois, pour lutter contre le changement climatique et assurer la sécurité énergétique des ménages.
- Accompagner les filières féminines émergentes de production et de diffusion de 25 000 foyers en banco en milieu rural dans les cercles de Koutiala, Yorosso, Baraoueli et San. Les femmes ont été formées dans la confection de foyers en banco.

Les objectifs assignés à l'Extension et **densification des mini réseaux d'électrification rurale au bénéfice des ménages pauvres** sont largement atteints voire dépassés. Ainsi sur un objectif de 12 000 branchements assignés, le cumul des réalisations s'établit à **13 689 soit un taux de 112,48%** principalement des ménages à faible revenu (genre). La subvention GPOBA a permis à cette couche vulnérable de pouvoir accéder aux services de l'électricité moyennant un montant symbolique de **7125 FCFA** à titre de participation.

Pour ce qui concerne le sous-secteur des Energies Renouvelables (AER) en 2018 :

- Le Projet d'accès aux services d'Energies Renouvelables dans le cercle de Kita (PASER-K) 2017 – 2019 :
 - fourniture de moulins solaires ont été fournis à la population permettant ainsi les femmes de mouliner leurs semences,
 - fourniture de pompes solaires pour l'irrigation des périmètres maraichers pour les femmes,
 - dotation des maternités en chauffe-eau et frigos solaires,
 - électrification des écoles par kits solaires bénéficiant ainsi aux écoliers et aux écolières,
 - fourniture de kiosque solaires ;
- Projet Promotion de la production d'Electricité Durable dans les Zones Rurales du Mali grâce aux Technologies hybrides » (PPDE-ZRHT) (2016- 2020) vise l'installation dans trois (03) villages du manding, de centrales solaires autour de plateformes multifonctionnelles (système hybride fonctionnant avec des groupes qui utilise l'huile de pourghère et les panneaux solaires) pour mouliner les grains des semences cultivées et gérées par les femmes.

Dans le sous-secteur du **développement des biocarburants**, il existe une Stratégie Nationale de Développement des Biocarburants sensible au genre. En effet, en cohérence avec les autres politiques et stratégies nationales, cette stratégie prévoit spécifiquement dans le domaine du genre :

- la création de revenu monétaire au profit des femmes et de leurs ménages
- la création des opportunités d'emplois productifs et rémunérés pour les femmes et les jeunes ;

- la protection de l'environnement.
- Au niveau du cadre organique, le personnel féminin représente 21% de l'effectif (4/19) de l'ANADEB ;

Sensibilisation et communication à l'endroit des femmes :

- Plus de 450 personnes ont été sensibilisées dont 165 femmes, sur les enjeux des filières Bioénergie à travers des assemblées dans les localités de Baraouéli, Tominian, Tiakadougou (Dialakoro et Faraba), Koumbia, Zangasso et Tioribougou ;
- 2957 personnes y compris les responsables des groupements féminins ont été informées à travers des supports de communication (dépliants, affiches, blocs-notes, portes documents, tee-shirt, casquettes, ...) ;
- 325 personnes dont 68 femmes/filles, ont été informées (étudiants, investisseurs, jeunes diplômés ...) des initiatives dans le cadre de la promotion des bioénergies (les projets bioénergies, les acquis des expériences en matière de bioénergies, les opportunités d'affaire...)
- 896 Bio digesteurs diffusés de 2012-2018, dans le cadre du projet Biogaz familiale (BFM) et le programme PAPAM/ASAP sont utilisés par 2020 femmes pour la cuisson.

Renforcement des capacités des femmes :

- Soixante (60) producteurs dont 22 femmes des coopératives ont été renforcées sur les bonnes pratiques de production et de conservation des graines, dans les régions de Koulikoro, Ségou et Sikasso ;
- Soixante (60) responsables d'Organisations Paysannes partenaires dont 22 femmes leaders, ont été renforcés sur les principes fondamentaux de la vie coopérative (tenue des réunions, paiement des cotisations, tenue des outils, restitution en assemblée, animation d'Organisation Paysanne, etc.) ;
- Plus de quatre (04) tonnes de semences ont été octroyées aux producteurs volontaires y compris les femmes pour la production et la plantation de pieds de Jatropha ;
- Quinze (15) coopératives et unions de coopératives ont été dotées en matériels de travail composés de : onze (11) charrettes citernes, 140 brouettes, 250 pelles, 250 piques, 250 arrosoirs, 30 semoirs, 30 tamis, 10 motopompes, 10 pompes à motricité humaine (CIWARA), 60 appareils de traitement phytosanitaire. Ces appuis ont été destinés aux producteurs et productrices à travers leurs coopératives ;

Ci-dessous les actions genre du Ministère en matière d'Energie réalisées en 2018 à travers

le Programme 2 : Développement des ressources énergétiques

Objectif 1: Satisfaire les besoins énergétiques du pays en qualité, en quantité et à moindre coût						
Indicateurs de résultats	Unité	Réalizations			Evaluation	
		2015	2016	2017	Prévision 2018	Réalisation
1.1. Taux d'accès à l'électricité au niveau national, urbain et rural	%					
National		36,11	39	42	45	48
Urbain		98,52	86	94	89	93
Rural		16	19,39	16,36	22	19,58
1.2. Nombre de nouvelles localités rurales électrifiées.		65	20	30	50	0
OBJECTIF 2 : Promouvoir les énergies renouvelables et de substitution						
Indicateurs de résultats	Unité	Réalizations			Evaluation	
		2015	2016	2017	Prévision 2018	Réalisation
2.1. Taux de déploiement des énergies renouvelables.	%	3,9	5	3,9	17	5
2.2. Taux d'accroissement de la consommation du gaz butane.	%	-11,43	30	25,69	20	4,19

Il est à signaler que la satisfaction des besoins énergétiques du pays se poursuit. Le taux d'accès à l'électricité en milieu rural n'a pu être réalisé à hauteur de souhait en raison du retard dans les investissements.

b2)Secteur de l'Eau : Evaluation des activités genre 2018

Pendant l'année 2018, le Ministère, à travers la DNH, la SOMAPEP et la SOMAGEP, a surtout préparé les éléments opérationnels du **Programme d'Urgences Sociales d'Accès à l'Eau Potable** par la réalisation de forages pour l'adduction d'eau potable à travers les localités du Mali et le District de Bamako.

Le but est d'alléger, voire de circonscrire complètement le calvaire des populations en matière d'accès à l'eau pour les besoins domestiques.

Société Malienne de Gestion de l'eau Potable(SOMAGEP-SA)

L'effectif de la SOMAGEP-SA en 2018 est de 1085 Hommes soit 79,02% de l'effectif total contre 288 Femmes soit 20,98 % de l'effectif total.

131 femmes dans ces postes commerciaux, **soit 41,06%** de l'effectif féminin de la SOMAGEP SA

Autres activités réalisées

- Démarche de certification au Label Genre « Mali musow » créé par ONU FEMMES et le Conseil National du Patronat du Mali (CNPM)

- Participation des femmes à la formation sur le thème « Leadership au féminin » avec le Cabinet Potentiel.
- Organisation d'une journée de salubrité avec la municipalité de Djicroni Para ainsi que les associations riveraines.

Ci-dessous les actions genre du Ministère en matière d'Eau réalisées en 2018 à travers le Programme 3 : Développement des ressources en Eau

Objectif 1: Améliorer l'accès à l'eau potable de façon équitable et durable.						
Indicateurs de résultats	Unité	Réalisations			Evaluation	
		2015	2016	2017	Prévision 2018	Réalisations
1.1. Améliorer l'accès à l'eau potable de façon équitable et durable.	%	11,7	1,6	1,1	2	1,1
1.2. Pourcentage de centres AEP/AES ayant un contrat suivis par le STEFI.	%	11,4	25,62	25,62	32,70	25
1.3. Taux de réduction du nombre de localités sans EPEM.	%	2,40	4,03	1,3	4,50	1,3
Objectif 4 : Améliorer la qualité du service public de l'eau de façon efficace et efficiente.						
Indicateurs de résultats	Unité	Réalisations			Evaluation	
		2015	2016	2017	Prévision 2018	Réalisation
4.1. Pourcentage EPEM réalisés directement par les Collectivités Territoriales.	%	66	74	50,3	30	86
4.2. Taux national d'accès à l'eau potable.	%	65,30	66,90	68,0	70,0	68,8

NB : Il est à signaler que la satisfaction des besoins en eau potable pour les populations se poursuit. Le taux d'accès en milieu rural et péri-urbain n'a pu être réalisé à hauteur de souhait en 2018, faute d'investissements conséquents

En matière de **règlementation de radioprotection (Sureté et Sécurité radiologiques et nucléaires)**, afin d'assurer la protection des personnes et de l'Environnement contre les effets néfastes des radiations ionisantes. **L'Agence Malienne de Radio-Protection (AMARAP) compte** à ce jour 26 agents dont 09 personnels féminins soit 34,61%. Parmi les 09 personnels féminins, 05 sont dans les départements techniques et 04 dans l'administration. Les candidatures féminines sont encouragées et privilégiées au moment de la sélection, en tenant compte du niveau académique exigé.

2.3.4.3. Planification et Budgétisation des actions genre

a) Secteur Energie : Développement des ressources énergétiques

Les actions en faveur du genre sont mises en œuvre par le programme2 : « Développement des ressources énergétiques ». Il s'agit de :

- satisfaire les besoins énergétiques du pays en qualité et à moindre coût ;

- assurer la promotion des énergies nouvelles et renouvelables par la vulgarisation et la subvention des foyers améliorés, la sensibilisation pour une meilleure utilisation du gaz butane, de l'énergie solaire et du charbon amélioré.

Programme 2 : Développement des ressources énergétiques

Objectifs	Indicateurs					Activités 2018	
	Libellé		Réf 2018	CIBLES			
				2019	2020		2021
1. Satisfaire les besoins énergétiques du pays en qualité, en quantité et à moindre coût.	1.1. Taux d'accès à l'électricité au niveau national, urbain et rural.	nation al	48%	44%	54%	56%	1.1.1. Renforcement et extension du réseau de transport et de distribution (Développement du réseau 225 kV, 33 kV, 90 kV.) d'énergie électrique.
		urbain	93%	89%	95%	99%	1.1.2. Poursuite du renforcement des capacités de production (Centrales hydroélectriques, Centrales Solaires) du réseau Interconnecté et des Centres Isolés.
		rural	24,9%	31,2%	23%	24%	1.1.3. Poursuite du raccordement des Centres Isolés au Réseau Interconnecté.
2. Promouvoir les énergies renouvelables et de substitution.	2.1. Taux de pénétration des énergies renouvelables dans le mix énergétique (puissance électrique installée).		5%	6%	15%	23%	2.1.1. Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de développement des ENR et du plan d'actions y annexé.
							2.1.2. Poursuite du transfert de compétences dans le cadre de la décentralisation en matière de fabrication et d'entretien d'équipements d'ENR.
							2.1.3. Poursuite des installations d'équipements solaires, éoliens et de bio - énergie en milieu rural et péri-urbain.
	2.2. Taux d'accroissement de la consommation du gaz butane.		30% Voir tableau ci- dessus	30%	35%	13%	2.2.1. Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions gaz butane.

b) Secteur Eau : Développement des ressources en eau

Les actions en faveur du genre sont mises en œuvre par le programme 3 : « Développement des ressources en eau ». Il s'agit de :

- satisfaire les besoins en eau potable du pays en qualité et à moindre coût ;
- assurer la réalisation des points d'adductions eau potable par la généralisation des forages à grand et moyen diamètres dans toutes les localités du Mali.

Programme 3 : Développement des ressources en Eau

Objectifs	Indicateurs						Activités 2019
	Libellé		Réf 2018	CIBLES			
				2019	2020	2021	
1. Améliorer l'accès à l'eau potable de façon équitable et durable.	1.1. Taux d'accès à l'eau potable.	National	68,8	69,77	70,75	71,75	1.1.1. Programme d'urgences sociales Accès à l'eau potable (Programme urgence AEP en milieu rural).
		Rural	69,9	73,47	77,21	81,15	1.1.2 Projet AEP ville de Bamako à Kabala.
		Urbain	76,0	78,87	81,84	84,93	1.1.3. Aménagement, équipement Laboratoire Nationale des Eaux (Contrat-Plan).
	1.2.Taux de réduction de localités sans EPEM.		1,3	3	3	3	1.2.1. Projet AEP et mesures d'accompagnement centres semi urbain Ruraux. 1.2.2. Programme Saoudien des Forages, puits et le développement rural en Afrique phase V.
4. Améliorer la qualité du service public de l'eau de façon efficace et efficiente.	4.1. Pourcentage EPEM réalisés directement par les Collectivités Territoriales.		86	63,0	66,0	70,0	4.1.1. Identification et suivi des réalisations d'EPEM au niveau des communes.
	4.2. Pourcentage de centres AEP/AES sous contrat de suivi technique et financier (STEFI).		42,11%	27	28	30	4.2.1. Opérationnalisation du dispositif de suivi technique et financier au niveau des centres AEP/AES.

2.3.5. Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement Social

2.3.5.1. Enjeux genre

Globalement il s'agit d'éliminer les contraintes qui nuisent au bien-être social et économique de la femme et de la fille à travers, entre autres, l'accès à un logement décent et des titres de propriété au moment des travaux de réhabilitation ou de recasement, la sécurisation foncière, l'accès de la femme à la terre et la prise en compte des femmes chefs de ménage, veuves, divorcées ou mariées dans l'attribution des logements sociaux.

2.3.5.2. Mesures ou Stratégies de réduction d'inégalités liées au genre

a) Mesures spécifiques

Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat a initié et mis en œuvre un vaste programme de construction de logements sociaux. Il a aussi initié d'autres projets comme : le Projet « Villes du Mali sans Bidonvilles » et le Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali (PACUM). Concernant le 1^{er} Projet, des actions ont été menées dans dix (10) villes du Mali. Dans ces villes le pourcentage de femmes est estimé à 70% des populations de ces localités. Dans ces Bidonvilles où les conditions de vie et de travail sont très pénibles pour les femmes et leurs enfants, des activités ont été menées pour les sensibiliser et les appuyer à accéder à des titres de propriété au moment des travaux de réhabilitation ou de recasement.

Le 4^{ème} Projet Urbain du Mali est déjà en avance en ce qui concerne la prise en compte des femmes. Pour tous les appuis apportés aux collectivités par ce projet, le taux de 50,4% de femmes bénéficiant des avantages est fixé comme indicateur de performance.

b) Evaluation des actions genre 2018

La PNG est mise en œuvre par le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme à travers son programme budgétaire N°2 : « développement harmonieux des villes et réhabilitation des quartiers précaires ». L'objectif est de faciliter l'accès au logement dans un cadre viabilisé pour un grand nombre de personnes.

Compte tenu des difficultés liées aux financements de l'habitat, dû d'une part à la faiblesse des moyens financiers de l'Etat, et d'autre part à la réticence par les banques d'investir dans le financement à long terme, cet objectif n'a pas connu une amélioration significative.

PROGRAMME N°2 : DEVELOPPEMENT ET REGLEMENTATION DE L'URBANISME						
Objectif N°1 : Faciliter l'accès au logement dans un cadre viabilisé pour un plus grand nombre de personnes						
Indicateurs	Unit é	Période			2019	
1.1 : Taux de satisfaction des besoins en logements sociaux	%	-	-	14	25	13,4
1.2 : Pourcentage de femmes bénéficiaires de logements sociaux	%	-	-	47	40	40,45
Objectif N° 2 : Faciliter l'adhésion des femmes aux coopératives d'habitat						
Indicateurs	Unit é					
2.1: Pourcentage de coopérative d'habitat créés par les femmes par rapport au total de coopératives	%	0,4	1,1	1,3	10	17

2.3.5.3. Planification et budgétisation des actions genre

Les activités genre du département relèvent de l'objectif 3 du programme 2 qui vise à augmenter le nombre de femmes ayant accès aux logements sociaux par l'organisation des femmes en coopératives, la définition d'un quota pour les femmes dans le cadre de la distribution des logements sociaux et la sensibilisation des femmes pour leur adhésion aux coopératives d'habitat.

En conclusion, le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme continue d'accorder une place privilégiée aux femmes dans l'acquisition des logements sociaux.

Programme 2 : Développement harmonieux des villes et réhabilitation des quartiers
précaires

Objectif	Indicateurs						Activités 2020
	Libellé	Réf 2018	Cibles				
			2019	2020	2021	2022	
Faciliter l'accès au logement dans un cadre viabilisé pour un plus grand nombre de personnes	Pourcentage de femmes bénéficiaires de logements sociaux	47%	50%	40.45%	50%	50%	Evaluation de l'impact du genre dans le processus d'attribution de logements sociaux;

PROGRAMME N°2 : DEVELOPPEMENT ET REGLEMENTATION DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Objectif N°1 : Faciliter l'accès au logement dans un cadre viabilisé pour un plus grand nombre de personnes						
Indicateurs	Unité	Période			2018	
1.1 : Taux de satisfaction des besoins en logements sociaux	%	-	-	14	25	13,4
1.2 : Pourcentage de femmes bénéficiaires de logements sociaux	%	-	-	47	40	40,45
Objectif N° 2 : Faciliter l'adhésion des femmes aux coopératives d'habitat						
Indicateurs	Unité					
2.1: Pourcentage de coopérative d'habitat créées par les femmes par rapport au total de coopératives	%	0,4	1,1	1,3	10	17

2.3.6. Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable

Le rapport-genre du MEADD a été élaboré conformément aux orientations de la politique budgétaire fixées par lettre circulaire n° 01063/ MEF-SG du 19 mars 2019, fixant le cadre budgétaire pour 2020. Il est fondé sur l'obligation de rendre compte de la prise en charge des besoins sexospécifiques contenus dans le plan d'actions genre et intégrés dans les budgets- programmes. Il recense ainsi les éléments des cadres de performance (programmes, objectifs et indicateurs) du budget-programmes du Ministère qui contribue à la mise en œuvre du plan d'action de la Politique Nationale Genre.

2.3.6.1. Enjeux - genre

Les enjeux du genre du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable (MEADD) portent sur les points suivants :

- l'insuffisance de la prise en compte des activités spécifiques aux femmes dans les plans d'actions des politiques en matière d'Assainissement et de Protection de l'Environnement ;
- l'absence de statistiques désagrégées hommes/femmes en matière de gestion de ressources naturelles et d'Assainissement;

Aussi, il est impossible de déterminer le manque à gagner sans avoir au préalable les statistiques désagrégées hommes/femmes du secteur.

2.3.6.2. Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

a) Les mesures spécifiques

Au MEADD, les Projets/Programmes qui identifient les lignes directrices de la prise en compte des femmes sont : (i) Projet Gestion Décentralisée des Forêts (GEDEFOR) (Phase II), (ii) Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger (PDD-DIN) ; (iii) Projet de Gestion des Ressources Naturelles et Changements Climatiques (PGRNCC) et (iv) Projet de Gestion des Ressources Naturelles et Changements Climatiques dans les communes vulnérables des régions de Mopti et Tombouctou (PACV-MT).

Le **GEDEFOR II** articule sa démarche autour des actions suivantes :

- identifier, organiser et rendre compétitive les filières porteuses de produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- renforcer le contrôle de l'accès aux ressources ligneuses à l'aide des mesures incitatives (exploitation contrôlée) et des mesures coercitives (exploitation incontrôlée) ;
- faciliter l'accès des productrices et producteurs ruraux aux prêts des caisses de crédits et d'épargne existantes dans les zones choisies ;
- Renforcer les capacités des productrices et producteurs dans la gestion des caisses associatives.

Le PDD-DIN, a organisé en 2014 l'atelier d'échanges sur l'élaboration de sa Stratégie Genre ce qui lui a permis de fixer un certain nombre de mesures à entreprendre dans le cadre de la prise en compte des femmes dans les activités du Programme.

La CTC-PDD-DIN a veillé à la prise en compte effective des femmes et des jeunes au niveau des différents organes déconcentrés, c'est à dire les cadres de concertation locaux et

Les commissions communales et intercommunales constituant des instances de décision, de coordination et de suivi du PDD-DIN. Le nombre de femmes au sein des organes déconcentrés de suivi du PDD-DIN est de :

- CROCSAD/Mopti : sous- commission/Economie Rurale, 33 membres dont 05 femmes
- Cadre de Concertation Locale/Mopti : 10 membres dont 04 femmes;
- Comité Intercommunal de Suivi/Mopti : 08 membres dont 03 femmes;
- Cadre de Concertation Locale/Djenné : 11 membres dont 04 femmes;
- Comité Intercommunal de Suivi/Djenné: 15 membres dont 05 femmes.

Aussi, elle a entrepris des activités de renforcement de capacités des femmes concernant l'ensemble des AGR (maraîchage, embouche paysanne, aviculture etc.) et en perspective la formation en alphabétisation fonctionnelle des membres du comité de gestion de 19 groupements de femmes des périmètres maraîchers encadrés par le programme, soit 190 femmes des Cercles de Ké-Macina, Djenné, Mopti, Ténenkou, Youwarou, Goundam et Niafunké, afin de contribuer à l'amélioration de leurs capacités techniques et organisationnelles, en vue de leur autonomisation.

A cet effet, en moyenne, 60 femmes participent au partage des bénéfices au niveau de chaque jardin maraîcher. Un minimum de 1 320 femmes sont regroupées sur 22 périmètres maraîchers implantés. 950 femmes pour d'autres types d'activités : aviculture, fabrication de savon, apiculture, embouche paysanne et micro crédit.

Quant au **Projet de Gestion des Ressources Naturelles et Changements Climatiques (PGRNCC)**, l'année 2018 a été marqué par le Financement de 207 microprojets (embouche bovine et maraîchage, l'artisanat, fabrication d'outils agricoles, pisciculture, aviculture, apiculture, arboriculture, etc.

Pour le **Projet de Gestion des Ressources Naturelles et Changements Climatiques dans les communes vulnérables des régions de Mopti et Tombouctou (PACV-MT)**, il s'agit de :

- L'octroi de lots de petits matériels composés de 80 unités de daba, pelle, piques, arrosoirs, binettes, seaux et 45 brouettes à 03 associations ;
- Le renforcement de capacités de 5 conseils communaux composés de 274 élus pour intégrer la gestion des risques climatiques dans les plans communaux ;
- L'appui aux femmes de 11 communes de Tombouctou dans le développement de l'embouche de 380 petits ruminants ;
- La formation à l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation ;
- Le renforcement de capacités en vue de relancer les AGRs dans les domaines du maraîchage et embouche d'animaux avec dotation des intrants, et équipements.

b) Evaluation des actions genre 2018

Au niveau du Programme « **Coordination de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement** », les efforts sont fournis au niveau des organisations de femmes à travers le Projet de Gestion des Ressources Naturelles et Changements Climatiques (PGRNCC) et le projet de Gestion des Ressources Naturelles et Changements Climatiques dans les communes vulnérables des régions de Mopti et Tombouctou (PACV-MT).

Au niveau du programme: « **Amélioration du Cadre de Vie des populations** », les efforts de sensibilisation consentis par la DNACPN et ses démembrements à travers l'organisation des journées de salubrité par les communautés, les ONG, les GIE, les associations d'assainissement et des entreprises ont contribué à améliorer la salubrité du milieu de vie des populations en vue d'un changement de comportement.

Il faut noter que, les projets et programmes comme le Projet d'Appui aux Communautés Urbaines du Mali (PACUM), l'UNICEF et la GIZ apportent des appuis dans la réalisation des caniveaux et l'aménagement des collecteurs dans les régions.

Aussi, le taux de réalisation des latrines dans les lieux publics est satisfaisant grâce aux efforts de sensibilisation.

Au niveau du programme « **Protection et conservation de la nature** » l'appui des groupements de femmes en moyens matériels et financiers dans le cadre des activités génératrices de revenus et la gestion des ressources forestières et fauniques a été à hauteur de souhait à travers l'implication des groupements féminins dans la Gestion des Ressources Forestières et Fauniques (GRFF). Les activités ont été menées par les programmes Gestion Décentralisation des Forêts (GEDEFOR II) et Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger (PDD-DIN).

Cependant, il faut noter le faible taux d'implication des groupements de femmes dans la GRFF est lié l'insécurité généralisée au centre du pays qui est la zone d'action du PDD-DIN.

Quant au taux d'admission satisfaisant des élèves du Centre de Formation Pratique (CFPF) de Tabakoro, il est le résultat de l'encadrement de proximité et le respect des périodicités des évaluations et des sorties pédagogiques.

2.3.6.3. Planification et budgétisation des actions Genre 2020

Dans le domaine de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, les actions en genre seront mises en œuvre à travers les programmes 2 et 4 du Département.

Programme 2.069 : Amélioration du Cadre de Vie des Populations

Objectif	Libellé	Indicateurs					Activités 2020
		Réf	Cibles				
		2017	2019	2020	2021	2022	
Réduire durablement l'insalubrité du milieu de vie des populations par des changements de comportement	1.1 : Pourcentage de ménages utilisant des latrines améliorées	57,05	98	100	100	100	1.1.1. Suivi de la politique et stratégie de l'Assainissement et du Contrôle des pollutions et des Nuisances
							1.1.2. prise en charge du personnel de la DNACPN
							1.1.3. approvisionnement en biens et services
	1.2 : pourcentage de ménages ayant construit des latrines améliorés	12	50	60	100	100	1.2.1. mission de suivi et de supervision
1.2.2. approvisionnement en biens et services							

Commentaire : A travers ce programme, nous constatons une progression des pourcentages des ménages utilisant les latrines améliorées par contre le pourcentage des ménages abonnés à un service de ramassage d'ordures (en milieu urbain) est faible.

Programme 2.071 : Protection et conservation de la nature

Objectif	Indicateurs						Activités 2020
	Libellé	Réf	Cibles				
		2017	2018	2019	2020	2021	
4 : Renforcer les capacités des acteurs dans la conservation et la valorisation de la Biodiversité	4.1 Taux de réalisation des séances de CCC	100	100	100	100	100	4.1.1. approvisionnement en biens et services
							4.1.2. renforcement des capacités opérationnelles des DREF.

Commentaire : de plus en plus une performance est constatée dans l'implication des groupements féminins dans la Gestion des Ressources Forestières et Faunique (GRFF) à travers les appuis financiers, les formations et les encadrements.

2.3.7. Ministère de la Culture

La culture est un secteur d'activités à part entière, qui a ses acteurs spécialisés et ses besoins spécifiques, mais aussi une matière transversale par excellence, qui entretient des liens avec tous les autres domaines de politique sectorielle. C'est également un secteur dont la vitalité ne dépend pas seulement des pouvoirs publics mais aussi et surtout du dynamisme de ses acteurs indépendants et de l'engagement de toutes les forces vives de la société en sa faveur.

Le présent rapport qui constitue la contribution du secteur culture dans la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre du Mali décrit les enjeux du genre dans le secteur de la culture, les mesures et ou les stratégies spécifiques qui ciblent les questions genre dans le département, l'évaluation des activités qui ont concerné la réduction des inégalités en 2018 et la planification et budgétisation des actions genre en 2020.

2.3.7.1. Enjeux-Genre

L'égalité des genres est une priorité pour le Ministère de la Culture dans les domaines de la conservation du patrimoine, de la création artistique et culturelle. L'égalité entre les femmes et les hommes dans la participation, l'accès et la contribution à la vie culturelle, relève autant des droits de l'Homme que des droits culturels, et elle est également une dimension importante pour garantir la liberté d'expression pour tous.

Les enjeux majeurs sont :

- L'intégration de la dimension genre à tous les projets et programmes du département ;
- L'inscription dans les plans d'actions, des activités spécifiques en lien avec le genre dans les structures du département ;
- La sensibilisation pour l'égalité des droits, les responsabilités et opportunités pour les femmes et les hommes, filles et garçons dans le domaine de conservation du patrimoine et de la création artistique et culturelle ;
- La contribution et la participation des femmes de façon égale au théâtre, au cinéma, aux arts, à la musique et au patrimoine ;
- le développement d'industries culturelles nationales ;
- l'accès et la participation à une vie culturelle libre et active ;
- le développement du dialogue interculturel à l'échelle nationale et internationale.

2.3.7.2. Mesures ou Stratégies de réduction des inégalités liées au genre

a) Les mesures spécifiques :

- Améliorer la circulation et le partage de l'information liée au genre ;
- Assurer la protection juridique et sociale des artistes et travailleurs culturels ;
- Développer tous les métiers d'art pratiqués au Mali ;
- Soutenir le développement de l'emploi culturel ;
- Assurer la reconnaissance et l'exercice des droits culturels des femmes ;
- Améliorer l'exercice des droits culturels de l'enfant ;
- Assurer la promotion culturelle de la jeunesse et valoriser ses diverses expressions culturelles.

b) Evaluation des actions genre 2018

Le Ministère de la Culture, à travers la mise en œuvre de ses programmes, a réalisé certaines activités dans le sens de la réduction des inégalités sensibles au genre. Le programme 2.049 Promotion de la création artistique et littéraire a le plus contribué à obtenir des résultats. Les tableaux suivants montrent les caractéristiques de l'aspect genre dans le département.

Programme 2.049 : Promotion de la création artistique et littéraire

Objectif N°1 : Promouvoir les arts et les lettres

Indicateur N°1.2. Taux des acteurs appuyés

Activité N 1.2.1. Renforcement de capacités des acteurs dans les professions artistiques et littéraires.

En 2018, le département a appuyé 34 acteurs et associations culturels dont 11 sont soit des acteurs féminins ou des associations féminines à coût de 18 millions

Objectif N°4 Améliorer la fréquentation des infrastructures culturelles

Indicateur N°2: Taux de réalisation des activités culturelles organisées au niveau des infrastructures

Activité 4.2.8 Parcours pédagogique

Cette activité a pour objectif de sensibiliser et informer les plus jeunes sur les potentialités et les menaces qui planent sur le continent africain. Elle a vu la participation de 240 jeunes enfants des écoles fondamentales des régions de Koulikoro, de Ségou et du District de Bamako ; Il s'agit de mettre en compétition des enfants pour éveiller leur conscience sur le continent.

Objectif N° 6: Assurer la formation des techniciens des arts et de la culture.

Indicateur N°6.2. Taux de réalisation des activités de formation

Activité N°6.1.2. Renforcement des capacités pédagogiques de l'INA

Tableau 1: Artistes et intellectuels reçus à BlonBa pour des spectacles, des débats ou des résidences de créations en 2018

Unité : Nombre

Artistes et intellectuels	Effectif		
	Hommes	Femmes	Total
Musique	5	8	13
Théâtre	5	1	6
Cinéma	1	1	2
Danse	0	3	3
Festival accueilli	2	2	4
Total	13	15	28

Source : BlonBa, rapport d'activités 2018

Tableau 2: Étudiants par section et par sexe du Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia –Balla Fasséké Kouyaté, 2017-2018

Unité : Nombre

Sexe	Garçons	Filles	Total
Sections			
Arts plastiques	37	3	40
Danse	10	15	25
Multimédia	34	16	50
Musique	31	7	38
Théâtre	17	21	38
Design	4	8	12
Total	133	70	203

Source : CAMM-BFK, rapport CA 2017-2018

Tableau 3: Professeurs par nationalité et par sexe du Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia –Balla Fasséké KOUYATE, 2017-2018

Unité : Nombre

Statut	Maliens			Étrangers		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Professeurs	45	6	51	1	1	2
Total	56	15	71	1	1	2

Source : CAMM-BFK, rapport CA 2017-2018

Tableau 4: Récapitulatif des étudiants de l'Institut National des Arts par section et sexe.

Unité : Nombre

Année Sections	2017-2018		
	Garçon	Fille	Total
Animation Socioculturelle	63	83	146
Art Dramatique	23	31	54
Arts Plastiques	56	18	74
Métiers d'Art	115	62	177
Musique	65	24	89
Total	322	218	540

Source : INA, rapport d'activités 2017-2018

Tableau 5: Personnel de l'Institut National des Arts par statut et par sexe en 2018

Unité : Nombre

Statut	Sexe		Total
	Hommes	Femmes	
Administration	8	4	12
Professeurs permanents	23	3	26
Professeurs contractuels	0	0	0
Professeurs vacataires	35	5	40
Total	66	12	78

Source : INA, rapport d'activités 2016-2018

Tableau 4: Répartition mensuelle des lecteurs de la Bibliothèque Nationale par sexe en 2018 Unité : Nombre

Mois	Sexe		Total
	Hommes	Femmes	
Janvier	1494	78	1 572
Février	1551	111	1 662
Mars	1675	71	1 746
Avril	1576	126	1 702
Mai	1724	107	1 831
Juin	1186	63	1 249
Juillet	1520	109	1 629
Août	1575	137	1 712
Septembre	1377	63	1 440
Octobre	1897	109	2 006
Novembre	1774	86	1 860
Décembre	1693	65	1 758
Total	19 042	1 125	20 167

Source : Direction Nationale des Bibliothèques et de la Documentation (DNBD),

2.3.7.3. Planification et budgétisation des actions genre pour 2020

En 2020, le département de la culture ambitionne de rendre encore visible les questions relatives à la réduction des inégalités dans la mise en œuvre des activités des différents programmes.

2.4. AXE THEMATIAQUE 3 :

Accès équitable aux droits économiques

Cinq (05) départements ministériels:

- Ministère de l'Agriculture,
- Ministère de l'Elevage et de la Pêche,
- Ministère du Commerce et de l'industrie,
- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- Ministère de l'Artisanat et du Tourisme.

2.4.1. Ministère de l'Agriculture

2.4.1.1. Enjeux genre

L'une des priorités du Mali porte sur le développement du secteur Agricole qui occupe plus de **80%** de la population et contribue pour **35%** au PIB du pays.

Le Mali possède de grandes potentialités Agricoles dont la valorisation contribuera à faire du pays une puissance agricole à court et moyen termes.

Dans l'optique d'arriver à cet objectif majeur, le Gouvernement de la République du Mali, en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), a développé plusieurs approches et stratégies dont le Plan de Passage à l'Approche Sectorielle du Secteur Développement Rural (PASSDR). Ceci est en conformité avec les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et les Objectifs de Développement Durable (ODD 2015-2030).

Ainsi, des efforts ont été fournis dans l'amélioration de la gouvernance du secteur Agricole, la mise en œuvre et le suivi des politiques et stratégies Agricoles y afférentes, notamment la Loi d'Orientation Agricole (LOA), la Politique de Développement Agricole (PDA) et les instruments de sa mise en œuvre (PNISA, SNDR, PoLNSAN, SNDI, AIC, etc.).

La vision sectorielle à long terme de la Politique de Développement Agricole (PDA) est de fédérer les politiques et stratégies du Secteur rural qui visent à faire du Mali « une puissance Agropastorale, sous régionale où le secteur Agricole est le moteur de la croissance de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations urbaines et rurales et générant des emplois et des revenus significatifs dans une logique de développement durable reposant prioritairement sur les Exploitations Agricoles Familiales (EAF) et les Entreprises Agricoles (EA) modernes et compétitives ».

La situation du genre, les défis et enjeux liés aux objectifs du secteur sont articulés autour des points suivants.

Moderniser les systèmes de productions dans le respect de l'environnement socioéconomique et culturel des acteurs concernés tout en tenant compte des principes d'équité en genre et en intégrant les principes d'éducation nutritionnelle, d'alphabétisation fonctionnelle et de lutte contre les maladies endémiques et celles d'origine hydrique dans le contexte de l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition.

2.4.1.2. Mesures ou stratégies de réduction des inégalités liées au genre:

a) Mesures spécifiques

Le secteur Développement Rural est régi par un certain nombre de textes prenant en compte le genre.

- Niveau de prise en compte du genre dans le développement Agricole :

Selon la LOA :

La politique de développement Agricole vise à assurer la promotion des femmes et des hommes qui vivent du secteur Agricole dans le respect de l'équité, notamment entre les milieux ruraux et urbains.

Elle consacre le droit à la sécurité alimentaire pour tous dans le contexte recherché de souveraineté alimentaire.

Elle recommande à L'Etat aux collectivités territoriales et aux chambres d'Agriculture de :

1.Privilégier l'installation des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables comme exploitants Agricoles, notamment en favorisant leur accès aux facteurs de production et par des mécanismes d'appuis techniques ou financiers particuliers.

2. Favoriser l'équité entre les femmes et les hommes en milieu rural, en particulier dans l'exploitation Agricole.

3.Insérer les jeunes dans toutes les activités liées aux métiers Agricoles constitue une priorité de l'Etat et des collectivités locales.

4.Veiller à assurer un accès équitable aux ressources foncières Agricoles aux différentes catégories d'exploitants Agricoles et promoteurs d'exploitations Agricoles. Toutefois, des préférences sont accordées aux femmes, aux jeunes et aux groupes déclarés vulnérables dans l'attribution des parcelles au niveau des zones aménagées sur des fonds publics.

5.Des subventions spécifiques peuvent être accordées par l'Etat ou les Collectivités territoriales dans le cadre des programmes d'installation des femmes et des jeunes, et des groupes vulnérables, dans le secteur Agricole.

6.La politique de mécanisation Agricole vise l'amélioration de la production et de la productivité Agricoles. L'Etat facilite l'accès du plus grand nombre d'exploitants Agricoles, notamment les jeunes et les femmes, à la traction animale et à la motorisation.

7.Les Chambres d'Agriculture appuient l'émergence d'organisations professionnelles Agricoles, d'organisations de femmes rurales et/ou de jeunes ruraux ainsi que la création d'organisations interprofessionnelles.

La PFA du Mali vise à :

- Assurer l'accès équitable de tous les producteurs maliens (hommes et femmes) et des autres utilisateurs aux terres Agricoles bien gérées et sécurisées dans un environnement de bonne gouvernance foncière afin de favoriser des investissements publics, communautaires, individuels et privés maîtrisés susceptibles de rendre les différentes formes d'exploitation plus performantes et viables dans une perspective de souveraineté alimentaire durable.
- Identifier et reconnaître les droits fonciers des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables :

Il s'agit de façon concrète de recenser les terres légitimement détenues par les femmes, les jeunes et les personnes handicapées et de matérialiser ces droits par des documents juridiques appropriés notamment les certificats fonciers collectifs ou les certificats fonciers individuels dans les zones aménagées. Conformément aux dispositions de la LOA, il s'agit de mettre en place, de suivre et d'évaluer périodiquement de façon concrète le dispositif pour octroyer au minimum **10%** des terres aménagées aux groupes vulnérables que sont les femmes, les jeunes et les personnes handicapées.

La Politique de Développement Agricole vise :

i) *la promotion économique et sociale des femmes, des jeunes et des hommes en milieu rural et périurbain* ; ii) la souveraineté et la sécurité alimentaire du pays ; iii) la réduction de la pauvreté rurale ; iv) la modernisation de l'agriculture familiale et le développement de l'agro-

industrie ; v) la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ; vi) l'augmentation de la contribution du secteur rural à la croissance économique ; vii) l'aménagement Agricole équilibré et cohérent du territoire.

La Politique de Développement Agricole intègre la vision de la PNG qui est intégralement reproduite dans la PDA en ces termes :

Ainsi les stratégies et mesures opérationnelles concernant l'amélioration de la rentabilité du travail des femmes rurales actives dans les domaines Agricoles et péri Agricoles et portent sur les points suivants :

- le renforcement des efforts de l'État en matière d'accès équitable des hommes et des femmes à la terre, notamment au niveau des périmètres aménagés ;
- le soutien aux initiatives féminines en matière de récupération des terres dégradées ;
- le renforcement de la capacité des femmes dans l'embouche et le petit élevage ;
- le développement dans les zones rurales des organisations et fédérations professionnalisées de femmes dans des secteurs spécifiques pour défendre leurs intérêts économiques ;
- le développement et la disponibilité des techniques modernes de conservation et de transformation agroalimentaires ;
- la facilitation de l'installation des Maliens de la diaspora dans les activités Agricoles.

Le PNISA Basé sur les orientations stratégiques de la PDA et les stratégies sous-sectorielles, intègre une projection des besoins permettant d'atteindre les niveaux de productions nécessaires à l'obtention des taux de croissance visés. Son champ d'application est de portée globale, regroupant les domaines d'intervention des départements ministériels en charge du Développement Rural ; de la Sécurité Alimentaire ; de l'Environnement et de l'Assainissement.

Le PNISA prend en compte les domaines transversaux comme le renforcement institutionnel, la formation, la recherche et la vulgarisation agricole. Il intègre les **dimensions genre**, environnementales et sociales pour assurer la durabilité des réalisations.

L'approche stratégique du PNISA est sous tendue par entre autre **la prise en compte systématique des aspects du genre et de la bonne gouvernance à travers toutes les interventions envisagées.**

Il a un sous-programme **Genre et développement** dans sa composante I qui vise à améliorer la responsabilisation et l'autonomisation socio-économiques des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables.

Les principales activités s'articulent autour : i) de la promotion de la participation des femmes rurales et des groupes vulnérables aux instances de prise de décision ; ii) du renforcement de l'accès des femmes aux ressources productives ; iii) de la formation des femmes rurales en leadership, lobbying et négociation ; iv) de l'appui des femmes rurales en infrastructures de production et équipements de services et de transformation ; v) de l'élaboration d'un programme d'appui à l'entrepreneuriat des femmes et autres groupes vulnérables.

b) Evaluations des actions genre 2018

Situation du genre dans le secteur développement rural : Cas de quelques Offices

Les tableaux suivants donnent des repères dans la prise en compte du genre dans le secteur développement rural au Mali.

Tableau 1 : Population agricole par région selon le genre en 2016

Unité : Nombre, %

Genre Régions	Masculin		Féminin		Total Effectif
	Effectif	%	Effectif	%	
Kayes	962 397	51	912 228	49	1 874 625
Koulikoro	940 035	52	880 679	48	1 820 714
Sikasso	1 494 841	52	1 390 842	48	2 885 683
Ségou	1 308 535	51	1 282 094	49	2 590 629
Mopti	930 261	52	855 103	48	1 785 364
Tombouctou	316 753	53	277 170	47	593 923
Gao	257 117	49	271 825	51	528 942
Bamako	1 236 606	53	1 092 482	47	2 329 088
Total	7 446 545	52	6 962 423	48	14 408 969

Source : CPS/SDR (Rapport de l'Enquête Agricole de Conjoncture EAC 2016/2017)

En 2016 sur une population rurale de 14 408 969 habitants les femmes occupent 48% et très actives dans les activités agricoles.

Tableau2 : Activités d'embouche en 2016 Unité : Nombre

Désignation	Hommes		Femmes		Total	
	Emboucheurs	Nombre de têtes	Emboucheurs	Nombre de têtes	Emboucheurs	Nombre de têtes
Bovin	82	3 580	21	540	103	4 120
Ovin	38	2 670	17	924	55	3 594
Caprin	9	120	23	360	32	480
Réalisations 2016/2017	129	-	61	-	190	-
Réalisations 2015/2016	97	-	58	-	155	-

Source : OHVN (rapport bilan 2016)

Tableau3 : Répartition de la population par genre dans la zone OPIB en 2017

Secteurs	Population totale			Population active		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Secteur 1	3 556	3 191	6 747	2 486	2 289	4 774
Secteur 2	11 977	11 801	23 778	7 379	7 295	14 675
Secteur 3	3 138	3 077	6 215	2 388	2 356	4 743
Secteur 4	2 930	2 552	5 482	2 202	1 983	4 185
Total	21 601	20 621	42 222	14 456	13 923	28 378

Source : OPIB, Programme d'activités 2018

Tableau 4: Situation du nombre d'exploitants hommes, femmes attributaires en zone OPIB en 2017

Secteurs	Nombre de s/secteurs	Nombre de villages encadrés	Attributaires		
			Hommes	Femmes	Total
I	2	4	705	19	724
II	2	8	892	56	948
III	2	5	650	21	671
IV	3	5	914	32	946
Total	9	22	3 161	128	3 289

Source : OPIB (programme d'activité 2017)

Tableau 5 : Participation des cadres / agents et formation des producteurs aux sessions de formations / séminaires et ateliers au Mali et à l'extérieur en 2017

Thème de formation	Participants		
	Homme	Femme	Total
Participation des cadres et agents aux sessions de formations / séminaires et ateliers au Mali	153	38	191
Participation des cadres et agents aux Séminaires et ateliers à l'extérieur	3	0	3
Formation des producteurs	106	25	131

Source : OPIB (rapport d'activité 2017)

Tableau 6 : Encadrement des organisations paysannes en 2017

Désignation	OP homme	OP femme	Total
Coopératives Agricoles	30	6	36
Associations	10	24	34
GIE	4	0	4
Union de coopératives agricoles	1	0	1
Total	45	30	75

Source : OPIB (rapport d'activité 2017)

Tableau 5 : Répartition des superficies aménagées par genre (hommes et femmes) en maîtrise totale de l'eau en 2017

Zone	Superficies attribuées	Attributaires			Unité: Nombre, Ha
		Homme	Femme	Total	
		Mopti Nord	2 830	504	3 334
Mopti Sud	1 463	417	1 880		
Sofara	1 449	112	1 561		
Diaka	988	128	1 116		
Total	2 624	6 730	1 161	7 891	

Source : ORM (rapport annuel 2017)

Tableau 8 : Situation des exploitants agricoles par genre (hommes et femmes) en 2017

N°	Zones	Superficies disponibles	Attributions			
			Superficies	Attributaires		
			Ha	H	F	T
1	Zone Mopti	12 581	12 559	4 939	183	5 122
2	Zone Mopti	12 024	11 826,75	4 899	727	5 914
3	Zone Sofara	4 115	3 860	1 883	50	1 933
4	Zone Diaka	6 070	4 170	1 459	105	1 564
Total ORM 2017-2018		34 790	32 415,75	13 180	1 065	14 245

Source: ORM (rapport annuel 2017)

2.4.1.3. Planification et budgétisation des actions genre pour l'année n+1

Cout des activités genre dans le PNISA en 2019-2020

Composantes	Activités	Unités	2019	Coût Unitaire x 1000	2020	Coût Unitaire x 1000
	Appui aux OPA féminines de Mils/Sorgho	OPA	60	600000	60	600000
	Appui aux OPA féminines de maïs	OPA	60	600000	60	600000
	Appui aux OPA féminines de riz	OPA	10	100000	10	100000
	Appui aux OPA féminines de Blé	OPA	0	0	0	0
	Appui aux OPA féminines mangue	OPA	0	0	0	0
	Appui aux OPA féminines d'arachide	OPA	100	1000000	100	1000000
	Formation des agents du Secteur privé	nbre	10	100000	10	100000
	Formation des membres des OPA	nbre	100	1000000	100	1000000
	Formation diplômante	nbre	5	50000	0	0
	Appui aux OPA féminines de maraîchage	OPA	0	0	0	0
Investissements	Aménagement de périmètres maraîchers	unité	71	710000	73	730000
	Formation diplômante	nbre	5	50000	0	0
	Appui aux OPA féminines de karité	OPA	0	0	0	0

Composantes	Activités	Unités	2019	Coût Unitaire x 1000	2020	Coût Unitaire x 1000
	Installation de Petites Unités de transformation d'amandes de karité	nbre	10	100000	0	0
	Installation de Petites Unités de valorisation de la gomme	nbre	10	100000	0	0
	Construction de magasin de l'amande de karité	nbre	50	500000	0	0
	Construction de magasin de Stockage du beurre de karité	nbre	50	500000	0	0
	Construction de magasin Stockage de la Gomme	nbre	50	500000	0	0
	Appui aux petites unités de transformation de karité	forfait	10	100000	0	0
	Appui aux petites unités de valorisation de la gomme	forfait	10	100000	0	0
	Appui aux OPA féminines de Mils/Sorgho	OPA		0		0
	Appui aux OPA féminine	nbre	25	250000	25	250000
	Appui aux coopératives et associations féminines	nbre	10	100000	10	100000
	Appui aux OPA féminines des cuirs et peaux	nbre OPA	6	60000	0	0
	Appui aux OPA féminines bétail/viande	nbre OPA	15	150000	15	150000
	Appui aux OPA féminines en équipements(fours de fumage)	OPA	76	760000	76	760000

Composantes	Activités	Unités	2019	Coût Unitaire x 1000	2020	Coût Unitaire x 1000
	unité de transformation poisson	unité	2	20000	2	20000
	Construction de fours à poisson pour les femmes	Four	200	2000000	200	2000000
	Appui aux mareyeuses	personne	100	1000000	100	1000000
	Appui aux Associations Féminines	nbre	120	1200000	100	1000000
	Appui à la vente des réseaux à gaz et de foyers améliorés	nbre	30	300000	30	300000
	Appui à la production et à la diffusion de foyers améliorés	nbre	10 000	100000000	10 000	100000000
	Appui à la production et la diffusion de briquettes combustibles	tonne	200	2000000	200	2000000
	Appui à la valorisation des produits forestiers non ligneux à promouvoir	Groupement	40	400000	40	400000
Totaux				114 350 000		112 110 000

Commentaire : Il faut dire que le PNISA est mis en œuvre à travers les activités des services du développement rural de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des eaux et forêts et de la sécurité alimentaire et l'ensemble des projets et programmes du secteur à travers les Cinq (5) composantes. Qui sont Renforcement des capacités, investissement, production et compétitivité, recherche formation et sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le secteur compte 79 projets répartis comme suit : cinq (5) en sécurité alimentaire, 18 pour l'élevage et la pêche et 56 pour l'agriculture.

Il faut dire qu'en plus des activités ci-dessus évaluées, les femmes sont dans les organisations mixtes et bénéficient aussi des activités mises en œuvre dans les autres composantes à travers l'encadrement, la profession Agricole, les collectivités etc.

Conclusion : On peut affirmer sans ambages que le genre est suffisamment prise en compte dans toutes les activités du secteur développement rural. C'est pourquoi, la Politique de développement Agricole et son plan d'action le PNISA, les Programmes et Projets du Secteur Développement Rural mettent totalement en œuvre la vision de la Politique Nationale Genre (PNG) reprise intégralement dans la PDA.

2.4.2. Ministère de l'Élevage et de la Pêche

Le Ministère de l'Élevage et de la pêche prépare et met en œuvre la Politique Nationale dans le domaine de l'Élevage et de la Pêche. A ce titre l'objectif visé par le département est l'amélioration des revenus des producteurs/trices par le développement des productions animales et halieutiques.

Le cheptel malien est l'un des plus importants de la sous-région. Il est majoritairement composé de bovins avec plus de 9 millions de têtes, d'ovins-caprins avec plus de 25 millions de têtes et près d'un million de dromadaires (DNPIA, 2011).

Les sous-secteurs de l'élevage et de la pêche contribuent de manière significative à l'accroissement du PIB, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et à la création d'emplois.

Le faible statut social des femmes et le déficit de soutien à leurs besoins et intérêts spécifiques a grandement limité leur capacité à pouvoir sortir de la pauvreté et a entraîné des pertes de gains de productivité dans les économies locales.

2.4.2.1. Enjeux- genre :

Le département de l'élevage et de la pêche est confronté à un certain nombre de défis en matière du genre parmi lesquels on peut citer :

- l'insuffisance dans le renforcement de capacités institutionnelles en genre du Ministère de l'Élevage et de la Pêche (mise en place d'une cellule genre au niveau du département);
- la forte vulnérabilité des femmes et des jeunes face aux aléas climatiques et aux crises sociale ; l'insécurité dans les régions du centre et du nord affectant les activités d'élevage et de la pêche, principales sources de revenus des femmes de ces localités ;
- le faible accès des femmes à la terre et aux intrants subventionnés;
- l'insuffisance d'implication des femmes dans les activités d'élevage surtout des bovins ;
- l'insuffisance dans la prise en compte des besoins des groupes vulnérables (femmes/jeunes) lors de la réalisation et la gestion des infrastructures pastorales ;
- le faible niveau d'alphabétisation des femmes évoluant dans le domaine de l'élevage et de la pêche ;
- la maîtrise insuffisante des problèmes environnementaux (mauvaise utilisation des cours d'eau et pâturages, insalubrité) engendra la dégradation du cadre de vie ;
- les difficultés d'encadrement et de suivi, l'insuffisance du système d'appui conseil des femmes au niveau local due au manque de moyens matériels, financiers et humains.

2.4.2.2. Mesures ou stratégies de réduction des inégalités liées au genre :

Le Ministère de l'élevage et de la pêche à travers ses services déconcentrés, ses projets et programmes met en œuvre plusieurs stratégies de réduction des inégalités liées au genre.

- a) **Mesures spécifiques :** Les structures centrales/services rattachés et leurs démembrements au niveau régional et local réalisent des activités de renforcement des capacités des groupes vulnérables (femmes et les jeunes) pour réduire les inégalités liées au genre à travers :

- Les formations dans les différents domaines de l'élevage et de la pêche,
- Les dotations en équipements et intrants d'élevage et de la pêche ;
- La réalisation des infrastructures d'élevage et de pêche en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des jeunes.

Les projets /programmes du département procèdent à l'intégration de la dimension genre depuis la conception en précisant le pourcentage de jeunes et de femmes à atteindre pendant la mise en œuvre du projet/programme.

Comme exemple on peut citer le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel-Mali (PRAPS-Mali).

b) Evaluation des actions réalisées en 2018

Structures/projets /programmes	Activités réalisées en 2018	Nombre de Femmes bénéficiaires
Direction Nationale des productions et industries Animales (DNPIA)	Appui à la résilience des couches vulnérables La distribution gratuite de noyaux de caprins (567) aux éleveurs des cercles de Mopti, Douentza, Djenné et Bandiagara	56
	Subvention Intrants d'élevage La subvention des intrants d'élevage a concerné 1 961 bénéficiaires dont 16% femmes pour 82 836,32 tonnes d'aliment.	313
	Formation continue La formation d'une (01) femme en Master Professionnel en Pastoralisme au centre AGRHYMET	1
	Renforcement de capacités L'acquisition de 15 tonnes de semences fourragères, 50 faux et 25 botteleuses démontables	03 groupements de femmes
	La sensibilisation/formation sur (valorisation des résidus de récoltes, techniques de rationnement, conduite du troupeau, transformation du lait et gestion de laiterie) ;	514
	La formation de 25 groupements autour de 03 centres de collecte de lait à Sikasso, Kona et Bankass	71
Direction Nationale de la Pêche(DNP)	La formation de 5 groupements féminins en technique de transformation et de conservation du poisson par OXFAM GB	200
	L'appui des OP de femmes transformatrices de poisson en fours, séchoirs et fonds de roulement. Par le PRRE/ SOS -Sahel	190
	L'installation de 805 bénéficiaires dont 20 pour cent de femmes et de jeunes sur les 199 étangs. L'empeisonnement des 199 étangs aménagés et des emprunts de San avec 402 788 alevins ainsi que la fourniture et le transport de 85 tonnes d'aliment poisson soit Pour une valeur de 97 339 266 FCFA dans le cadre du PQAA.	161
	La réalisation de 8 enclos pour une superficie 160 m ² Par JEJE NI JABA dans la région de Mopti et l'acquisition de matériels de conservation de poisson par les mareyeuses de Bamako	100
	La Dotation de 120 ménages vulnérables de pêcheurs et pisciculteurs en équipements de pêche et de pisciculture	60
	La formation de femmes sur la pisciculture, le marketing et leur dotation en four Chorkor, le gilet de sauvetage par ONUFEMMES	300
	Le recrutement d'une experte genre au sein du projet	1
Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel Mali (PRAPS –Mali)	L'élaboration, la validation et la mise en œuvre d'un plan d'action genre	
	La mise en place d'un noyau de 20 animatrices genre au sein des structures partenaires d'exécution du PRAPS Mali dans les 10 régions pour booster la prise en compte du genre au sein de ces structures	20
	L'identification de 31 AGR au profit femmes Dotation en 23 Kits d'embouche de petits ruminants ; 7 Kits de transformations de lait ; 1 kits d'aviculture villageoise pour 23 groupements féminines et 8 porteurs individuels.	115

Structures/projets /programmes	Activités réalisées en 2018	Nombre de Femmes bénéficiaires
	La formation des membres de 25 groupements féminins bénéficiaires sur l'utilisation, la gestion durable des kits, l'hygiène de la traite manuelle et de transformation du lait local avant et après la mise en place des équipements.	108
	Accompagnement des OP des femmes pour leur participation aux différentes foires pastorale :	1130
	formation de 11 étudiants en médecine vétérinaires à Dakar.	6
	Positionnement des femmes/jeunes dans les Comités de gestion et l'accès aux aménagements et infrastructures pastoraux.	
	Formation sur l'organisation et la structuration des organisations de femmes pasteurs et partenaires du PRAPS sur les normes OHADA	80

Le PRAPS-Mali a été conçu de sorte à intégrer les questions et besoins particuliers des femmes et des jeunes dans ses activités afin de leur accorder une attention suffisante. Il vise à toucher 132 000 femmes /jeunes d'ici 2021 sur les 440 000 bénéficiaires

Ce projet a mis en place une stratégie genre en 2016 qui s'inscrit dans la PNG et contribue à lever les défis du genre dans le domaine du pastoralisme. Cette stratégie s'articule autour des axes prioritaires suivants:

- Intégration du genre dans l'ensemble des textes du PRAPS-Mali,
- Renforcement des capacités en genre,
- Renforcement des initiatives impliquant les femmes à la base,
- Participation des femmes dans les activités du PRAPS-ML

2.4.2.3. Panification et budgétisation des actions genre pour 2019-2020

Structures	Activités programmées	Montant en milliers de FCFA	
		2019	2020
DNPIA	Objectif : Promouvoir par des pratiques durables, les filières de productions animales.		
	Formation de 2500 producteurs dont 200 femmes sur divers thèmes	10 901	11 228
	Appui au Projet de développement et de valorisation de la production laitière au Mali (PRODEVALAIT)	190 000	195 700
	Appui à l'amélioration de l'aviculture traditionnelle (dotation de 300 femmes et jeunes en unité wassachiè et intrants et construction de poulaillers améliorés)	280 000	288 400
	Installation de 140 Femmes/ jeunes pour la production de poulets de chair	242 500	249 775
	Installation de 100 Femmes/ jeunes pour la production d'œufs de consommation	190 000	195 700
DNP	Objectif : Promotion des filières de production halieutiques et aquacoles et renforcement de capacités des intervenants (au moins 15% des cibles seront des femmes).		
	Approvisionnement en glace de conservation pour les producteurs/trices (agence central poisson de Bamako)	47 500	48 925
	Appui à l'installation et à l'organisation des producteurs/trices	9 500	9 785
	Appui conseil pour le stockage et conservation du poisson frais	9 500	9 785
	Construction marché moderne poisson pour les mareyeuses	332 500	342 475
	Diffusion des techniques de pisciculture	190 000	195 700
	Diffusion des techniques de conservation et de transformation du poisson.	237 500	244 625

2.4.3. Ministère de l'Industrie et du Commerce

2.4.3.1. Enjeux – Genre

Les enjeux portent sur les points suivants :

- l'appui à apporter aux femmes opératrices économiques ainsi que l'aide des organisations de femmes opératrices économiques à accéder aux moyens financiers ;
- le renforcement des capacités des femmes au sein des structures par la formation continue ;
- le renforcement des capacités entrepreneuriales des organisations de femmes opératrices économiques à travers la formation, l'information et la sensibilisation ;
- l'accroissement de l'accès des organisations de femmes opératrices économiques aux facteurs de production etc.

2.4.3.2. Mesures ou Stratégies de Réduction des Inégalités liées au genre

Cette situation est décelable au niveau des domaines suivants :

a) Mesures spécifiques :

Le secteur de l'industrie et du commerce demeure essentiellement marqué par son caractère informel. La frange de la population dans ce domaine est majoritairement féminine.

Des projets qui appuient le secteur sont :

- le projet : « Formalisation des Acteurs du commerce de détail »

Des actions spécifiques ont été menées :

- renforcement des capacités des responsables des faïtières dans les rôles et les procédures de mise en place des Centres de Gestion Agréés (CGA);
- formation des bénéficiaires de prêt en comptabilité simplifiée et GERME (Gérer Mieux son Entreprise) ;
- formation/sensibilisation des acteurs en cogestion des marchés, hygiène et sécurité sanitaire des aliments dans les marchés.

- le projet : « Appui au Cadre Intégré »

En vue d'intégrer l'économie du pays dans le système commercial multilatéral par le renforcement des capacités nationales en matière de commerce, le Projet d'appui au cadre intégré intervient dans le secteur de la production et de l'appui à la commercialisation de la mangue, secteur fortement dominé par les femmes qui interviennent tout au long de la chaîne de collecte, du transport et de la vente des différents marchés régionaux.

- le Centre Malien de Promotion de la Propriété Industrielle (CEMAPI)

Des actions spécifiques ont été menées :

- dans le cadre des visites de sensibilisation des acteurs économiques sur l'importance de l'enregistrement des titres de Propriété Industrielle, une dizaine de PME féminines dans les régions de Kayes et Sikasso ont été visitées et sensibilisées ;

- la formation des producteurs (femmes et hommes) d'échalote de Bandiagara dans la région de Mopti sur l'application du Cahier de charges, pour la promotion de l'Industrie Géographique-Echalote de Bandiagara ;
A cet effet, des actions spécifiques ont été menées en 2018 au profit des femmes.

b) Evaluation des actions genre 2018

PROGRAMME 2.083 : Conception et coordination de la politique sectorielle du commerce et appui à la gestion des marchés

Mise en œuvre de la politique sectorielle du commerce et appui à la gestion des marchés

OBJECTIF 2: Organiser et renforcer les acteurs du commerce intérieur						
Indicateurs	Unité de mesure	Période			2018	
		2015	2016	2017	Prévisions	Réalisations
2.1. Pourcentage des collectivités territoriales bénéficiaires d'appui-conseil dans le cadre de l'aménagement et de la gestion des marchés	%	-	70	25	100	200
2.2. Pourcentage des groupements et associations de commerçants bénéficiaires d'appui-conseil dans le cadre de l'aménagement et de la gestion des marchés	%	-	-	80	100	166,66
2.3 Pourcentage d'acteurs du commerce de détail suivis dans le cadre de la formalisation	%	-	-	-	8	5,78

Unité de mise en œuvre du cadre intégré (UMOCI) et de formalisation des acteurs du commerce de détail (PROFAC)

Activités de renforcement des capacités des femmes

N°	Activités prévues 2018	Activités réalisées 2018		Observations
		Nombre de femmes	Montant FCFA (dépenses)	
01	Appui à la réalisation des activités génératrice de revenus : acquisition d'équipement de pisciculture au profit des femmes des Sociétés Coopératives de gomme arabique de Sandaré (Cercle des NIORO).	100	26 000 000	Six (6) étangs piscicoles ont été réalisés à Sandaré
02	Recherche de débouché pour la gomme arabique : accompagnement des acteurs de la filière gomme arabique au Salon International « Food Ingrédients » à Messe Frankfort (Allemagne) du 27 au 29 novembre 2018.	01	2 500 000	Deux (02) Exportatrices et une (01) femme collectrice de gomme arabique ont participé au Salon). L'UMOCI a pris en charge les frais de transport (Coût du billet d'avion A/R Bamako-Paris-Frankfort)
03	Formation des agents de l'Agence Malienne de la Métrologie (AMAM) sur la vérification des compteurs d'eau potable froide	09	8 994 000	Trente (30) agents ont été formés dont neuf (09) femmes

04	Formation de 25 acteurs privés dont 10 femmes sur les effets du commerce.	09	12 181 000	Trente (30) agents ont été formés dont neuf (09) femmes
05	Formation de trente (30) acteurs sur l'élaboration du plan d'affaire	15	10 000 000	Trente (30) agents ont été formés dont quinze (15) femmes
06	Programme de durabilité avec l'Alliance Globale pour la Karité (ICCO/USAID) en vue de renforcer les capacités des acteurs de la filière karité, notamment les femmes dans le cadre d'un partenariat public-privé/ ICCCO/USAID, SOATAF et MIC/UMOCI	9000	41 000 000	Les bénéficiaires potentiels du programme sont 9000 femmes de toutes les zones de karité du Mali
07	Recherche de débouché : participation à la Foire Internationale de Dakar (FIDAK), Edition 2018.	09	20 000 000	Neuf (09) promotrices de PME ont été accompagnées à la Foire.
08	Renforcement des capacités des responsables des faïtières dans la création des Centres de Gestion Agréés (CGA)	84	1 679 500	Quatre cent soixante (460) responsables formés dont quatre-vingt-quatre (84) femmes.
09	Formation des commerçants détaillants adhérents en Comptabilité Simplifiée et GERME (Gérer Mieux son Entreprise)	376	5 003 478	Trois cent soixante-seize femmes formées
10	Financement des activités des commerçants détaillants des Centres de Gestion Agréés (CGA)	98	49 000 000	Trois cent trois (303) activités financées dont quatre-vingt-dix-huit (98) pour les femmes

PROGRAMME 2.084 : DEVELOPPEMENT DU SECTEUR INDUSTRIEL

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SECTORIELLE DE L'INDUSTRIE

OBJECTIF 3: Assurer la mise en œuvre de la Stratégie du Secteur Agroalimentaire						
Indicateurs	Unité de mesure	Période			2018	
		2015	2016	2017	Prévis	Réalisations
3.1 : Proportion des acteurs formés Femmes Hommes	Nbre	-	-	-	45 10	26 8
OBJECTIF N°4 : Assurer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement de la Propriété Intellectuelle						
4.3. Nombre de Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) périphériques créés	Nbre	-	-	29	42	33

**Mise en œuvre du centre pour le développement du secteur agro-alimentaire (CDA) et
du centre malien de promotion de la propriété industrielle (CEMAPI)**

Activités de renforcement des capacités des femmes

N°	Activités prévues 2018	Acticités réalisées 2018		Observations
		Nombre de femmes	Montant FCFA (dépenses)	
01	Renforcement de capacité de cinquante-cinq (55) acteurs de la transformation agroalimentaire.	26	3 000 000	Trente-quatre (34) agents ont été formés dont vingt-six (26) femmes par le CDA
02	Renforcement de capacité de Cents (100) producteurs d'échalote de Bandiagara sur l'application de cahier de charge.	40	1 000 000	Cents (100) agents ont été formés dont quarante (40) femmes par le CEMAPI.

2.4.3.3. Planification et Budgétisation des actions genre

Objectifs	Indicateurs					Activités de renforcement des capacités prévues pour les femmes 2020	
	Libellés	Réf	Cibles				
		2018	2019	2020	2021		2022
Renforcer les capacités au sein des structures par la formation continue	Direction des Finances et du Matériel (DFM)						
	Nombre d'agents formés sur le sens de la responsabilité Femmes..... Hommes.....	- -	- -	35 10	40 12	40 12	1. Atelier de formation de quarante-cinq (45) agents de la DFM dont trente-cinq femmes : - sur le sens de responsabilité et son impact sur la gestion axée sur le résultat ; - sur la conciliation vie professionnelle et familiale. L'atelier sera organisé spécifiquement pour la journée du 8mars.
Renforcer les capacités d'offre des produits nationaux sur les marchés internationaux	Projet Appui au Cadre Intégré (UMOCI)						
	Nombre d'acteurs formés sur la Facilitation des échanges Femmes..... Hommes.....	- -	2010	2010	2010	2010	1. Appui à la recherche d'activités génératrices de revenus : - formation des femmes des Sociétés Coopératives de gomme arabique sur les activités génératrices de revenu (100 femmes) ; - Acquisition d'équipement maraîchers, de transformation, de pisciculture et d'irrigation au profit des femmes des Sociétés Coopératives de gomme arabique des zones gommifères (100 femmes) ;
	Nombre d'acteurs du secteur privé formés sur les techniques d'élaboration du plan d'affaires Femmes..... Hommes.....	15 15	15 15	15 15	15 15	15 15	2. Recherche de débouché pour la gomme arabique : - accompagnement des acteurs de la filière gomme arabique au Salon International spécialisé agroalimentaire (France, Allemagne, USA) (03 femmes prévues) ;

Objectifs	Indicateurs						Activités de renforcement des capacités prévues pour les femmes 2020
	Libellés	Réf	Cibles				
		2018	2019	2020	2021	2022	
Renforcer les capacités d'offre des produits nationaux sur les marchés internationaux	Formation des femmes sur la notion de base du système de management de la qualité Femmes..... Hommes.....	- -	20 5	20 5	20 5	20 5	3. Formation de trente (30) acteurs privés sur l'élaboration du Plan d'Affaires dont 30% de femmes ; 4. Renforcement des capacités des acteurs de la filière karité, notamment les femmes dans le cadre d'un partenariat public-privé/ ICCO/USAID, SOATAF et MIC/UMOCI ;
	Formation des femmes sur les référentiels de certification agroalimentaire Femmes..... Hommes.....	- -	20 5	20 5	20 5	20 5	5. Recherche de débouché pour les PME de transformation agroalimentaire: - participation à la Foire Internationale de Dakar (FIDAK 2019) (100% de femmes) ; 6. Formation de trente (30) acteurs privés dont 30% de femmes sur les procédures d'exportation de produits nationaux ;
	Formation des femmes productrices de beurre de karité sur les techniques de production de karité Femmes..... Hommes.....	- -	50 0	50 0	50 0	50 0	7. Formation modulaire de trente (30) membres dont 30% de femmes de l'Association Malienne des personnes Handicapées (FEMAPH) en marketing et en gestion d'entreprise ; 8. Appuis aux femmes de la filière karité à participer à la Conférence Internationale sur le Karité (100% de femmes) ; 9. Formation de cinquante (50) promoteurs de PME de transformation dont 30% de femmes sur la sécurité sanitaire des aliments

Objectif	Libellés	Réf	Cibles				2019
		2018	2019	2020	2021	2022	
Renforcer les capacités d'offre des produits nationaux sur les marchés internationaux	CENTRE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE (CDA)						
	Proportion des acteurs formés						10. Renforcement de capacité de Cent-dix (110) acteurs de la transformation agroalimentaire dont Quatre-vingt-cinq (85) femmes.
	Femmes.....	26	85	85	85	85	
	Hommes.....	8	15	15	15	15	
	CENTRE MALIEN DE PROMOTION DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE (CEMAPI)						
	Proportion des producteurs formés						Renforcement de capacité de Cents producteurs de Sikasso sur les avantages de l'enregistrement des titres de propriété industrielle dont soixante (60) femme.
Femmes.....	40	60	75	80	90		
Hommes.....	60	40	25	20	10		

2.4.4. Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Le Mali, pays à forte composante agricole, le défi à relever en matière d'emploi est d'autant plus préoccupant en milieu urbain, où seuls 35 % des jeunes occupent un emploi (contre 66 % en milieu rural). L'inadéquation entre l'offre de travail et les profils des jeunes rend difficile l'absorption de cette force de travail supplémentaire.

Le Gouvernement à travers la formulation d'une nouvelle stratégie nationale de développement de moyen terme, traduit par le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable couvrant la période 2019-2023 (CREDD 2019-2023) décliné en 5 axes stratégiques, met « le développement du capital humain et l'inclusion sociale » au nombre des défis à relever dans l'axe stratégique 5.

C'est pourquoi, les politiques nationales de l'Emploi et de Formation Professionnelle ciblent de façon spécifique cet axe stratégique. Aussi, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a conçu et mis en œuvre avec l'appui de ses partenaires des projets structurants visant à améliorer l'employabilité des jeunes hommes et femmes ; urbains et ruraux et à faciliter leur insertion socioprofessionnelle. Il s'agit notamment :

- du Projet de Formation Professionnelle, Insertion et Appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes Ruraux (**FIER**);
- du Projet de Développement des Compétences et Emploi des Jeunes (**PROCEJ**);
- du Projet Amélioration de la Compétitivité des Entreprises par la Formation Professionnelle (**ACEFOR 1 et 2**) ;
- du Programme de Formation et d'Insertion Professionnelle (**MLI/022**) ;
- du Projet « Contribution à l'Insertion Professionnelle et au Renforcement de la Résilience des Jeunes en milieu Rural dans le centre sud au Mali » (**GCP/MLI/044/LUX**) ;
- du projet Insertion Professionnelle Orientée Métiers Écologiquement Responsable (**IPOMER**).

Le Genre a été intégré dans ces différents Politiques, Programmes et Projets.

2.4.4.1. Enjeux Genre

En matière de « développement de capital humain (femmes et hommes) apte à affronter les défis du développement socioéconomique du pays, de la réduction de la pauvreté, de l'intégration africaine et de la mondialisation », les enjeux majeurs sont :

- l'intégration de la dimension genre à tous les projets et programmes du département en solitaire ou en partenariat avec d'autres structures ;
- l'organisation des formations ciblées à l'endroit des couches vulnérables;
- l'inscription dans les plans d'actions, des activités spécifiques en lien avec le genre dans les structures du département ;
- la mise en œuvre effective du décret relatif à la promotion féminine ;
- la création de nouvelles offres de formation (Formation Initiale Qualifiante et Continue visant les métiers ruraux porteurs) ;

- le renforcement institutionnel et développement des partenariats (Conseils régionaux, et Directions Régionales de la Formation Professionnelle ; Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Secteur Privé);
- la prise en compte des besoins de formation des femmes dans le développement des programmes de formation professionnelle;
- la promotion de l'accès des femmes à la formation professionnelle qualifiante continue et par apprentissage ;
- le développement des programmes de formation professionnelle dans les filières porteuses;
- le développement des stratégies pour augmenter le taux d'admission aux examens de fin d'apprentissage ;
- l'extension de la formation par apprentissage au secteur non formel dans lequel évolue beaucoup de femmes ;
- le développement des programmes de formation professionnelle en direction du monde rural et plus spécifiquement des femmes et des jeunes :
- la prise en compte du genre dans tous les projets du département (les cibles des projets du département sont généralement composées de 50% de femmes et de 50% d'hommes).

En matière de « Reconnaissance de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production », les enjeux majeurs sont :

- la promotion de l'entrepreneuriat rural;
- la promotion de l'entrepreneuriat féminin;
- la préparation à la création d'entreprise ;
- l'accès des femmes et des jeunes au financement ;
- l'accessibilité des services d'appui aux entreprises.

Les réformes économiques entreprises au Mali ces dernières décennies ont créé des défis et des possibilités d'emplois. Toutefois, leur mise en œuvre a fait de la formation professionnelle un enjeu crucial d'amélioration de l'employabilité. À ce jour, même si les indicateurs ne permettent pas de disposer d'une analyse pertinente de l'état des lieux, il paraît essentiel de soutenir le secteur, en développant des cursus de qualité, en adéquation avec les besoins de ressources humaines.

À ce titre, des efforts importants dans ce sens sont en train d'être menés en matière d'emploi et de formation professionnelle pour réduire les inégalités, telles que :

- l'élaboration d'une stratégie-genre au niveau de toutes les structures du département en charge de l'emploi et de la formation professionnelle;
- la promotion de l'équité genre ;
- la maîtrise des réformes institutionnelles du département ;
- la réduction du taux de chômage des femmes qui est de 11,59% contre 8,81% pour les hommes en 2016 ;
- la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- le développement des programmes de volontariat pour promouvoir l'emploi des jeunes ;
- la prise en compte des besoins de formation des femmes dans le développement des programmes de formation professionnelle ;
- la promotion de l'accès des femmes à la formation professionnelle qualifiante continue et par apprentissage ;

- le développement des programmes de formation professionnelle dans les filières porteuses pour les femmes ;
- le développement des stratégies pour augmenter le taux d'admission des femmes aux examens de fin d'apprentissage ;
- l'extension de la formation par apprentissage au secteur non formel dans lequel évolue beaucoup de femmes ;
- le développement des programmes de formation professionnelle en direction du monde rural et spécifiquement les femmes.

2.4.4.2. Mesures ou Stratégies de réduction des inégalités liées au genre

a) Mesures spécifiques

L'expérience a prouvé que la création d'emplois est l'un des moyens les plus efficaces pour répartir équitablement les revenus et une des façons les plus durables pour lutter contre la pauvreté.

Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnel a dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Formation Professionnelle, une nouvelle vision de la formation professionnelle créatrice d'emploi à travers le Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE).

Des actions ont été menées dans ce sens et plus spécifiquement, les mesures et stratégies mises en place sont essentiellement :

- le Projet FIER qui a pour finalité de contribuer à réduire la pauvreté en milieu rural dans sa zone d'intervention à travers un meilleur accès des jeunes ruraux à des opportunités d'insertion et d'emplois attractifs et rentables dans l'agriculture et les activités économiques connexes, a financé 3 782 projets répartis entre 1 929 hommes et 1 853 femmes. Le projet a ainsi permis à ces jeunes d'accéder à une activité économique permettant d'améliorer leur bien-être ;
- les acteurs des régions de Kayes, Ségou et ceux des régions de démarrage (Koulikoro et Sikasso) seront formés sur la stratégie Genre du projet FIER élaborée en 2015, une session de formation sera tenue dans chacune des régions ;
- La prise en compte systématique de l'équité genre et le suivi de l'autonomisation des femmes dans le cadre de la mise en œuvre du projet feront l'objet d'analyse et de diffusion régulière ;
- le PROCEJ sur ses différents volets a eu à réaliser les activités suivantes :
 - ✓ formation par apprentissage de type dual : 4 858 apprenants enrôlés dont 1588 femmes en 2018 (le même effectif de 2017) ;
 - ✓ formation décentralisée de courte durée : 10 522 apprenants enrôlés dont 2 573 femmes en 2018 ;
 - ✓ entrepreneuriat des jeunes faiblement scolarisés : 6 000 jeunes enrôlés jusqu'au plan d'affaire simplifiés dont 3 120 femmes en 2018 (le même effectif de 2017) ;
 - ✓ entrepreneuriat des jeunes sortants au moins du secondaire : 485 jeunes enrôlés jusqu'au plan d'affaire dont 130 femmes en 2018 ;

- l'insertion des femmes dans les Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
- la formation en savonnerie exclusivement réservée aux femmes et groupes vulnérables ;
- l'appui des femmes à la création d'entreprises (PME-PMI) ;
- le quota genre retenu pour toutes les activités de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) ;
- la multiplication des centres d'apprentissage féminin ;
- le développement et la diversification des programmes de formation pour les centres d'apprentissage féminin ;
- la mise en place des mesures incitatives en faveur des filles pour l'accès à la formation professionnelle notamment dans les filières industrielles ;
- l'organisation des séminaires de formation en matière de réformes institutionnelles à l'intention des femmes ;
- le développement des stratégies pour impliquer les femmes dans l'application et la maîtrise des réformes.

b) Evaluations des actions genre 2018

Tableau 1 : Évolution du taux de chômage de la population selon le sexe de 2010 à 2018

Unité : Pour cent

Sexe	2010	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Femmes	11,43	7,43	9,5	9,3	11,0	11,59	10,4	7,9
Hommes	6,18	6,49	5,1	7,3	8,5	8,81	8	9,4
Ensemble	8,31	6,92	7,3	8,2	9,6	10,05	9,1	8,6

Sources: ANPE/EPAM-2010, INSTAT-ONEF/EMOP-2011-2018

Tableau 2 : Évolution du taux d'emploi selon le sexe de 2010 à 2018

Unité : Pour cent

Sexe	2010	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Hommes	78,06	75,14	81,6	79,3	77,9	78,1	78,8	79,1
Femmes	45,80	56,29	67,1	58,8	58,1	51,2	55,6	52,3
Ensemble	61,12	65,21	73,9	68,3	67,3	63,5	66,3	64,7

Sources: ANPE/EPAM-2010, INSTAT-ONEF/EMOP-2011-2018

Tableau 3 : Nombre total d'emplois par les secteurs public et privé et par sexe en 2018

Unité : pour cent

Sexe \ Secteurs	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Public	7 750	24,0	6 024	49,3	13 774	30,9
Privé	24 561	76,0	6 185	50,7	30 746	69,1
Total	32 311	72,6	12 209	27,4	44 520	100

Source : Bulletins trimestriels de l'ONEF, 2018

Tableau 4 : Répartition des emplois par tranche d'âge par le secteur privé selon le type de contrat et par sexe

Groupe d'âge		CDD			CDI			Total Général
		F	H	Total	F	H	Total	
De 15 ans à 40 ans	15 - 24	462	1 340	1 802	272	946	1 218	3 020
	25-35	2 477	7 741	10 218	1 300	4 752	6 052	16 270
	36-40	467	2 283	2 750	270	1 393	1 663	4 413
	Sous total	3 406	11 364	14 770	1 842	7 091	8 933	23 703
Plus de 40 ans		421	3 579	4 000	344	2 061	2 405	6 405
Non déterminée		101	263	364	71	203	274	638
Total général		3 928	15 206	19 134	2 257	9 355	11 612	30 746

Source : Bulletins trimestriels de l'ONEF, 2018

2.4.4.3. Planification et budgétisation des actions genre

La politique Nationale Genre est mise en œuvre par le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle à travers 2 programmes :

Programme 2.033 : Amélioration du cadre législatif et promotion de l'emploi

Objectif 2 : Renforcer les actions de promotion et de création d'emplois, la promotion des activités privées génératrices d'emploi, le soutien aux entreprises modernes et aux micros et petites entreprises						
Indicateurs	Unité	Réf		Cible		Activités 2020
		2018	2019	2020	2021	
Indicateur N°2.1. Nombre d'emplois créés par les projets/programmes de promotion d'emploi et les structures du département	Nbre	-	-	10 500	10 815	2.1.1 Activité: Équipement des groupements de femmes (moto taxi, moulins, machine à coudre, moto pompe, kits de transformation des produits locaux)
						2.1.2 Activité: Réhabilitation de pistes rurales
						2.1.7 Activité: Création et consolidation d'AGR, MER, GIE
						2.1.8 Activité: Suivi et accompagnement d'AGR, de MER, de GIE
						2.1.14 Activité: Amélioration de 400 plans d'affaires
Indicateur N°2.2. Nombre de jeunes diplômés ayant bénéficié de stages de formation professionnelle et de stages de qualification	Nbre	5 403	6 010	3 200	3 200	2.2.2 Activité: Placement de 1 100 jeunes en stage de qualification professionnelle dans les entreprises privées
						2.2.3 Activité: Placement de 5 000 jeunes en stage de formation professionnelle dans les services publics, les organisations consulaires et faitières
						2.2.4 Activité: Placement de 500 jeunes en apprentissage
						2.2.5 Activité: Placement de 500 jeunes en Reconversion/adaptation à un poste de travail
						2.2.6 Activité: Espace Orientation Jeunesse (EOJ)
Indicateur N°2.3. Nombre de personnes formées	Nbre	7 500	3 000	20 000	20 000	2.3.1 Activité: Formation en conduite et dotation des jeunes apprentis en permis de conduire
						2.3.7 Activité: Mise en place et fonctionnement de la formation tutorée

						2.3.12 Activité: Formation de 1 500 jeunes en CREE/Germe et finalisation de plans d'affaires 2.3.14 Activité: Formation en Informatique des demandeurs d'emplois et des travailleurs à Bamako et dans les régions 2.3.15 Activité: Organisation des sessions de formation en Techniques de Recherche d'Emploi (TRE)
Indicateur N°2.4. Nombre jeunes, de femmes, de migrants et de personnes handicapées soutenus et installés	Nbre	9 285	2 400	3 800	2 400	2.4.1 Activité: Formation et installation des PSH dans les domaines de la coiffure, couture et restauration
						2.4.2 Activité: Financement des projets des jeunes

Programme 2.034 : Formation professionnelle

OBJECTIF N°1 : Améliorer l'accès à la formation professionnelle qualifiante continue et par apprentissage						
Indicateurs	Unité	Réf	Cible			Activités 2020
		2018	2019	2020	2021	
Indicateur N°1.1. Taux de progression du nombre de formés	%	36,60	10	12	12	1.1.6. Activité: Acquisition d'équipement et de matières-d'œuvre pour les CFP publics 2019
						1.1.8. Activité : Construction et équipement de centres de formation professionnelle (MOFA)
Indicateur N°1.2. Taux de femmes formées	%	23,02	35	35	35	1.1.10. Activité: Organisation de session de sensibilisation du public cible (niveau national, régional et communal)

2.4.5. Ministère de l'Artisanat et du Tourisme

2.4.5.1. Enjeux-Genre

Ils portent sur les points suivants :

- Appui dans le cadre du programme de renforcement des capacités des femmes actrices du secteur de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Accroissement du taux de participation des femmes artisanes aux manifestations commerciale et promotionnelle de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Renforcement des capacités des femmes dans le domaine du textile ;
- Développement de l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat féminin dans le domaine de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Valorisation de la fonction et l'emploi des femmes.

2.4.5.2. Mesures ou stratégies de réduction des inégalités liées au genre

a) Mesures Spécifiques

Le Secteur de l'Artisanat et du Tourisme du Mali se conjugue avec son histoire et sa géographie humaine et demeure, en nombre important, marqué par la contribution active des femmes. A cet effet, le département appuie le secteur à travers :

- Le projet : « Appui au Relèvement Economique et à la Cohésion Sociale des Femmes Transformatrices de cuirs et peaux : les Femmes Artisanes de la paix dans les régions du nord ». Les activités spécifiques qui sont menées sont les suivantes :
 - Formation des femmes des groupements en techniques de tannage ;
 - Formation des femmes des groupements en techniques modernes de production ;
 - Formation des groupements de femmes en de gestion et marketing
 - Dotation en kits d'équipements et matériels ;
 - Appui à la commercialisation ;
 - Formation des membres des groupements sur le genre et les violences basées sur le genre (VBG) sur l'accord pour la paix, la résolution 1325 et sur le plan d'action National (PAN 1325)
- Le projet : « Renforcement des capacités des femmes dans le domaine du textile » à travers l'appui aux femmes de Kita dans le tissage et aux femmes de Sikasso dans le tissage et la teinture.
- Le projet : « Appui aux Femmes Opératrice Economiques du Mali à travers le Renforcement des Secteurs Productifs du Tourisme, de l'Artisanat, de l'Agroalimentaire et du Maraichage dans la région Touristique de Mopti. Le projet vise, notamment à renforcer les capacités et professionnaliser durablement les activités des femmes, opératrices touristiques, dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration et mettre en adéquation les prestations touristiques proposées par les femmes et les attentes des visiteurs ; développer la chaine locale d'approvisionnement des établissements touristiques en produits frais et transformés par les femmes.

b) Evaluation des actions genre 2018

PROGRAMME II : Promotion du secteur de l'Artisanat

Objectif 2 : Accroître la productivité et la compétitivité des entreprises artisanales			
Indicateurs	Unité de mesure	2018	
		Prévision	Réalisations
2.1 Taux de mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des acteurs du secteur de l'artisanat	%	100	75
2.1 Proportion des femmes pour l'indicateur	Appui de 10 Associations et Groupements des femmes Artisanes dans le cadre de réalisation de leur programme d'activités ; Formation de 200 femmes artisanes en techniques de Tannage, en techniques modernes de production, en Gestion et Marketing, sur le genre et les violences basés sur le genre, sur l'accord pour la paix, la résolution 1325 ; l'Appui à la commercialisation de 200 femmes Artisanes		
Objectif 3 : Assurer la promotion commerciale des produits artisanaux			
Indicateurs	Unité de mesure	2018	
		Prévision	Réalisations
3.1 Taux de participation aux manifestations commerciales et promotionnelles de l'artisanat	%	100	100
3.1 Proportion des femmes pour l'indicateur	Dans le cadre de salons et foires pour la commercialisation et la promotion de l'artisanat la participation des femmes s'élève à 47%		
Objectif 5 : Développer le secteur de l'artisanat textile			
Indicateurs	Unité de mesure	2018	
		Prévision	Réalisations
5.1 Taux de mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités des acteurs de l'Artisanat Textile.	%	100	100
5.1 Proportion des femmes pour l'indicateur	Cinq (05) femmes en préparation tissage au centre Dakan de Kita et 16 en préparation de tissage et teinture chimique de fil à Sikasso.		

PROGRAMME III : Promotion du secteur du Tourisme

Objectif 5 : renforcer les capacités des acteurs intervenant dans le domaine du tourisme			
Indicateurs	Unité de mesure	2018	
		Prévision	Réalisations
5.1 Taux de réalisation des sessions de formations sur le secteur du tourisme	%	100	100
5.1 Proportion des femmes pour l'indicateur	Formation en hygiène et sécurité dans la restauration collective de dix (10) opératrices et agent de l'Administration.		
5.2 Taux de réalisation de voyages d'études.	%	100	100
5.2 Proportion des femmes pour l'indicateur	Sur deux (02) agents programmés, une (01) femme a effectué un voyage d'étude au Mozambique.		

CONCLUSIONS ET **RECOMMANDATIONS**

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS :

Une analyse globale révèle que le deuxième plan d'actions 2016-2018 de la Politique Nationale Genre n'a pas connu une mise en œuvre satisfaisante.

Par ailleurs, la démarche de la planification et de la budgétisation sensible au genre est sujette à un certain nombre de difficultés qui sont : (i) la non opérationnalisation du comité de la Politique Nationale Genre, (ii) l'insuffisance des données sexo-spécifiques, (iii) le faible niveau d'appropriation du concept genre.

Les principaux défis résident dans le renforcement des capacités techniques et de l'engagement politique des décideurs.

Le manque de formation en genre des acteurs, toutes catégories confondues, contribue à une inertie institutionnelle.

Au regard de ces difficultés, afin de mieux cerner la bonne mise en œuvre de la PNG, il s'avère indispensable :

- d'opérationnaliser le comité de suivi de la Politique Nationale Genre,
- d'organiser des séances de formation sur l'Indice de Développement des Inégalités des Sexes en Afrique (IDISA) à l'endroit des ministères sectoriels;
- de former les membres du comité suivi de la Politique Nationale Genre en matière de Budgétisation sensible au Genre et dans la collecte et le traitement des données sexo-spécifiques ;
- définir une stratégie appropriée pour une meilleure prise en compte des questions genre au sein de l'administration publique.